T. XXXVI. N° 20. *PARIS, 157, boul. Saint-Germain (6e)* 15 JANV. 1929

la Revue universelle

JACQUES BAINVILLE, DIRECTEUR

Sur le Romantisme

Lettre de Charles Maurras à Raymond de La Tailhède.

Des centaines, des milliers de pages ont été écrites, ces derniers temps, sur le Romantisme, à propos de ce que l'on a improprement appelé le « centenaire » de ce mouvement, lequel date, en réalité, de 1750. *De toutes parts, hommes de lettres, historiens, philosophes se sont évertués soit à en éclaircir les origines, soit à en définir le caractère essentiel.*

Sur ce dernier point, celui de nos critiques qui, certes, a serré de plus près la question, M. Pierre Lasserre, ne trouve rien à retirer de la notion présentée par son livre fameux, vieux de vingt ans, le Romantisme français ; *mais il constate l'extrême difficulté de ramener à une formule synthétique précise ce que l'on désigne sous le terme vague de « romantisme » et de clore un débat ouvert depuis plus d'un siècle.*

Ce débat, Victor Hugo — rappelle M. Lasserre — avait prétendu l'écarter, dès la préface des Odes et Ballades, *déclarant « ne connaître entre les écrivains qu'une distinction valable : celle des bons et des mauvais. Pourtant..., pendant vingt ans, on ne cessa, entre littérateurs, de se jeter le classique et le romantique à la tête. » Et le propos, rapporté par Maurice Barrès, de Jean Moréas mourant : — « Il n'y a pas de classiques et de romantiques; c'est des bêtises, » — quoiqu'il « suggère bien des justes réflexions », n'a pas davantage mis fin aux controverses.*

Moréas, dont l'idée était sans doute un peu moins simple que celle de Hugo, sentait lui-même que son aphorisme laconique avait besoin d'un commentaire : « Je regrette, » ajoutait-il, s'adressant à Barrès, « de n'être pas mieux portant pour t'expliquer »... Le fait est que, dix ans après la mort du poète des Stances, *la question du Romantisme suscitait entre deux de ses amis les plus chers, Charles Maurras et Raymond de La Tailhède, — également respectueux de sa mémoire, mêlés intimement à son existence littéraire depuis la fondation de l'École romane, à laquelle tous deux avaient pris part, pénétrés plus que quiconque de sa pensée et de ses goûts, — une polémique brillante où chacun des antagonistes pouvait citer, sans en tirer un avantage décisif, le fameux mais trop obscur propos.*

Leur divergence était d'ailleurs plus apparente que réelle et cette lettre de Charles Maurras à son ami achève de dissiper toute équivoque.

P. C.

Mon cher Raymond, nous sommes bien d'accord qu'il faut laisser dormir notre désaccord, en ce qu'il représente de verbal et de nominal. Après en avoir beaucoup raisonné, constatons que vous ne pouvez plus vous accommoder du sens fâcheux que nous donnions, il y a vingt ans, au mot de Romantisme, au lieu que, pour mon compte, la même idée très claire n'a pas cessé de correspondre à ce mot. Le Temps, notre grand maître, disposera de la querelle, il se chargera même de choisir entre quelques textes de Moréas, sur lesquels amis et ennemis du Romantisme n'ont pas fini de se déchirer.

Vous avez heureusement exhumé un écrit inédit et d'allure testamentaire, véritable chef-d'œuvre de style et de jugement, que je crois, comme vous, assez propre à orienter les esprits. Avec son éclatant hommage à Lamartine, c'est la véritable conclusion de la controverse. Sa place est donc à la fin de ce débat. Je n'y voudrais nuancer ou modérer qu'une ligne. Moréas a raison de mettre en garde contre un risque de platitude. Croyez-vous que les serviteurs de la tradition classique y soient seuls exposés? Nous n'avons qu'à jeter les yeux sur ce qu'ont fait les continuateurs d'Hugo et des Parnassiens, les Parnassiens eux-mêmes. Leur platitude diffère de l'autre en ce qu'on la voit de plus loin.

Mais on le leur disait, ce Delille flamboyant n'en était pas moins du Delille.

*
* *

Rien, au surplus, n'empêchera de comparer à ses *novissima verba* ce que Moréas a dit, écrit, publié cent fois, de son vivant, en pleine santé, sur le Romantisme. Il y a mis un degré de rigueur qu'il déployait très rarement à l'époque dernière où ses idées parurent arrêtées pour l'éternité.

Que l'on en juge :

« Je suis déjà comme était Fontenelle à la fin de sa vie : je commence à voir les choses telles qu'elles sont. Je veux cependant croire que nous secouerons un jour le cauchemar romantique, si, toutefois, la destinée de la civilisation européenne n'est pas d'être anéantie à bref délai. »

Moréas ajoutait, dans le même article :

« Le romantisme n'a pas soufflé son miasme sur les conceptions théâtrales seulement. Il en a saturé les esprits et les cœurs. Nos mœurs, les vertus, les vices, tous les sentiments, bons ou mauvais, portent aujourd'hui le masque exagéré du mélodrame. »

Il disait enfin :

« L'aventure des romantiques, qui prétendirent remédier à l'affadissement du classicisme à son déclin, me rappelle une phrase que j'ai lue je ne sais plus où. La voici :
« — C'est souvent à l'aide d'une amélioration spécieuse « que l'on détériore. »

Peut-être parce qu'après avoir lu ces vérités, je les ai laissées tranquilles pendant de longues années, ayant eu à penser à beaucoup d'autres choses, elles me paraissent avoir gardé leur fleur de notre jeune temps.

Pour Moréas, après qu'elles furent écrites, il n'eut pas à vieillir beaucoup : le sort ne lui accorda que trois ans. De 1907 à 1910, quelle révolution intellectuelle, quel cataclysme littéraire ou philosophique aurait tourné et rebroussé le cours de sa pensée? Je ne le vois pas bien.

Ce qu'il écrivit durant ces trois ans se raccorde à ce qui précède et ne le contredit en rien. Nous avons son dernier

article sur Victor Hugo, daté du 4 mars 1910. Il y note plaisamment, à propos d'*Hernani*, « *qui semble le drame le plus valide de Victor Hugo* », que ses personnages « *ne cessent d'être surpris durant cinq actes de leur qualité d'Espagnols* ». Sur une indulgence de Renouvier pour le Romantisme, Moréas demande : « Serait-ce pas une opinion capable de jouer un mauvais tour et de gâter tous les principes d'une critique sérieuse? »

Il ajoutait comme tout le monde que « Victor Hugo était plein de talent », mais que son panégyriste ne paraissait pas très bien voir en leur « source » le fort et le faible d'une « pareille poésie »...

Et voici les dernières paroles qu'il ait écrites et signées, à propos d'un jugement littéraire de Hugo : « ...Racine est égratigné au passage. C'est qu'il a toujours donné de l'humeur au chef romantique. Ne doit-il point, par sa perfection, faire naître un secret dépit, une jalousie presque inconsciente? J'aimerais ce sentiment chez Hugo. »

Telles sont les fines inflexions, tels sont les durs principes d'après lesquels Moréas traitait du Romantisme, à quelques jours de son bûcher. C'est au même moment qu'il faut situer le célèbre « *c'est des bêtises* ». L'avis sibyllin ainsi rendu au lit de mort pour le seul Maurice Barrès satisfait-il les curiosités de l'intelligence et du goût? Ne les déçoit-il pas en nous renvoyant aux doutes, aux recherches, à la question?

C'est grand dommage que, en proférant ce que Barrès avait le droit de prendre pour une rétractation, le grand critique poète ait laissé tomber dans la nuit les « *explications* » qu'il avait promises : il n'est plus au pouvoir de personne de les connaître. Il reste au moins trois manières de les comprendre.

Ou bien Moréas aura voulu dire que, devant les lumières de la mort, son esprit se déjugeait et reniait ce qui avait été jusque-là le centre de toutes ses vues sur son art.

Sans en rien abjurer, il peut aussi avoir tenu à concilier de chères vérités avec un beau désir de ne point laisser croire au naufrage irrémédiable d'un groupe de poètes dont il sentait l'erreur, mais entre lesquels plusieurs furent grands.

Ou, enfin, ce que nous avons pris pour une lumière finale n'était-il, au dedans comme au dehors, qu'une demi-ombre messagère de la vraie nuit? Ce grand esprit enthousiaste

et judicieux reculait-il au lieu d'avancer, comme le voulait Gœthe, par-dessus les tombeaux?

C'est à la position moyenne que je me suis arrêté de tout temps : si la première ne me paraît pas soutenable, la troisième est indigne de la vigueur d'une âme qui n'a cessé de se mouvoir vers sa perfection.

*
* *

Cela dit, je ferai entendre autre chose qui n'en est point le contraire, mais qui tendrait à vous donner raison, je l'avoue.

Les termes du langage qui sont généraux et abstraits, et en particulier les mots en *isme*, sont sujets, dans l'esprit, à des espèces de maladies. Ils échappent à leur sens, et souvent le fatiguent, l'usent, le rongent. D'autres fois, c'est à nous qu'ils deviennent fastidieux ; ils nous excèdent. Quelques-uns déplaisent à cause des visages qui les prononcent et, sans qu'elle en mésuse, il suffit que la masse du public se familiarise avec eux, les approche et les touche du doigt, ils en restent comme fanés. Plus cette bonne multitude donne à songer qu'ils sont compris et employés avec vérité, plus on les considère avec un étonnement presque choqué, jusqu'à cesser de les reconnaître. Je sais quelqu'un qui avait passé sa vie dans la plus solide critique du Romantisme : il s'arrêta, comme saisi, la première fois qu'il entendit une jeune fille taxer de romantique une de ses compagnes. La prit-il pour pédante? Elle parlait comme son temps. Les esprits délicats souffrent de bizarres secousses. Comment s'en fût gardé l'être que Moréas appelait plaisamment un « lâche poète »?

C'est bien pis si quelque sens dévié se faufile et s'enroule au premier. Par la faute de l'histoire et de la logique, Romantisme voisine avec Révolution : si la Poétique n'est pas loin de la Politique, Platon le savait bien, notre vie moderne n'a plus grand'chose qui soit platonique et désintéressé : sur nos places publiques, tout sert, tout doit servir, c'est une loi d'airain. Ceux à qui la critique du Romantisme déplaisait parce qu'elle menait à critiquer la Révolution, se prirent d'abord aux cheveux avec ceux que la première enchantait parce qu'elle tendait à la seconde. Ainsi le visage des belles idées s'obscurcit et leur ciel roula des vapeurs

grisâtres... Sans rechercher ici quelle faction fut la première à se réjouir de l'équivoque, le fait est que, celle-ci une fois née, le mot direct parut tortu, le terme clair brouillé, le qualificatif heureux et facile fut trouvé tellement gauche, épais, incommode, que la pensée qui le traversait et l'illuminait doucement lui reprocha de l'offenser et de la trahir !

Que le reproche soit injuste, je le pense. Qu'il soit fait, je le vois. Qu'il doive disparaître, c'est le vœu que le Temps exaucera peut-être, s'il n'aime mieux favoriser un vœu contraire que vous formez.

*
* *

Laissons donc le débat et, par delà la Poétique, parlons des poètes divins, dignes des dieux et de la Muse, conformes à leur race et à leur destin.

Les pages qui précèdent nomment abondamment Lamartine, Victor Hugo, Musset, Vigny et tous les autres. Avec Moréas, vous vous y montrez aussi bon juge que l'on vous connaît beau chanteur. C'est là, au milieu de vos chants, qu'il faut nous arrêter pour sceller l'amitié d'esprit fort ancienne que rien n'a rompu.

Les poètes, les poètes seuls.

Devant eux et devant les esprits bien faits qui en ont intelligence et amour, est-ce que cet accord essentiel, contemporain, je crois, de nos vies entières, ne pourrait pas porter un signe et recevoir un nom? Romantisme embrouille, soit ! Il me semble qu'on s'entendra sur le bien et le mal qui peut être pensé des modernes si l'on dit, d'une même voix, que le plus grand poète du dix-neuvième siècle aura été André Chénier. Vous l'avez dit et je l'ai dit. Redisons-le : l'accord est fait.

Arrêté du dernier coup de hache de Thermidor, comme au seuil sanglant de son avenir, André Chénier aura tenu dans sa forte tête sonore les cent ans de la poésie qui germait. Entre tous les poètes qui ont succédé, on peut se rendre compte que pas un n'éleva la voix sans devoir contracter quelque haute dette envers lui. Au commencement, son œuvre, presque inconnue, ne courait de main en main que par de pauvres lambeaux. Deux odes à peine avaient paru de son vivant. Un misérable fou, trente ans

après sa mort, dégrada ses reliques. Il n'est pas certain qu'une édition juste et complète ait vu le jour encore. Néanmoins quelle digne lyre oublia de répondre à l'extraordinaire vibration qui partait de ces cordes teintes de sang? Ce ne fut pas la lyre de la *Mort de Socrate*, ni celle du *Satyre*, ni celle de la *Nuit de Mai*, ou du *Bain d'une dame romaine*. Sans avoir été romantique, Chénier, dirait un thomiste, informa les romantiques, atteignit Baudelaire par Sainte-Beuve, hanta inimaginablement tous les Parnassiens, sans même négliger Rimbaud ni ses disciples. On n'a pas assez réfléchi à ce que signifie une pareille longueur d'onde. Encore cette longue influence réelle n'est-elle rien par comparaison à ce qui aurait pu être si ce dépositaire vigoureux et lucide du secret des plus nobles styles eût vécu assez pour connaître les Barbares, les affronter, les vaincre ou les obliger à composer avec lui. Figurons-nous, trois quarts de siècle avant Moréas, un Moréas qui n'aurait pas dû retrouver, après pèlerinage, la véritable poésie, et qui n'aurait eu qu'à la laisser s'épancher de son vaste front, telle qu'elle y coulait de source naturelle, comme le miel de l'âge d'or.

Son génie magnifique n'avait encore rien aliéné ni oublié des saintes habitudes, des divines vertus de l'art. Si l'antique héritage dramatique et lyrique était, depuis un demi-siècle, tombé entre des mains glacées, ce nouveau maître commença par le relever énergiquement. Chénier diffère en cela d'autres princes de sa maison : « *Malherbe avait brûlé Ronsard, Ronsard avait brûlé Marot.* » Il ne brûla personne, il ne laissa rien perdre, connaissant le prix des trésors menacés de ruine éternelle. Dans les divins désordres de l'enthousiasme qui ne pouvait pas le quitter, on le trouve laborieux, soigneux, informé jusqu'à la science. Il assemble, conserve, continue, de tout son cœur, ce qui a été fait avant lui. Son art audacieux s'affermit sur ce que l'art de ses pères lui avait légué de plus beau.

Quelques-unes de ses Élégies brûlent du feu amer et doux qu'il faut bien nommer racinien. Les Iambes de la prison, ceux qui feraient presque pâlir les plus belles idylles, laissent gronder, dans le lointain, comme un rude accent cornélien. L'immense esprit de La Fontaine n'émeut point seulement les souples et libres Épîtres, il y a bien une moitié, la première, de *l'Aveugle* qui lance, presque vers à vers,

de tendres échos à *Philémon et Baucis*, à l'*Adonis*, à mainte grande Fable. Le noble génie de Chénier a brûlé dans sa flamme l'essentiel des plus riches et des plus purs métaux que l'on eût fondus avant lui. Ce n'était pas parce qu'il savait par cœur Homère et Moschus, Méléagre et Sophocle, Théognis et Sapho, c'est parce qu'il n'était point accablé mais emporté et transfiguré par toutes ces sortes de souffles ignés, que, tantôt au premier vers de quelque bref poème :

Œta, mont ennobli par cette nuit ardente...,

— tantôt en son centre sublime :

Quand Thésée, au milieu de la joie et du vin,
La nuit où son ami reçut à son festin
Le peuple monstrueux des enfants de la nue...,

tout à coup une voix, belle, jeune, limpide, éclate et, d'un accent que l'on avait pas entendu mais qui ne peut porter que de très grandes choses, fait retentir le haut du ciel, y déploie les fortes images, précipite de là aux vertiges demi-divins. Tant de simplicité unie à tant de grandeur dans l'éblouissante lumière ! On se demande s'il fut jamais rien confié de pareil à la poésie. Quelle aurore ! Un nigaud demanda un jour ce que j'avais voulu dire en parlant de l'aurore d'André Chénier. Je songeais simplement à cette fleur de nouveauté déjà dorée, et comme mûre, telle que la France et l'Ionie l'ouvrirent à ce point du temps. Personne n'aura donné une sensation de nouveauté matinale aussi claire que cet esprit imbu de la moelle de tous les maîtres, des derniers-nés et des Anciens. Ni son frais coloris, ni sa splendeur brillante ne pâlissent, comme tant d'autres, avec les ans. Son rayon, animé d'une vie éternelle, s'étend aux nouvelles générations qui s'élèvent, contraintes d'admirer que ce langage de l'esprit puisse contenir tant de formes de joie.

C'est ainsi, mon cher Raymond, que ce magnifique poète n'a pas encore mieux atteint les bornes de sa gloire qu'il n'avait accompli le cercle de sa destinée. Mais il avance, monte et, tous les jours prenant possession d'un plus vaste cercle du ciel, apparaît si clair et si pur qu'il en arrive à révéler les lois de son sublime et enseigne les beautés qu'il épanouit. Nous ne pouvons pas lire sans nous accroître un peu nous-mêmes la fresque de la seconde moitié de *l'Aveugle*,

son beau feu, ses chaudes et fraîches délices, développant une incomparable leçon ! Il faut bien ajouter pour l'auteur de la *Métamorphose des fontaines* et des *Hymnes :* qu'il n'y eut presque pas d'intermédiaire entre cette grande, libre et pieuse voix et la vôtre, mon cher Raymond. Vous avez retrouvé ce double sommet où ne subsistent que les héros et les dieux, leur liberté sereine, leur paix sacrée, au-dessus d'un *nisus* aveugle qu'ils sentent gronder au-dessous, mais connaissent, règlent, dominent en toute certitude qu'il ne les détrônera point, tous leurs rivaux inférieurs, satyres ou bacchantes, pouvant être percés de la flèche divine qui les choisira un par un.

Je ne crois pas qu'il puisse exister de haut lieu où deux esprits humains puissent mieux prendre conscience des principes qu'ils ont en commun, de l'ordre lumineux qui surmonte leurs troubles et du rire léger qui dissipe, comme un soleil, la fumée des disputes ou la nuée des controverses négligentes de l'amitié.

CHARLES MAURRAS.

Octobre 1927.

La liquidation
du
Papier-Monnaie révolutionnaire

Comment le papier-monnaie de la Révolution, après le double échec de l'assignat et du mandat, fut successivement banni des paiements à faire à l'État, puis des paiements entre particuliers, puis des paiements à faire par l'État, et fit place officiellement au numéraire, qui d'ailleurs n'avait jamais entièrement cessé de remplir son office et qui ne demandait qu'à reparaître dans la circulation, c'est ce que j'ai déjà exposé dans mon *Histoire financière* et résumé dans un article de la *Revue de Paris* (octobre 1923). Mais quelle solution reçurent les questions extrêmement complexes et troublantes que laissait cette mauvaise monnaie après elle ; comment devaient être tenus les marchés conclus, les engagements pris, les prêts consentis : comment rendus les dépôts effectués pendant qu'elle circulait et que, même d'après le vœu de la loi, elle aurait dû circuler seule, cela est une tout autre question, si ardue que personne jusqu'ici ne s'est hasardé à la traiter. Une seule exception, à ma connaissance (1) : M. Caron, dans son *Introduction aux tableaux de dépréciation du papier-monnaie*, réédités en 1909

(1) Dans un article des *Annales historiques de la Révolution* (mai-juin 1928), sur l'*Ajustement légal des prix dans l'Hérault*, M. Vidal a cité des arrangements dans lesquels la cessation du papier-monnaie avait été prévue plus ou moins explicitement par les contractants. Alors la difficulté disparaissait, ou était bien atténuée. Mais elle subsistait tout entière dans les cas où cette cessation n'avait pas été prévue.

par la *Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution*, a donné un bon résumé des discussions législatives et des lois essentielles sur ce sujet. Je dois beaucoup à ce travail dont la connaissance est nécessaire à qui veut tenter de pénétrer dans ce dédale. Mais ni lui, ni d'ailleurs aucun autre, ne peut avoir la prétention d'épuiser un sujet qui apparaît à vrai dire comme inépuisable, car il conviendrait, par delà les débats des Conseils des Cinq-Cents et des Anciens, de connaître par le détail les transactions, combien nombreuses et diverses! passées entre particuliers de 1790 à 1796; et les archives notariales sont d'un accès bien difficile et d'un dépouillement bien laborieux. Une brève esquisse, à défaut d'une étude approfondie, est à vrai dire tout ce qui paraît maintenant possible. Elle doit être faite, ne fût-ce que parce que les cas fort variés qui se présentent, les grandes divergences d'appréciation auxquelles ils donnent lieu, les démentis donnés parfois aux notions considérées comme les mieux acquises et les plus incontestables, font pénétrer fort bien dans les dessous, encore si imparfaitement connus, de la vie économique de la France pendant cette époque troublée. Ajouterai-je que cette question vient de reprendre dans ces temps derniers comme une espèce d'actualité? Ce n'est pas la seule fois dans notre histoire que s'est produite une irruption de papier-monnaie, suivie, comme il est fatal, de grands désordres économiques et sociaux : nous venons d'en avoir la preuve. Il y a de grandes différences, mais il y a aussi malheureusement certaines analogies, entre la mort du papier-monnaie révolutionnaire et l'amputation définitive des quatre cinquièmes de la valeur nominale du nôtre. Tous deux ont sur leur passage semé bien des ruines, bien des injustices, et laissé bien des ressentiments, bien des colères, d'où parfois des critiques extrêmement vives et dépassant la juste mesure. C'est ainsi que des défenseurs trop intransigeants de la cause des porteurs de rentes de guerre ou d'avant-guerre, invoquant ces précédents historiques sans se rendre suffisamment compte de la différence, essentielle cependant, qui existe entre une valeur morte et une valeur dépréciée, se sont laissé entraîner à réclamer une révision générale des contrats, une revalorisation des paiements faits en monnaie affaiblie, ont cité à ce propos, bien à tort, l'exemple, nullement enviable, de ce

qui s'est passé sous le Directoire, fait des tableaux de la dépréciation progressive de l'assignat dressés en 1797 plus d'éloge qu'ils ne méritent, et revendiqué pour notre usage quelque chose d'analogue. C'était une erreur : erreur sans danger d'ailleurs, une telle revendication étant absolument dépourvue de toute chance de succès, mais qu'il est bon tout de même de réfuter, ne fût-ce que dans l'intérêt de la vérité historique. Or cette vérité est qu'un universel retour en arrière n'est point ce qu'on a fait, ni voulu faire, en l'an IV et en l'an V ; que jamais, par exemple, il ne fut sérieusement question de revenir sur les paiements accomplis. En voulant remettre un peu d'équité dans les paiements encore à faire, dans l'exécution de contrats originairement viciés par l'absence de toute base solide, de toute mesure certaine, on allait déjà au-devant de tels embarras que cette intervention rétroactive du législateur, quelque nécessaire qu'elle fût d'ailleurs, fut en même temps chose extrêmement difficile et extrêmement imparfaite ; et la seule leçon à retirer de cet épisode de l'histoire du Corps législatif du temps du Directoire est qu'il faut se garder le plus possible de retomber dans un tel labyrinthe de difficultés. Sauf dans les cas de nécessité absolue (et il est incontestable que ces cas existaient alors) le législateur doit s'abstenir avec le plus grand soin d'intervenir dans les contrats des particuliers pour les réviser, et redouter de se mettre lui-même dans l'obligation de faire des lois qu'il sait d'avance ne pouvoir jamais être justes.

Or telle était bien la tâche que les Conseils assumèrent lorsque l'impossibilité de faire vivre le mandat territorial devint absolument évidente. Il leur fallut dix-huit mois d'efforts, du début de l'an V au printemps de l'an VI, non pas pour la mener à bien, — il fut bientôt visible qu'une telle espérance n'était pas permise — mais du moins pour arriver à une solution acceptable. Pendant les six années que le papier-monnaie avait traîné sa misérable existence, il avait été pris bien des engagements, conclu bien des prêts, effectué bien des partages, constitué bien des rentes — peut-être même s'était-il fait plus de contrats que dans un temps ordinaire, chacun s'ingéniant pour se débarrasser de l'assignat de crainte d'une baisse plus accentuée (1) ; et que

(1) « L'émission des assignats imprima à toutes les opérations une énorme acti-

devaient maintenant en numéraire métallique ceux qui avaient stipulé du temps de l'assignat? La première idée était de se reporter à l'époque où l'engagement avait été pris, de calculer d'après le cours de l'assignat la valeur réelle qu'il représentait alors, et de demander au débiteur une somme égale à cette valeur réelle : mais le problème était autrement compliqué et bien d'autres facteurs pouvaient entrer en ligne de compte. Même dans le cas le plus simple, à savoir le paiement d'une dette contractée avant la dépréciation du papier, de graves difficultés pouvaient se présenter, et il suffit à Tronçon-Ducoudray, rapporteur aux Anciens d'une résolution prise par les Cinq-Cents le 28 messidor an IV et relative au règlement des obligations antérieures ou postérieures au 1er janvier 1791, de citer un exemple pour faire toucher du doigt l'erreur grave de ceux qui s'imaginaient sortir de toutes les difficultés avec un tableau de dépréciation : soit le propriétaire d'une maison valant en 1790 80 000 livres et ayant emprunté sur cette maison 30 000 livres payables en 1796 : s'il doit les rembourser en numéraire ou en valeur représentative de blé, il sera forcé de vendre sa maison, n'en trouvera plus que 15 ou 18 000, redevra encore 12 ou 15 000, et sera ruiné, tandis que son créancier, avec les 15 ou 18 000 livres qu'il aura reçues, sera en mesure d'acheter une maison de 80 000 livres, valeur 1790, au besoin la même, et voilà une fortune détruite et une autre constituée par l'application brutale d'une règle en apparence très satisfaisante et très juste : la dépréciation des immeubles, immense pendant le cours de la Révolution, à cause du nombre énorme de biens nationaux mis en vente, ou même, sans cela, par la hâte à vendre des émigrés quand ils se proposaient de quitter la France, ou des parents d'émigrés pour éviter le séquestre, ou simplement des malheureux propriétaires effrayés qui se hâtaient de convertir leurs possessions foncières en une chose qui pût les suivre partout (rapport Jacqueminot, 27 ventôse an VI), suffisait pour modifier complètement les données du problème : et cela, bien que d'autre part il ait été dit aussi plus tard à la tribune qu'en 1790 et 1791 les immeubles s'étaient vendus plus cher qu'en 1789 à

vité : les prêts succédèrent aux prêts, les acquisitions aux acquisitons, les remboursements aux remboursements, et les spéculations de tous les genres aux spéculations de toutes les espèces, » dira Mollevaut aux Anciens le 24 prairial an V.

cause du besoin général de vider ses mains de cette monnaie douteuse qu'était l'assignat : tant il est vrai que dans ce débat confus aux faits les plus certains et les plus incontestables pouvaient être opposés d'autres faits absolument contraires, vrais peut-être par exception. Quoi de mieux établi aussi que la diminution du numéraire circulant en France par suite et de l'émigration, et des coûteux achats de blé et farine à l'étranger, et de la diminution de notre commerce, et surtout du soin général de le cacher dans la crainte « qu'il ne trahît son maître »? La plupart invoquaient cette diminution évidente pour nier la possibilité d'exiger d'un débiteur paiement intégral en numéraire d'une dette antérieure à 1791 et cependant Chasset a soutenu avec force, avec obstination, dans son rapport du 7 ventôse an V, qu'il n'était pas vrai que le numéraire eût diminué, qu'il avait même plutôt augmenté, qu'on en avait frappé en France et à l'étranger en plus grande quantité qu'à l'ordinaire, et que si on ne le voyait pas la seule raison en était qu'il était dissimulé et enfoui.

Du moins, pour les transactions passées pendant la dépréciation, le cours du papier au moment du contrat n'était-il pas un guide sûr? Non, car dans ces contrats l'hypothèse d'une cessation plus ou moins prompte d'un régime que tout le monde s'obstinait *in petto* à ne pas croire viable, avait pu être et certainement avait été fort souvent présente à l'esprit des deux parties et avait influé sur leurs dispositions dans une mesure impossible à préciser : non, parce qu'elles avaient elles-mêmes tenu compte de la durée probable du désordre et conjecturé, plus ou moins exactement, quand et comment on en sortirait (1) ; non, parce que fréquemment une stipulation d'intérêts fort au-dessous du taux ordinaire ou d'époques de remboursement exagérément reculées démontrait avec évidence que les sommes mentionnées n'étaient pas celles qui avaient été réellement fournies ; non, parce que la fréquence extrême et anormale des constitutions de

(1) Aussi remarquait-on une grande différence entre les transactions destinées à être soldées immédiatement et celles dont l'exécution était éloignée ; par exemple les biens fonds, payés comptant, se vendaient pour une somme nominalement plus forte que ceux qui devaient être payés à long terme, car alors des chances de paiement en numéraire étaient prévues, quoique dans des proportions extrêmement diverses. Il en était de même des constitutions de rentes, de dots, de domaines, etc.

rentes viagères était la preuve qu'un contrat aléatoire tel qu'une rente de ce genre avait paru à quantité de malheureux pouvoir offrir quelques chances d'échapper en partie aux évidents périls d'une stipulation en une monnaie se dégradant tous les jours. Bref la difficulté était qu'au milieu d'indications plus souvent mensongères que vraies, car on n'avait pas pu pendant longtemps exprimer clairement ses intentions et parler de numéraire, il importait de chercher dans un acte moins ce qui était dit que ce qui avait été pensé, moins la lettre que l'esprit, et de suppléer soit au silence, soit à la dissimulation, soit même simplement à l'embarras, au découragement des parties. Comme le dira très bien le représentant Bergier au Conseil des Cinq-Cents (27 germinal an V), « comment trouver les résultats d'une volonté libre et éclairée dans les conventions que la révolution monétaire a enfantées durant cinq ans de prestiges et d'erreurs? Alors on ne contractait pas, on jouait malgré soi à la dévorante loterie du papier-monnaie sans en pouvoir calculer les chances ni en prévoir le terme et le dénouement.... Aucune des obligations contractées pour l'avenir dans ces temps d'illusion où tout était inopiné, gigantesque, hors de toutes les règles et de toutes les proportions, n'a le sceau de la raison, de la réflexion, de la sagesse. Tous ou presque tous les contractants, entraînés par le mouvement rapide des assignats, se sont livrés à de vaines illusions : les uns ont établi leurs calculs sur la crainte, les autres sur l'espérance : celui-là a été trompé, celui-ci trompeur : quelques-uns n'ont pu exprimer leur véritable pensée, gênée par des lois pénales : beaucoup n'ont compté que sur des valeurs susceptibles de dépréciation, tandis que d'autres, mieux avisés, ont confondu la valeur nominale avec la valeur réelle.. » Aussi croyait-il peu à la possibilité de faire correctement une ou plusieurs échelles de dépréciation : comment, en effet, se procurer des renseignements exacts sur le prix des choses, élément indispensable pour déterminer la valeur de l'assignat, lorsque le maximum faussait ces prix et lorsqu'il fallait se cacher pour conclure un marché sincère? « Tout faisait un devoir de ne vendre que clandestinement, ce qui rendait toutes les valeurs absolument arbitraires, et ne permet pas de chercher dans des notes, dont il ne reste d'ailleurs aucun vestige, des notions propres à asseoir une opération de ce genre. »

Pouvait-on du moins adopter quelque principe directeur, partir d'une vérité généralement reconnue, pour diriger sa marche sur cette route semée de fondrières et de précipices? Il en était une généralement admise, c'est que la Révolution, funeste aux créanciers, avait été au contraire extrêmement favorable aux débiteurs, qui avaient pu, pendant longtemps, s'acquitter en monnaie sans valeur, et qui en avaient si largement profité que de l'avis général il n'y avait plus pour avoir des dettes que des hommes trop honnêtes pour s'être refusés à profiter de cette bonne aubaine, ou trop pauvres pour avoir pu se procurer même des assignats repoussés de partout. Il était vrai : et néanmoins, même ici, que d'objections à cette manière de voir trop simpliste! Que de débiteurs seraient écrasés injustement si après avoir consenti, en viager par exemple, des rentes hors de toute proportion avec le capital reçu, la loi ne venait pas à leur secours! Que de veuves ou d'enfants de condamnés, que de familles d'émigrés dénuées de toute ressource avaient été obligées dans leur détresse de subir toutes les conditions imposées par un prêteur impitoyable! Puis c'était se faire des choses une idée bien inexacte que de croire la société composée d'individus à tout jamais parqués dans l'une ou l'autre de ces deux classes : débiteur ici on était créancier à côté. « Ces qualités, disait Dupont de Nemours (1), sont aujourd'hui transmissives et fugitives. Ceux qui furent créanciers ont vu leur fortune détruite et n'ont plus que des dettes : ceux qui étaient débiteurs ont cessé de l'être et sont devenus créanciers, aussi impitoyables qu'ils ont été précédemment débiteurs frauduleux. » Injuste donc, à tous points de vue, une loi qui se proposerait de défendre plus particulièrement les intérêts de ceux-ci ou de ceux-là.

On le voit déjà, et on le verra bien mieux encore par la suite, la besogne d'un législateur soucieux de faire une loi vraiment équitable était donc singulièrement malaisée : tellement malaisée que beaucoup désespérant d'en faire une qui n'opprimât personne furent plus d'une fois tentés de se dérober et de laisser le soin de juger à des arbitres prononçant d'après les seules lumières de l'équité et plus en mesure de tenir compte de l'infinie variété des circons-

(1) Conseil des Anciens, 15 fructidor an V.

tances, chose impossible à attendre d'un texte législatif quel qu'il soit. Cette abstention du législateur avait dans la personne d'un homme des plus droits et des plus éminents, Dupont de Nemours, un partisan tout à fait déclaré. Il ne croyait pas possible de se guider sur les indications d'une échelle générale de dépréciation, ou de plusieurs échelles locales, sans aller au-devant d'injustices criantes. « Après, disait-il, le chaos tumultueux que nous avons enfin franchi, nous nous trouvons comme au commencement des sociétés, où l'équité ne put être littéralement prescrite dans tous ses détails, quoique son vœu fût l'intérêt commun et se fît entendre à tous les cœurs ; où l'on fit des juges avant d'écrire des lois, et où l'on ne rédigea des lois que d'après l'opinion des juges et les lumières qu'elle leur procurait. » Il alléguait des exemples historiques, notamment celui de Charles V autorisant les juges, après la longue crise de fausse monnaie qui avait troublé le règne de son prédécesseur, à prononcer selon leur âme et conscience : « ce qu'ils auraient fait, affirmait-il, avec plus ou moins de justice, mais avec beaucoup moins d'iniquité que n'eût fait une loi générale : ne perdons pas de vue cette opération paternelle. » Et, peut-être trop optimiste, il ajoutait que les gens de bonne foi étaient tout prêts à s'arranger et qu'ils ne demandaient qu'un guide : qu'il avait lui-même accommodé plusieurs affaires et en accommodait tous les jours à la satisfaction des parties, tout en jugeant, selon les cas, dans des sens très différents.

L'idée était certainement séduisante : elle ne prévalut point cependant et cela pour des raisons qui font honneur à la conscience professionnelle, pour ainsi dire, des membres du Corps législatif. Ils craignirent qu'en abandonnant le sort des parties à des arbitres il n'y eût, selon les lieux, une telle discordance de principes que la pacification des esprits fût impossible et qu'on s'éloignât du but au lieu de s'en rapprocher ; ils craignirent qu'en l'absence de quelques principes généraux, de quelques règles fixes, le nombre des contestations fût infini, et égalât celui des gens se croyant ou se disant lésés, c'est-à-dire tout le monde. Mais ils craignirent surtout d'encourir le reproche de manquer à un de leurs devoirs les plus impérieux. C'était la loi qui avait imposé l'usage du papier-monnaie et qui s'était longtemps obstinée à l'imposer, en dépit de l'évidente impossibilité d'empêcher

sa dégradation : c'était à la loi de réparer dans toute la mesure du possible les maux et les désordres que la loi elle-même avait causés. Un membre des Cinq-Cents dont l'opinion aurait dû être prononcée le 5 germinal an V et ne l'a pas été, mais a été imprimée, a exprimé avec beaucoup de force (1) cette étroite obligation d'agir qui s'imposait aux Conseils. « Tous les rapports entre créanciers et débiteurs, disait-il, ont été brisés par la loi : le maximum, les vols, les séquestres, les ventes et les restitutions illusoires qui les ont suivies, ont tout ruiné, tout déplacé, tout confondu ; au métal universellement adopté pour le signe représentatif des richesses ou valeurs réelles la loi a substitué un papier-monnaie qu'elle a successivement aboli : les fers et la mort étaient la punition de celui qui préférait l'or ou l'argent à l'assignat... Ces temps désastreux sont passés, mais la loi doit rétablir ce qu'ils ont détruit... Ne nous exposons pas à entendre dire avec trop de justice : le gouvernement, dans des temps dont le souvenir ne peut qu'affliger, payant en monnaie discréditée, a permis aux débiteurs de se liquider de même : puis il le leur a défendu, se réservant à lui seul le privilège exclusif de cette forme de libération ; il a interdit toute stipulation d'emprunt en or ou en argent, puis il a révoqué cette interdiction ; il a fait disparaître le tiers des espèces monnayées et les a remplacées par 45 milliards d'assignats ; il a substitué un papier à un autre et englouti une chimère par une autre chimère ; et après toutes ces variations, toutes ces inconséquences politiques, il craint de sonder les plaies profondes qu'il nous a faites et ne veut pas les guérir ; et le législateur se dépouillant de sa fonction en revêt les tribunaux !... Non, législateurs, vous ne légitimerez pas ces dangereux reproches, et par une politique aussi faible qu'injuste vous n'entretiendrez pas dans la société un levain de haines, de discordes, de confusion, d'anarchie... Le silence du législateur serait homicide... La loi a brisé les rapports qui existaient entre les valeurs : c'est à la loi à les rétablir. »

Une chose donc était certaine : le législateur parlerait. Mais que dirait-il? Ici la difficulté était grande. Au début de l'an V deux points seulement étaient acquis : abrogation

(1) Bibl. nat. Lc[43], 853.

de la loi du 15 germinal an IV qui imposait l'usage des mandats territoriaux, et liberté aux citoyens de contracter désormais, comme ils le voudraient, considérant « qu'il est nécessaire de rendre au commerce son activité et aux transactions entre citoyens une liberté qui assurât la prompte amélioration de toutes les parties de l'économie publique ». Mais sur le point délicat, règlement des obligations contractées antérieurement, soit avant, soit pendant la dépréciation du papier, les Conseils n'avaient pu se mettre d'accord et tout était encore à faire.

La commission des finances des Cinq-Cents se mit courageusement au travail an V, et dès le 13 vendémiaire son rapporteur Crassous présenta un projet relatif à la fois aux créances antérieures au 1er juillet 1791 et aux créances postérieures à cette date et contemporaines par conséquent de la dépréciation : la commission proposait pour les premières réduction à moitié, ou droit pour le créancier se refusant à cette amputation d'ajourner le paiement jusqu'au moment où l'on pouvait supposer que le numéraire reparaîtrait dans la circulation avec la même abondance qu'autrefois, six ans par exemple après la paix générale, avec faculté de paiements successifs au cours de ces six années, la réduction du capital dû s'atténuant avec ces paiements successifs et disparaissant la sixième année : elle serait par exemple de 50 pour 100 pour un paiement fait la première année, de 40 pour 100 la seconde, de 30 pour 100 la troisième, de 20 pour 100 la quatrième, de 10 pour 100 la cinquième. Pour les créances postérieures au 1er juillet 1791, réduction selon la valeur réelle du papier dans les divers départements à la date de leur origine : et, comme pour le capital, réduction dans les mêmes proportions (sauf dans certains cas exceptionnels) des rentes et intérêts stipulés. Le souci de ne pas accabler les débiteurs avait évidemment inspiré ces propositions : il les avait peut-être trop inspirées et la réduction à moitié des créances antérieures à la dépréciation rencontra dans Darracq, dans Lecointe-Puyraveau, des adversaires extrêmement ardents. Ce dernier soumit à une critique pénétrante l'idée-mère de ce système singulier, à savoir que la diminution — contestée d'ailleurs — de la quantité du numéraire dût dispenser les débiteurs de payer en bonne monnaie une dette contractée en bonne monnaie. La dépréciation des immeubles, dont arguait la commission, ne

venait pas de la diminution du numéraire mais de l'énorme quantité de biens mis en vente : les denrées de consommation étaient toujours très chères, au lieu d'être dépréciées comme elles devraient l'être si le numéraire manquait. En outre si une diminution de la quantité du numéraire circulant était une raison de réduire des engagements jadis contractés, il faudrait donc qu'une augmentation escomptée, prévue, de cette même quantité entraînât une augmentation du chiffre de ces mêmes engagements, ou des engagements semblables, et qui donc oserait aller jusque-là? Puis, quelle idée étrange de faire dépendre des délais de paiement de la quantité plus ou moins grande du numéraire! Alors au moment où les denrées deviendraient plus chères et où chacun aurait par conséquent plus besoin de son dû, on reculerait l'époque des paiements! Une bonne récolte la rapprocherait, la stérilité des champs l'éloignerait! Le législateur entrait ici dans un domaine qu'il devrait sévèrement s'interdire : s'il se permettait de changer les termes et de modifier ainsi les effets d'une certaine sorte d'engagements, il n'y avait plus de raison qui l'empêchât de toucher à toutes et alors les citoyens ne pourraient plus rien arrêter que conditionnellement et sous le bon plaisir du législateur, comme sous l'ancien régime où les ministres, où les magistrats se permettaient de donner aux débiteurs des lettres de répit, des lettres de surséance : voulait-on par hasard les faire revivre? Le système de la commission, concluait Lecointe-Puyraveau, est contraire à la raison, à la Constitution et subversif de l'ordre social. — Le Conseil lui donna en partie raison, mais en partie seulement : il repoussa la réduction à moitié des créances en question. Mais la commission fut plus heureuse en ce qui concerne les atermoiements : la cause des débiteurs profitait toujours de l'argument, très frappant en effet, qui les présentait comme gens très honnêtes et dignes de tous les ménagements, précisément parce qu'étant débiteurs ils n'avaient pas voulu, ou pas pu, profiter des événements de la Révolution pour s'acquitter de leur dette en papier. « Punirez-vous, disait Chazal, la probité en la forçant d'acquitter avec de l'or emprunté à 50 pour 100 des dettes qu'elle aurait pu acquitter en papier valant 10 pour 100? L'État n'acquitte pas ses propres dettes, et il contraindrait les particuliers à acquitter les leurs! » En vain Darracq, Lecointe-Puyraveau, objectèrent

que c'étaient les créanciers qui avaient supporté la principale part des malheurs de la Révolution : que si les débiteurs n'avaient pas payé ce n'était pas toujours par scrupule, c'était souvent, et sans doute bien plus souvent, parce qu'ils avaient employé leurs assignats à faire de vastes acquisitions de biens nationaux pour des prix infimes : et ce serait pour cela, disait Lecointe-Puyraveau, que cet homme serait autorisé à ne me payer, moi qui suis dans la détresse, que cinq ou six ans après la paix ! La facilité qu'il a eue de faire une effrayante fortune serait une raison pour ne pas remplir ses engagements au terme fixé ! Le despote le plus injuste le condamnerait à les remplir... Le peuple ne nous a pas envoyés ici avec le droit d'accorder des lettres de répit, et n'a point remis en vos mains cette odieuse faculté dont rougissaient les Parlements ». Le Conseil décida qu'il y aurait des atermoiements et, modifiant un peu le système compliqué de sa commission, se prononça pour le paiement par tiers des dettes échues ou à prochaine échéance : un tiers dans le mois qui suivrait la promulgation de la loi, les deux autres dans les deux années suivantes.

Dès ce moment, suppléant au silence de la commission qui avait écarté cette question délicate, un député, Talot, demanda que les paiements effectués pendant la dépréciation fussent réduits à leur valeur réelle et par conséquent ne fussent considérés que comme des acomptes, si, réduits, ils n'égalaient point les sommes dues. C'était remettre en question tout ce qui s'était fait en France depuis 1790, tous les paiements entre particuliers, tous les paiements de l'État, et, notamment, les paiements de biens nationaux, que, le plus souvent, les acquéreurs avaient eu la précaution de ne faire qu'au moment de la plus grande dépréciation. La mesure était grosse de conséquences graves et incalculables. La discussion même en était dangereuse. Mieux valait se taire, et le Conseil lui opposa en effet la question préalable. C'était prudent : nul ne pouvait dire jusqu'où l'on irait si la validité des paiements réalisés était mise en question. La justice, sans doute, l'eût souvent exigé : mais alors quel cataclysme ! Aussi ne sera-t-il jamais question dans les débats qui vont suivre que des paiements encore à faire, ou des réductions à faire subir aux engagements non encore soldés. Sur le reste on passa l'éponge, et on fit bien.

Pour les obligations postérieures au 1er juillet 1791, et contemporaines par conséquent de la dépréciation, la volonté du Conseil de dresser une échelle de dépréciation et de réduire en conséquence lesdites obligations était certaine : mais laquelle adopter? Et en fallait-il une ou plusieurs? La dépréciation, chacun le savait, ayant été extrêmement inégale dans les diverses parties de la France, des cours locaux avaient plus de chance qu'un cours unique d'indiquer exactement les valeurs sur lesquelles on avait tablé et de permettre de faire justice aux intéressés. Toutefois le Conseil n'était pas décidé encore à faire dresser des échelles multiples et la discussion roula plutôt sur la base à choisir pour dresser l'échelle unique. Prendrait-on le cours de Bâle? Ou celui de la Trésorerie nationale? Ou le cours combiné des places de Paris, Lyon, Marseille et Bordeaux? En pareil cas les États-Unis avaient opté pour le cours du lieu où avait été établie la Trésorerie de la Confédération. Ce précédent fit trancher la question en faveur du cours de la Trésorerie (20 frimaire). Les jours suivants furent consacrés à la rédaction définitive des mesures adoptées en principe sur les obligations antérieures au 1er juillet 1790 (cette date fut substituée à celle du 1er juillet 1791 et, peu après, ce fut, définitivement, celle du 1er janvier 1791), sur les obligations postérieures, sur les créances stipulées en papier-monnaie dans des actes de vente d'immeubles ou de constitution de rentes perpétuelles ou viagères. Pour les intérêts, arrérages, fermages, échus pendant le cours du papier-monnaie, il fut précisé que c'était en papier que les propriétaires avaient dû recevoir leurs loyers et fermages, les créanciers leurs intérêts, et que si fait n'avait été ils devaient maintenant les recevoir en valeur équivalente: de même les droits, obligations, reposant spécialement sur les biens-fonds, étant une sorte d'association à la propriété de ces biens les loyers, rentes, intérêts en devaient être acquittés comme l'avaient été les loyers et fermages de ces biens-fonds. Le 7 nivôse était achevé le vote de toute une série de résolutions conformes aux dispositions ci-dessus mentionnées.

Bien différentes étaient les vues du Conseil des Anciens. Il goûtait peu la rigidité inflexible avec laquelle les Cinq-Cents avaient tranché la question des dettes antérieures ou postérieures à la circulation du papier-monnaie : il voulait

quelque chose de plus souple et qui laissât plus de latitude à l'examen des circonstances. Son rapporteur Lebrun fit une assez vive critique des résolutions des Cinq-Cents. Il réclama des distinctions, des adoucissements, sembla même incliner pour un tribunal d'équité qui pût interroger les consciences, tenir compte des diversités de positions et de lieux, sans « promener impitoyablement le niveau du malheur sur tous les créanciers » et « sans confondre des débiteurs fort à plaindre avec d'autres débiteurs ayant joui des chances de la Révolution sans en partager les calamités ». Était-il si sûr que tout ce qui avait été convenu après 1790 l'eût été en assignats? « Dans ces temps malheureux le numéraire a été souvent transformé en assignats par d'officieux notaires et désigné sous quelque expression équivoque. » Puis venaient des critiques d'une autre sorte : ainsi la résolution aurait dû tenir compte de la situation spéciale des départements frontières, des départements insurgés, où le papier-monnaie n'avait à vrai dire jamais eu cours, et où les débiteurs ayant réalisé en numéraire le produit de leurs terres, les bénéfices de leur commerce, les fruits de leur travail et de leur industrie, n'avaient aucun titre au bénéfice d'une loi qui « ne devait protéger que le débiteur accablé de tout le poids de la Révolution ». Aussi bien une échelle unique de dépréciation était-elle inadmissible, et inadmissible aussi ce cours de la Trésorerie sur lequel les Cinq-Cents avaient voulu échafauder la leur : la Trésorerie, en effet, avait appelé le numéraire dont elle avait un besoin toujours impérieux, toujours renaissant ; elle l'appelait, et pour l'obtenir elle lui offrait et lui accordait des primes ; le rapport du papier-monnaie avec la monnaie métallique y était par conséquent faussé. Lebrun demandait donc le rejet de la résolution, et aussi Laffon-Ladébat, quelque urgent qu'il déclarât d'ailleurs de rendre par une bonne loi sur les transactions le repos aux familles et la tranquillité au pays ; et les Anciens rejetèrent la résolution (1). Sur un seul point il était apparu que les

(1) On sait que la Constitution de l'an III n'accordait aux Anciens que le droit d'accepter ou de rejeter, en bloc, les résolutions des Cinq-Cents : ils n'avaient pas le droit d'amendement. Ils usèrent toujours largement du droit de rejet : les hommes de ce temps avaient cruellement souffert sous la Convention du trop de rapidité et de l'irréflexion du travail législatif, et ils préféraient des lois tardives à des lois trop promptes. En ce qui concerne les transactions, cependant, la hâte d'en finir rendra bientôt les Anciens plus faciles.

deux Conseils pensaient de même : le paiement des rentes entre particuliers dues en vertu de titres antérieurs à l'émission du papier ; les Cinq-Cents se hâtèrent de prendre une résolution à cet égard, les Anciens l'acceptèrent, et la loi du 15 pluviôse an V ordonna paiement en numéraire, sans réduction, des rentes, pensions, constituées avant le 1er juillet 1790, ainsi que des rentes qui auraient été ultérieurement constituées en numéraire ou qui rappelleraient une créance antérieure à cette date. Là aucune difficulté ; il n'en serait pas de même lorsqu'on en viendrait à la partie délicate, le règlement des transactions postérieures à 1790.

Une nouvelle commission des Cinq-Cents, dont firent partie Chasset, Eschassériaux jeune, Crassous, Cambacérès et Quinette, chercha une solution qui tînt compte des critiques des Anciens et eût chance d'être acceptée par eux ; cette préoccupation est celle qui domine dans l'important rapport que Chasset adressa aux Cinq-Cents le 7 ventôse. Ils avaient souhaité quelque chose de moins rigide, de moins inflexible que les dispositions impératives d'une loi évidemment incapable de s'adapter à l'infinie variété des circonstances : en conséquence, Chasset proposait de consulter d'abord les juges de commerce pour ce qui rentrait dans leur compétence, et dans les autres cas les juges de paix, assistés de prud'hommes, avec appel au tribunal civil. Une loi impérative, disait-il, jetterait une partie des intéressés dans le désespoir, en favoriserait une autre, et dans les deux cas entraînerait de graves injustices, tandis qu'en laissant plus de latitude aux juges, en leur permettant de ramener l'exécution des contrats à l'équité et à la bonne foi lorsqu'ils en trouveraient le moyen, tout rentrerait dans l'ordre. Et à l'appui de cette observation si juste sur l'insuffisance d'une loi, quelle qu'elle fût, il citait l'exemple suivant : le bailleur d'une rente viagère a versé 100 000 livres-papier qui en valaient 10 000 et le preneur s'est engagé à payer 10 000 livres en viager ; qu'on le force à payer cette rente en écus et il éprouvera une lésion cruelle ; ici une réduction est indispensable. Mais un autre bailleur ayant également versé 100 000 livres-papier qui en valaient 10 000, et les parties ayant calculé en argent et fixé la rente viagère à 1 000, ici une réduction serait une iniquité pour le rentier qui avait eu droit de compter sur le paiement intégral de sa rente modique de 1 000 livres. On ne pourrait jamais éviter, fai-

sait remarquer Chasset, l'arbitraire de la loi ou l'arbitraire des juges : mais ce dernier avait moins d'inconvénients : au moins, étant jugées par des hommes, les parties qui succomberaient auraient la consolation d'avoir été entendues, tandis qu'une loi est toujours sourde et aveugle. Et cette garantie était loin d'être dénuée de valeur : bien des gens n'hésitent pas à exciper d'une loi, même injuste, si cette loi leur est profitable, mais hésiteraient à engager une lutte avec un adversaire qui pourrait les convaincre publiquement d'injustice et de mauvaise foi. Le Conseil recevait à chaque instant des pétitions anonymes de débiteurs ou de créanciers formulant des prétentions que Chasset qualifiait d'absolument révoltantes : leurs auteurs, très certainement, n'oseraient pas les formuler s'ils n'étaient couverts du voile de l'anonymat. — L'atermoiement avait été aussi l'objet de graves critiques de la part des Anciens : Chasset conseillait d'y renoncer, d'autant plus qu'il pouvait être une cause de ruine non seulement pour beaucoup de créanciers, mais même pour certains débiteurs qui astreints par le projet précédent à payer un tiers immédiatement pourraient peut-être être forcés par là à une vente d'immeubles dans des conditions désastreuses. Enfin les Anciens avaient vivement désapprouvé une échelle unique de dépréciation : Chasset l'abandonnait, et abandonnait aussi l'idée de prendre pour base le cours de la Trésorerie, d'une inexactitude reconnue. Et il proposait sur ces bases cinq projets de résolution, relatifs au jugement des contestations sur les transactions en papier-monnaie à confier d'abord à des juges de paix et prud'hommes ; à l'établissement d'une échelle de dépréciation dans chaque département ; aux obligations antérieures ou postérieures au papier-monnaie, à acquitter sans réduction et en numéraire, avec faculté pour les tribunaux d'accorder des délais et pour les créanciers d'établir, même par serment, qu'un titre de créance en représentait un autre antérieur à la dépréciation (point très délicat et un de ceux sur lesquels les contestations ont été les plus vives) ; aux obligations contractées pendant la dépréciation, à réduire selon la perte du papier et avec facilité pour les tribunaux d'accorder des délais ; enfin à l'extension aux arrérages et intérêts réglés par la loi du 15 pluviôse de certaines dispositions prises pour le paiement des capitaux.

Toutes ces questions furent longuement discutées par le Conseil. Une des plus intéressantes était certainement la substitution, ou plutôt l'adjonction, aux tribunaux, de juges de paix et de prud'hommes : dans un rapport aux Anciens dont il va être parlé plus loin, Cretet s'est montré très partisan de cette solution, qui cadrait tout à fait avec son vœu général de ne point voir trancher les difficultés « avec ce caractère absolu né des temps révolutionnaires et non encore assoupi par le régime constitutionnel », qui était la première tentative faite pour fournir aux tribunaux les moyens de donner à leurs jugements les caractères de l'équité naturelle : et il a vivement regretté que cette combinaison, d'abord acceptée par les Cinq-Cents, ait été ensuite rejetée par eux par la raison qu'il était inconstitutionnel d'attribuer ces causes en premier ressort aux juges de paix et ait fait place à tout un ensemble de définitions de règles et d'exceptions, au moyen desquelles fut fait abandon aux tribunaux du pouvoir de prononcer sur toutes les questions relatives au papier-monnaie. Mais, à part cette exception, les vues de la commission des Cinq-Cents l'emportèrent presque toujours, non sans résistance d'ailleurs : dans un curieux discours du 5 germinal, un représentant, Duguet, s'éleva contre la doctrine, trop répandue à son gré, que c'étaient les débiteurs qu'il s'agissait de défendre, que c'était à eux que le plus d'égards étaient dus, et, inclinant tout à fait dans l'autre sens, il alla jusqu'à désapprouver toute idée d'échelle de réduction, par laquelle le législateur, par un véritable abus de pouvoir, prétendait substituer sa volonté à celle des intéressés. « Les particuliers ne se seraient jamais imaginé, dit-il, qu'il fût possible de revenir sur les clauses de leurs obligations, surtout sur celles des rentes viagères qui par elles-mêmes, et eu égard à la modicité des intérêts qui y ont été stipulés, sont faites pour être respectées partout : d'ailleurs les débiteurs de ces rentes ne tarderont pas à en être délivrés : le temps et la misère les débarrasseront promptement de ces malheureux créanciers dont l'existence leur est si importune aujourd'hui, qu'il faut payer en argent, mais qui leur étaient si agréables au moment qu'ils ont traité avec eux, parce qu'avec leur argent et un modique intérêt qui ne leur coûtait presque rien ils se voyaient déchargés pour toujours du poids onéreux de leurs anciennes obligations... Si on ne

connaissait l'esprit de justice qui vous anime, on pourrait être tenté de croire que vous ne vous proposez dans cette affaire que de renverser toutes les fortunes anciennes pour élever sur leurs débris celles d'une multitude de nouveaux parvenus qui ont ruiné par leurs spéculations et leur agiotage les particuliers et la République elle-même. »

Un autre opposant, Mallarmé, repoussait toute échelle de dépréciation et revendiquait exclusivement pour la justice le soin d'appliquer la réduction aux différents cas qui se présenteraient ; un autre, Réal, déclarait des échelles départementales impossibles et bonnes tout au plus à accroître et à prolonger le chaos dans lequel on était plongé. Tous leurs efforts furent inutiles et les résolutions reproduisirent à peu de chose près le programme de Chasset. Il en fut pris cinq (du 30 germinal au 18 floréal) : la première décidait un tableau de dépréciation par département, par les administrations départementales, avec le concours de quinze citoyens des plus éclairés dans ce genre d'affaires, sur un extrait des notes tenues à la Trésorerie nationale, combinées avec celles qui pourraient avoir été tenues dans les places de commerce et avec la valeur des immeubles, denrées et marchandises dans leur *libre cours;* la seconde concernait les obligations antérieures au 1er janvier 1791 ou postérieures au cours forcé du papier-monnaie : elles devaient être acquittées en numéraire avec faculté pour les tribunaux d'accorder des délais : une disposition très importante portait que les obligations de date postérieure au 1er janvier 1791 seraient néanmoins payables en numéraire si le titre rappelait un acte ou un droit certain antérieur : la preuve de ce fait pourrait être faite non seulement par écrit, mais encore par les inductions de la correspondance des parties, par celles de leurs livres, journaux et registres, par l'interrogatoire sur faits et articles, par témoins lorsqu'il y aurait commencement de preuves par écrit, enfin par serment. Une autre non moins remarquable limitait les délais à accorder à une durée de deux ans et seulement si en capital les sommes dues excédaient 1 000 francs ; pour les intérêts et arrérages de rentes perpétuelles si elles excédaient 2 000 ; pour les arrérages de rentes viagères et pensions, point de délai.

Les paiements faits pendant la dépréciation faisaient l'objet de la troisième résolution : elle déclarait définitifs

et opérant libération les paiements faits, par consignation ou autrement, s'ils égalaient la somme entière portée dans l'obligation, ou la totalité de celle qui était due pour le ou les termes échus, quand même le créancier aurait fait des réserves : sinon le restant dû devait être payé en numéraire après réduction, selon les règles que la quatrième résolution, la plus compliquée, établissait pour les obligations contractées entre le 1er janvier 1791 et le 29 messidor an IV, date de la loi qui avait autorisé les citoyens à contracter de telle manière qu'ils voudraient, en francs-or ou en francs-papier. La cinquième ne concernait que quelques détails sans importance complétant la loi du 15 pluviôse sans en modifier les bases essentielles. Tel était le considérable travail législatif qui fut soumis à l'examen du Conseil des Anciens et discuté par lui toujours avec le même désir de mettre un terme le plus rapidement possible à une situation insupportable, mais aussi avec le non moins vif désir d'éliminer tout ce qu'il y avait là dedans d'injuste ou de dangereux ; et malheureusement plusieurs de ces dispositions étaient loin d'être à l'abri de la critique.

Une seule, même, des cinq résolutions fut jugée acceptable, la première. Certes elle aussi trouva des censeurs, Boisrond, Dumont Lacharnaye, etc ; il était bien difficile de se reporter au cours *libre* des denrées et marchandises, quand précisément tenir registre de ce cours libre avait été, trop longtemps, chose capable de mener un homme à l'échafaud. Mais les avantages des échelles départementales étaient tels qu'ils firent passer par-dessus quelques inévitables difficultés. Delacoste loua beaucoup dans un rapport du 22 prairial ce système « qui permettait aux contendants de bonne foi un moyen simple et facile de terminer par la voie de la transaction le règlement de leurs droits respectifs, dans quelque partie de la République que leurs obligations eussent été contractées ». Les Anciens acceptèrent la résolution et la loi du 5 messidor an V décida qu'il serait fait un tableau de dépréciation par département : un point très important se trouva ainsi décidé. Sans ces tableaux, aucun moyen n'aurait existé de débrouiller le chaos que le législateur rencontrait forcément à tout instant. Mais si cet instrument était nécessaire, combien aussi était-il dangereux et imparfait ! Les inégalités, les discordances étaient extrêmes. Des exemples frappants en ont été cités, notam-

ment par Bergier. Ainsi, en juillet 1793, 100 000 francs assignats auraient valu 68 000 francs numéraire en Maine-et-Loire, 66 000 dans la Marne, 56 000 dans la Somme, 40 000 dans l'Oise, 36 000 dans le Puy-de-Dôme, 34 000 dans la Seine, 24 000 dans l'Aisne. Les inégalités de valeur, certes, avaient été réelles, mais elles n'atteignaient pas de si considérables différences. Tel qui aurait été créancier de 100 000 livres à Paris et débiteur de 100 000 à Melun n'aurait pas pu payer sa dette avec le montant de sa créance.

Pour tout le reste les propositions des Cinq-Cents furent repoussées. La seconde offrait un point évidemment très vulnérable, l'assimilation aux obligations antérieures à 1791 de celles qui naissaient de droits acquis avant cette date et qui renouvelaient, sans le dire, un titre antérieur ; mais un tel renouvellement n'est-il pas une novation? Et y avait-il justice à contraindre à un remboursement en numéraire un débiteur qui avait eu toute facilité pour se libérer en papier, qui ne l'avait pas fait, qui avait eu pour ne pas le faire des raisons impossibles à connaître, des raisons peut-être librement débattues entre lui et son créancier? Delzons, aux Anciens, défendit la résolution, la preuve par serment, et affirma que le peuple français n'était pas tellement démoralisé qu'une preuve par serment dût être considérée comme de nulle valeur ; mais tel ne fut pas l'avis de la commission et de son rapporteur Cretet. Pour elle un titre, quel qu'il soit, appartient à l'époque qui l'a vu naître, et aucune puissance n'a le droit de le reporter à une autre date quand les contractants n'ont pas voulu le faire eux-mêmes ; et ils ne l'ont pas voulu, sans doute, puisqu'ils ne l'ont pas exprimé ; aucune preuve ne saurait prévaloir contre le silence qu'ils ont gardé. Pesant les deux opinions en présence, celle qui soutenait qu'un titre renouvelé est une convention absolument nouvelle, isolée, indépendante, et celle qui admettait la preuve du contraire, qui pensait que des considérations de justice et d'équité se réunissaient ici, de façon très pressante, pour faire admettre une identité qui en temps normal eût été contestable, Cretet observait très justement que l'article en question était tout à fait à sa place dans le premier projet élaboré par Chasset, parce qu'alors on espérait substituer à des règles fixes et absolues des jugements dictés par l'équité naturelle, mais que maintenant ce sys-

tème ayant été malheureusement abandonné, il n'était plus possible de compter pour rien l'intention des parties : et c'est ce qu'on ferait en considérant comme un renouvellement un contrat que ces parties n'avaient point déclaré tel. En outre Cretet faisait justice de la disposition singulière qui admettant la possibilité de délais les limitait de la façon la plus arbitraire : un citoyen devrait à quatre créanciers, à titres divers, 3 000 livres, et étant ainsi à la limite voulue il pourrait obtenir des délais ; mais chacun de ces créanciers devrait à son tour 3 000 livres, à quatre individus, à raison de 750 à chacun d'eux ; ils ne pourraient, eux, obtenir des délais et resteraient exposés à tout le feu des poursuites sans pouvoir mettre en cause leur débiteur. Et la résolution fut rejetée.

Il en fut de même de la troisième sur les paiements, qui, de toute évidence, avait été inspirée par la crainte d'amener des secousses incalculables en permettant de revenir sur des paiements effectués, mais qui, évidemment, pouvait froisser, à première vue : des débiteurs s'étaient à tout jamais libérés, tandis que d'autres ne l'ayant fait qu'en partie resteraient redevables en numéraire du reste de leur obligation réduite. Girod de l'Ain, qui attaqua vivement cette résolution (14 messidor), réclamait au moins distinction entre les créanciers ayant reçu librement et ceux qui avaient reçu par force. « Plusieurs avaient sans doute été victimes de l'impossibilité sous la Terreur de refuser des assignats et en ce sens tous les paiements avaient été plus ou moins forcés, mais en ce temps du moins les assignats avaient encore de la valeur ; on a pu voir des créanciers demander leur remboursement : on a pu voir quelquefois l'assignat préféré au numéraire ; aussi les remboursements ont-ils été alors peu nombreux. Mais ils l'ont été beaucoup dans le temps de la grande dépréciation qui a suivi et c'est alors qu'ils ont été ruineux. Le malheureux qui a subi le consing ne l'a sans doute laissé effectuer que parce qu'il n'avait aucun moyen de se soustraire à la ruine qui accompagnait ce remboursement : il a résisté tant qu'il a pu à l'acte de spoliation qui le réduit à la misère : il a compté sur le retour de la justice et son espoir ne doit pas être trompé. » Pressentant bien l'objection, à savoir la crise profonde que causerait dans la France entière un retour sur les paiements effectués, il ajoutait modestement qu'il savait l'impossibilité de faire

sur de pareils sujets une loi conciliant tous les intérêts, que ce n'était qu'avec la plus grande défiance qu'il avait exprimé quelques considérations sur une matière aussi délicate, et concluait avec, hélas, trop de raison, que la leçon à tirer de tout ce qui se passait était que « le papier-monnaie est le plus terrible de tous les fléaux, parce qu'il démoralise les nations, renverse tous les principes, confond les éléments de l'ordre social et jette dans les horreurs du chaos ». Et la résolution fut rejetée.

La quatrième résolution, sur les obligations contractées pendant la dépréciation, fut confiée à l'examen d'une commission particulièrement nombreuse dont firent partie les membres les plus éminents des Anciens (1) : Creuzé-Latouche, Muraire, Goupil-Préfelr, Paradis, Mollevaut, Dupont de Nemours, Lecouteulx, etc. ; elle prit pour rapporteur Cretet. Les Cinq-Cents avaient adopté un système rigide de décomposition et de recomposition des transactions qui devait particulièrement déplaire à Cretet, toujours attaché de cœur à des jugements d'équité, selon son expression favorite, et les considérant comme seuls capables d'empêcher de criantes iniquités. Or, tout au contraire, la résolution tranchait dans le vif, voulait, selon les taux d'intérêt et les termes de paiement stipulés dans les conventions, les soumettre à des modifications arbitraires, notamment les constitutions de rentes si l'intérêt du capital prêté était moindre de 5 pour 100 pour le perpétuel et de 10 pour 100 pour le viager, prétendait fixer le taux du viager à 12 pour 100 sur une tête de soixante ans, 10 pour 100 au-dessous et 8 pour 100 sur deux têtes, etc. Le législateur s'y attribuait un pouvoir de destruction et de construction que Cretet considérait comme une usurpation sans excuse. Pour les rentes viagères surtout ce système de décomposition et de recomposition l'indignait, car il avait pour elles un respect tout particulier et pensait que soumises à l'examen d'un jury d'équité la plupart d'entre elles subsisteraient,

(1) Dont la majorité, il est bon de le rappeler, venait d'être changée (aussi bien que dans les Cinq-Cents) par l'entrée, le 1er prairial, des représentants nommés dans les célèbres élections de l'an V; pour employer des expressions modernes, la majorité, dans les deux Conseils, passait de gauche à droite. Mais la chose a été sans aucune importance pour les débats dont il est ici question ; la politique y a été absolument étrangère, et cette remarque est vraie, pour ce qui a suivi le 18 fructidor, comme pour ce qui suivit le 1er prairial.

que les parties avaient déjà tenu compte des circonstances, des chances de vie et de mort, et que soumettre à réduction des rentes pour la fixation desquelles les parties avaient peut-être exactement calculé entraînerait une foule d'injustices. « Votre commission observe, disait-il dans son grand rapport du 29 messidor, combien le plus grand nombre des conventions viagères faites dans les époques orageuses de la Révolution sont respectables ; presque toutes représentent les débris de fortunes renversées et de simples moyens alimentaires. Dans un temps où la vie était menacée par des chances surnaturelles, où personne ne songeait à se procurer des jouissances de luxe ou de fantaisie, où l'ambition des citoyens qui avaient possédé ou possédaient encore des fortunes étendues se réduisait à conserver leur existence, il a dû exister bien peu de prêts viagers fondés sur des calculs d'accroissement de richesse... Il y a de nombreux contrats de petites sommes où la prestation a été stipulée en denrées de différentes natures, contrats qui annonçaient la détresse actuelle et la terreur de l'avenir... » Et après avoir fait la critique de la résolution, après avoir montré que plusieurs de ses articles reproduisaient des dispositions ayant entraîné le rejet des résolutions 2 et 3, Cretet esquissait rapidement ce que devrait être, à ses yeux, la loi à faire sur cette difficile question des transactions conclues pendant la dépréciation ; elle devrait s'inspirer de cet aphorisme de Blackstone que l'équité est la correction de ce qu'il y a d'insuffisant dans une loi à cause de son universalité, se bien convaincre qu'il lui a été impossible de tout prévoir, et qu'il importe qu'il existe un pouvoir quelconque capable de tenir compte de ces circonstances dont la loi eût tenu compte elle-même si elle avait pu les connaître. Il fallait donc autoriser les juges à « fortifier leur opinion par des avis d'équité qui leur seraient proposés par des experts. » Et il ne fallait pas craindre qu'une telle méthode multipliât le nombre des contestations : sans doute « des jugements arbitraires peuvent diminuer le nombre des procès, mais c'est en écorchant beaucoup de plaideurs. » Or des jugements d'équité peuvent aussi en prévenir beaucoup, et les simplifier davantage encore : les épines de la procédure viendront se briser dans les mains des experts. Surtout point de ces mots d'enquêtes, d'inductions, de visites, de serments, d'expertises, de comptes, d'impenses, qu'on avait eu le

regret de rencontrer dans les articles de la résolution des Cinq-Cents. La résolution (17 fructidor) ne survécut point à cette critique. Rejetée aussi la cinquième résolution sur le paiement des intérêts et arrérages de rentes entre particuliers. Tout, à une seule exception près, se trouvait donc de nouveau à refaire. Mais on savait maintenant à peu près ce que la haute Assemblée voulait, ce à quoi elle ne consentirait jamais, et le travail devenait plus facile.

Sans se décourager donc les Cinq-Cents se remirent à l'œuvre et s'occupèrent d'abord des obligations postérieures au 1er janvier 1791 qui en rappelaient d'autres antérieures. Favart, leur rapporteur, entrant tout à fait dans la thèse des Anciens, admit qu'une créance renouvelée était une créance nouvelle, et il ne demanda paiement en numéraire qu'au cas où le titre rappellerait l'acte ou le droit certain que les parties entendaient exécuter. Au contraire Duchesne, qui allait maintenant jouer un grand rôle dans les discussions des Cinq-Cents sur les transactions, soutint la thèse de la non-novation de ce genre de créances, repoussa la différence que l'on voulait faire entre le créancier qui aurait eu la précaution de rappeler l'ancienne obligation et celui qui ne l'aurait pas prise ou pas pu prendre, et réclama pour les créanciers toutes facilités pour faire la preuve du renouvellement. Le Conseil, prenant un moyen terme, admit la preuve par d'autres écrits émanés du débiteur ou par son interrogatoire sur faits et articles, mais n'inscrivit point dans son texte le mot de serment, et cette fois les Anciens acceptèrent : la résolution devint la loi du 14 fructidor sur le paiement en numéraire des obligations postérieures au 1er janvier 1791 (1) dont le titre rappellerait une origine antérieure de la créance ou porterait sans novation. Par loi du lendemain prévalut le même principe du paiement en numéraire, sans réduction, de toutes obligations antérieures

(1) Cette solution modérée était la plus équitable. Duchesne, qui a combattu ardemment aux Cinq-Cents les prétentions exagérées de ceux qui ne voulaient voir partout que des novations, a cité un écrit où un défenseur de cette doctrine voulait prouver qu'une créance de 10 000 livres née en 1789 et dont depuis le titre aurait été renouvelé chaque année d'après le cours de la Trésorerie, se serait trouvée en 1796 réduite à 214 livres et déclarait cette réduction parfaitement équitable. Duchesne flétrissait avec indignation ces hommes « qui, après avoir avidement saisi les moments de l'extrême dépréciation pour payer avec des valeurs nulles, voudraient maintenant arracher au législateur des lois iniques par l'importunité de leurs plaintes ».

à cette date, ou contenant fixation en numéraire, réduction, atermoiement, d'une créance résultant d'un autre titre, ou ayant été stipulées en numéraire à quelque époque que ce fût, ou en grains, denrées, matières d'or ou d'argent, ou autres marchandises : la facilité d'accorder des délais, d'un an au plus et à charge d'intérêts, était maintenue, mais sans les restrictions injustifiables des résolutions précédentes. Presque en même temps la loi du 9 fructidor sur la réduction du prix des baux passés postérieurement au 1er janvier 1792 et sur le paiement, réduit aussi, des fermages dus pendant la dépréciation du papier, réglait des questions analogues à bien des égards à celle des transactions entre particuliers et pouvait contribuer à calmer les esprits qui en avaient de plus en plus besoin. Ainsi se rétrécissait un peu le champ toujours ouvert aux prétentions contraires, aux exigences inouïes, aux clameurs assourdissantes des intérêts particuliers. Et il arriva — sans d'ailleurs que le fait eût été prévu et sans que des considérations de parti entrassent pour rien dans l'affaire — que le coup d'État du 18 fructidor facilita la solution des questions encore pendantes : il la facilita parce que la proscription ou l'éloignement volontaire de beaucoup de membres des Anciens ayant marqué dans ces débats, Muraire, Murinais, Paradis, Laffon-Ladébat, Dupont de Nemours, etc., rendit plus aisée l'entente entre les deux Conseils quant aux contrats passés pendant le temps de la dépréciation.

Les Cinq-Cents, sans perdre un instant, s'étaient remis au travail et dès le 5 vendémiaire an VI Duchesne, au nom de deux commissions réunies, apporta un projet sur les transactions passées pendant la dépréciation qui constituait évidemment un progrès. Le Conseil avait pensé, exposa-t-il, qu'il convenait de mettre certaines bornes à la conversion du papier-monnaie en numéraire, conversion incontestablement tout à l'avantage du débiteur à cause de la réduction ; qu'en cas d'obligation à long terme et à bas intérêt la réduction ne pouvait être requise par le débiteur qu'en renonçant à ce double avantage : que dans tous les cas le créancier devait pouvoir remonter à la véritable origine de la dette lorsqu'il aurait intérêt à l'établir ; que pour les cessions, subrogations, engagements de dépositaires ou de séquestres volontaires ou judiciaires, des décisions équitables devaient être préférées à une rigidité de droit

qui dégénérerait souvent en une suprême injustice : qu'il en était de même pour les contrats viagers, qu'on ne pourrait sans injustice confondre pour les soumettre indistinctement à la réduction provenant de l'échelle de dépréciation. « Autant vous devez être sévères envers ceux qui ont abusé des circonstances pour se créer des rentes sans proportion avec la valeur du capital prêté en papier-monnaie, autant vous devez être favorables à ceux qui ont aliéné leurs capitaux pour des rentes fort inférieures au taux légal de l'intérêt ordinaire, à ceux surtout qui ont fait entrer dans leurs combinaisons la double chance des probabilités de la vie humaine, ainsi que du discrédit et de la chute dès lors présumable du papier-monnaie. » Ainsi Duchesne n'était point partisan d'une règle trop rigide, mais il n'allait pas cependant jusqu'aux jurys d'équité faisant fonction d'experts qui semblaient avoir eu les préférences des Anciens : car la Constitution n'admettait point de jurys civils, et où les prendre, ces hommes qu'on voudrait investir d'une confiance toute particulière? D'ailleurs il faudrait toujours une loi pour diriger leur marche sous peine d'aller au pur arbitraire et d'introduire une effrayante diversité de jurisprudence. Mieux valait s'adresser aux tribunaux et s'en rapporter à eux du soin de déterminer le véritable esprit des transactions dont ils auraient à connaître : il ne s'agissait pas de rétroagir sur des transactions consommées, mais d'en circonscrire les effets dans une foule de positions imprévues. « Dans ce chaos de conventions occasionnées par le malheur des temps... quel tort ferait-on à ceux qui les ont souscrites de les forcer à souffrir recomposition de leurs contrats de la manière qu'ils les auraient composés dans un état ordinaire des choses. » Et sur ces principes, Duchesne, partageant en trois parties distinctes les difficultés sur lesquelles il restait à statuer, à savoir les obligations contractées pendant la dépréciation en général, puis en particulier les rentes viagères, enfin les cas qu'il appelait exceptionnels (ventes d'immeubles, licitations et partages, dots et avantages matrimoniaux, rapports dans successions, engagements et liquidations de commerce), apportait sur chacun de ces trois points des projets de résolution qui furent pour les Conseils un moyen précieux de sortir d'embarras : seul le second, sur les rentes viagères, devait encore donner lieu à de vives controverses et le succès n'en était pas encore prochain. Le

premier et le troisième furent facilement votés par les Cinq-Cents (résolutions des 18 et 28 vendémiaire) et transformés en lois par les Anciens : non pas qu'ils fussent à l'abri de toute critique, mais comme le dit Roger Ducos le 16 nivôse : « Si vous désirez la réforme d'un article ce sera pour quelques intérêts et vous en froisserez une infinité d'autres... le législateur doit renoncer à l'espoir d'embrasser toutes hypothèses : les difficultés se multiplient pour lui lorsqu'il veut atteindre le mieux et le plus grand mal que puissent éprouver les créanciers c'est de voir les retards se prolonger. » On ne pouvait mieux dire et c'est surtout cette sage réflexion qui entraîna le vote des grandes lois du 11 frimaire an VI sur les obligations, en général, contractées pendant la dépréciation, et du 16 nivôse sur ce que Duchesne avait appelé les cas particuliers. Les dispositions essentielles de ces deux lois sont les suivantes : réduction en numéraire métallique des obligations pour simple prêt contractées pendant la dépréciation : toutefois pour celles passées à plus de deux ans de terme au delà du 29 messidor an IV le débiteur ne sera admis à demander la réduction en numéraire qu'en s'offrant à payer dans le délai d'un an et avec intérêts à 5 pour 100 ; acquittement en numéraire des sommes, rentes, pensions dues à titre de pure libéralité par actes entre vifs ou à cause de mort ; restitution de dots et autres reprises matrimoniales en valeurs réduites d'après le tableau de dépréciation si elles ont été fournies en papier, en numéraire si elles ont été fournies en numéraire : pour les constitutions de dots en avancement d'hoirie, acquittement en numéraire sans réduction, à moins qu'elles n'excèdent le montant d'une portion co-héréditaire sur les biens du constituant. Nulle part « il n'est dit dans la loi, bien entendu, que les paiements déjà faits sur des dettes ordinaires puissent être sujets à révision. — Même système pour les ventes d'immeubles (loi du 16 nivôse an VI) : réduction en numéraire et paiement de même de la totalité du prix si elle est encore due ; si des paiements partiels ont eu lieu, réduction en numéraire et paiement de même de la quotité proportionnelle restant due : point de recours contre les prix convenus, sans préjudice toutefois de l'action en lésion d'outre-moitié dans les cas de droit. Tout cela n'était peut-être pas la perfection : mais comme le disait Régnier, rapporteur aux Anciens de la résolution qui devint la loi du 11 frimaire, cette loi était

aussi bonne que le permettait l'état des choses et après tout présentait moins d'inconvénients qu'on n'avait lieu de le craindre, étant donnés les obstacles dont la matière était hérissée. Surtout elle avait l'avantage de calmer enfin l'exaspération provenant de prétentions outrées et de mettre un terme à l'anxiété de quantité de familles incertaines de leur fortune et de leur sort. Le législateur, bien inspiré, évitait l'écueil : il s'abstenait de rétroagir sur les conventions antérieurement passées et se bornait à en rendre possible l'exécution dans les conditions nouvelles où l'on était placé, et que les parties n'avaient pu prévoir.

Cette honorable moyenne dont il fallait se contenter fut encore plus difficile à obtenir en ce qui concernait les rentes viagères : point de première importance, précisément, étant donné le nombre considérable de contrats de ce genre passés pendant la dépréciation. La résolution du 18 vendémiaire partageait en trois périodes, du début à la loi du 14 nivôse an III, date de la suppression du maximum, puis de là à la loi du 25 messidor an III, puis jusqu'au 29 messidor an IV, la durée de la circulation de l'assignat et soumettait à des réductions calculées d'après la dépréciation moyenne les rentes constituées pendant chacune de ces périodes : avec faculté pour les créanciers d'opter entre le remboursement, avec 5 pour 100 d'intérêts, du capital réduit d'après l'échelle de dépréciation, et la conservation de la rente, convertie alors en 9 pour 100 du capital réduit sur une tête de 50 ans et au-dessous, 10 pour 100 à 60, 11 pour 100 à 70, 12 pour 100 au-dessus de 70 : mais la matière était autrement compliquée, et d'énormes différences entre les cours au début et à la fin de chacune d'elles, tant la chute du papier avait été rapide, entraînaient de choquantes inégalités. Malleville, à qui incomba la désagréable tâche d'en faire le rapport aux Anciens le 27 brumaire et d'en demander le rejet, en cita des exemples frappants : 100 000 livres-papier valaient 23 000 au début de nivôse an III, 3 750 au 25 messidor, 416 en germinal an IV (encore y aurait-il eu lieu de contester beaucoup ce dernier chiffre), et cependant la résolution soumettait ces 100 000 livres à des réductions identiques pour chacune des périodes considérées. Il n'était pas exact d'ailleurs, comme elle avait paru le croire, que le taux des rentes viagères eût suivi le prix des denrées : du reste le maximum n'avait été scrupuleusement suivi que dans les achats

du gouvernement : il avait été sans cesse éludé dans les transactions des particuliers, fort heureusement d'ailleurs, sans quoi une grande partie du peuple français n'aurait été ni nourrie ni vêtue. Les taux de réduction adoptés par la résolution étaient fautifs : ainsi pour 100 000 francs-papier le débiteur d'une rente viagère constituée en messidor an III, sur une tête de soixante ans, aurait 4000 francs à payer chaque année, c'est-à-dire infiniment plus que le capital réel qui lui avait été fourni. Un homme avait emprunté à Versailles, le 24 nivôse an IV, 40 000 francs assignats valant 190 francs et constitué à sa prêteuse une rente viagère de 3 000 francs qui, d'après la résolution, serait réduite à 1 000 francs numéraire : 1 000 francs de rente pour un capital de 190 francs : de tels scandales étaient-ils tolérables? Dentzel en cita d'autres, comme celui-ci, digne d'une particulière attention : un homme avait emprunté, le 11 pluviôse an IV, 500 000 francs assignats en valant 2 250 valeur vraie, et avait pour cela constitué une rente viagère de 10 000 francs : cette rente allait être réduite à 5 000 francs numéraire ! Et si, au lieu de rente viagère, il avait souscrit une obligation à terme il serait quitte pour 2 500 francs une fois payés ! Malgré les efforts de Delzons qui défendit la résolution, soutenant que dans la fixation d'une rente viagère ce n'étaient pas les sommes qu'il fallait le plus envisager, mais les chances de vie, malgré ses attaques violentes contre les emprunteurs en viager qu'il affirmait avoir contracté ces emprunts pour solder de profitables acquisitions d'immeubles, ou des dettes hypothécaires, ou pour entrer dans des entreprises de vivres ou de fourrages, la résolution fut rejetée.

Duchesne en proposa une autre le 9 frimaire : cette fois les époques à distinguer étaient au nombre de cinq : 1791, pour laquelle aucune réduction ne serait admise ; janvier 1792 à juillet 1793 : du 1er vendémiaire an III au 12 frimaire an IV (date de la loi qui avait autorisé les créanciers à refuser le remboursement de sommes à eux dues avant le 1er vendémiaire, sauf pour les effets de commerce) et 12 frimaire au 15 germinal an IV. Les Cinq-Cents soumirent ce projet à un examen minutieux. Bergier en loua l'intention, approuva l'idée que le législateur devait surtout se préoccuper de réduire les rentes dont l'excès entraînait une lésion énorme, sans s'astreindre à calculer exactement ces réduc-

tions d'après des échelles de dépréciation, parce qu'autre chose sont des contrats de prêts ordinaires et autre chose des rentes viagères où le capital est aliéné sans retour, et aussi parce que ces échelles de dépréciation étaient à son avis extrêmement fautives ; elles manquaient d'exactitude et d'impartialité : le vœu de la loi n'avait point été accompli : il était donc d'avis de charger le Directoire de faire, en prenant les moyennes des départements, un tableau commun et uniforme pour toute la France : les capitaux étant ainsi réduits, on prendrait pour fixer les maxima du taux des rentes viagères le double des taux ordinaires, donc 15 pour 100 pour les rentes assises sur des têtes de moins de 40 ans, 20 pour 100 de 40 à 55, 25 pour 100 de 55 à 70, 30 pour 100 au-dessus de 70 ; le double, parce que, d'après lui, il était juste d'être un peu sévère pour les débiteurs « dont la plupart empruntèrent pour rembourser ce qu'ils devaient en numéraire, et pour se livrer à cet infâme agiotage qui faisait passer les objets les plus nécessaires par cent mains différentes avant de parvenir au malheureux consommateur ». C'était tracer la voie dans laquelle on allait marcher, mais on était encore très loin du but. Passionnément discutées furent ces conclusions qui ne donnaient satisfaction ni aux défenseurs des créanciers ni à ceux des débiteurs. Jard Panvillier, Nugue, reprochèrent au projet de frapper les rentes d'une réduction trop forte et trop générale ; Joran et Oudot de ne pas les réduire assez. Jard Panvillier niait qu'il pût jamais y avoir lésion dans un contrat de rente viagère, puisque tout était jeu, tout était aléatoire dans un tel contrat ; qu'un débiteur se trouvât obligé de payer par an une rente plus forte que la valeur réelle du capital reçu, c'était un malheur qu'on ne manquait pas de publier très haut afin de prévenir les esprits en faveur des débiteurs en général, mais il n'en était pas moins vrai que cet emprunteur avait compté sur la dépréciation progressive du papier ; et en tout cas il était bien tard pour s'apitoyer maintenant sur son sort lorsque pendant si longtemps on avait permis de payer en papier des créanciers ayant fourni des valeurs métalliques, et laissé scandaleusement ruiner une foule de pères de famille économes et laborieux au profit de gens enrichis pour la plupart par des moyens honteux et ne rougissant pas de prétendre s'acquitter envers leurs créanciers avec des valeurs

mensongères. On se tromperait d'ailleurs si l'on croyait que les capitaux fournis en assignats n'avaient entre les mains des emprunteurs que la valeur de leur échange contre des écus : ils leur servaient à acheter des biens-fonds, des maisons, comme à Paris où il s'en était tant vendu pour une ou deux fois leur loyer annuel en numéraire. Et il concluait que dans les contrats où la stipulation d'un taux d'intérêt infime indiquait bien que la dépréciation avait été prévue et que les parties avaient voulu en courir les chances, on devait maintenir intégralement l'exécution des engagements pris : admettant toutefois réduction à un taux extrêmement bas, 1 demi à 70 ans, 1 à 60, 1 et demi au-dessous, des rentes constituées de messidor an III à frimaire an IV. Dans ce sens aussi parla Nugue : l'échelle de dépréciation ne pouvait s'appliquer qu'à des capitaux remboursables et n'avait point de raison d'être dans les autres cas : la rente viagère n'ayant point de terme fixe et certain, il était à présumer que le débiteur, surtout quand le taux avait été réduit au-dessous du taux ordinaire, avait prévu paiement en numéraire. Ceux qui avaient emprunté pendant la dépréciation n'avaient jamais été forcés de le faire, car personne alors ne souhaitait d'être payé ; s'ils avaient emprunté c'est qu'ils savaient trouver un emploi avantageux de leurs deniers, tandis que les prêteurs s'étaient hâtés d'aliéner à n'importe quelles conditions leur capital pour échapper à l'hydre dévorateur de toutes les fortunes. A quoi on répondait de l'autre côté (Joran) que la plupart des emprunteurs étaient d'honnêtes pères de famille dont les revenus étaient réduits à rien et qui étaient réduits pour vivre à emprunter à quelque taux que ce fût ; aussi réclamait-on révision de leurs contrats et abaissement des rentes qu'ils avaient à supporter.

Réfutant ces thèses l'une par l'autre, Bergier fit prévaloir (1er nivôse) des vues plus modérées. Pouvait-on, dit-il, supposer d'autres principes que l'erreur et le prestige aux rentes viagères follement exagérées dans un temps d'illusion et d'ivresse où tout était inopiné, gigantesque, hors de toutes les règles et de toutes les proportions, où les spéculations sur le papier-monnaie trompaient tous les calculs, égaraient les plus clairvoyants, et n'étaient que des combinaisons aveugles? Or si tous les contrats de cette période étaient également le résultat de l'erreur et du pres-

tige, il était naturel qu'ils fussent rectifiés et rendus plus raisonnables. Et il proposa de nouveau réduction des rentes viagères à un taux, selon les âges, de 15 à 25 pour 100 au lieu de 30, car il crut devoir abaisser un peu sa précédente proposition, du capital qui aurait été versé, valeur vraie. Une résolution en ce sens fut votée (2 nivôse).

Elle se heurta encore à l'opposition des Anciens. Régnier dans son rapport du 27 nivôse lui reprocha d'avoir, tout au rebours de celle du 18 vendémiaire, trop sacrifié l'intérêt des créanciers ; il était impossible que ceux-ci eussent consenti d'aussi fortes réductions d'intérêts s'ils n'eussent pas eu la perspective d'être payés en monnaie métallique. Tout en rehaussant le taux des rentes, comme elle réduisait le capital sur lequel elles étaient basées, bien que le capital n'existât plus, à vrai dire, dans une rente viagère, la résolution tuait le créancier au lieu de le soulager, et le législateur y substituait sa volonté à celle des contractants. Il en demandait donc le rejet, et l'obtint. Car « au bout de la carrière de privations et d'angoisses qu'ils (les créanciers) avaient si longtemps parcourue, au lieu d'un meilleur avenir, elle n'offrait, à la plupart d'entre eux, que l'affreuse perpective d'une misère que la mort seule pouvait terminer.

Cependant, maintenant, la solution était proche. Sur la proposition de Duchesne, les Cinq-Cents votaient le 6 pluviôse une résolution dont la rédaction particulièrement soignée et les divisions plus nombreuses rendaient la critique malaisée. D'après elle les rentes viagères créées moyennant capital fourni en papier du 1er janvier 1792 au 1er juillet 1793 devaient être payées en numéraire, pourvu qu'elles n'excédassent point 10 pour 100 sur une tête septuagénaire au moment du contrat, 9 pour 100 sur une tête sexagénaire, 8 pour 100 sur une tête d'âge inférieur et 7 pour 100 sur deux têtes de tout âge ; du 1er juillet 1793 au 1er vendémiaire an III les réductions devaient ramener les rentes alors crées respectivement à 7, 6, 5 et 4 pour 100 ; du 1er vendémiaire an III au 12 frimaire an IV, réduction allant de 3 1/2 pour 100 en vendémiaire an III à 1 pour 100 ; en frimaire an IV, la diminution allait croissant de mois en mois selon un tarif annexé à la loi, et avec 1/2 pour 100 en plus pour les têtes des sexagénaires, 1 pour 100 pour celles des septuagénaires. Pour les rentes créées du 12 frimaire an IV au 15 germinal, le capital assignats était réduit

au centième de sa valeur nominale, et sur le capital ainsi déterminé il était reconstitué des rentes de 15 pour 100 au profit des septuagénaires, de 12 pour 100 des sexagénaires, de 10 pour 100 pour les prêteurs moins âgés. Il appartenait aux débiteurs de requérir dans les deux mois réduction de leurs rentes conformément aux dispositions ci-dessus ; faute de quoi ils étaient censés avoir opté pour la continuation de la rente aux chiffres fixés par leur convention. Cette fois les Anciens n'élevèrent plus d'objections et ce texte devint la loi du 13 pluviôse qui termina aussi bien qu'il était possible la besogne législative la plus compliquée, peut-être, que jamais Parlement ait eu à accomplir. Il n'était pas cependant encore au bout de ses peines : les détails d'application des trois lois fondamentales des 11 frimaire, 16 nivôse et 13 pluviôse an VI donnèrent lieu encore à quelques discussions et jusqu'aux derniers jours du Directoire il fut question des transactions à la tribune des deux Conseils.

Mais ce qui les occupa le plus, ce fut l'affaire de la lésion d'outre-moitié, que la loi du 16 nivôse sur les ventes d'immeubles n'avait pas pu, comme on sait, complètement écarter. Lorsque la dépréciation de l'assignat avait élevé à un point surprenant les prix nominaux des denrées et des biens, beaucoup de gens ayant jadis vendu terres ou maisons aux prix alors pratiqués et voyant maintenant ces terres ou maisons valoir dix fois, vingt fois, trente fois plus, ou même davantage, quand le louis, comme au début de fructidor an III, valait huit cent quinze francs en assignats, se crurent ou plutôt se dirent lésés de plus de moitié dans les ventes qu'ils avaient jadis consenties et firent appel à la fameuse loi de lésion ultra-dimidiaire qui permettait en pareil cas au vendeur lésé d'exiger ou résiliation de la vente ou supplément de prix ; et ces actions en lésion d'outre-moitié devinrent dans l'été de l'an III tellement nombreuses et tellement scandaleuses qu'une loi du 14 fructidor an III interdit d'en intenter de nouvelles et, à l'égard de celles qui étaient déjà en cours, les frappa provisoirement de suspension jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné : ce que fit, après la disparition du papier-monnaie, une loi du 3 germinal an V, trop pressée peut-être de « rendre aux citoyens l'exercice de leurs droits » et n'ayant pas assez prévu quel funeste cadeau c'était souvent leur faire que leur permettre de mettre en question les ventes d'immeubles faites pen

dant la dépréciation du papier, et les tribunaux furent de nouveau, comme en l'an III, « investis » par les vendeurs réclamant rescision : et ainsi fut fourni, en plus des innombrables difficultés relatives aux transactions, un nouvel aliment au monstre dévorant de la chicane. Avec une insigne mauvaise foi, quantité d'entre eux émirent la ridicule prétention que les prix artificiellement gonflés de l'an III exprimaient la véritable valeur des propriétés qu'ils avaient aliénées et réclamaient dédommagement. En réalité la seule base d'estimation correcte était la comparaison du prix d'un immeuble vendu avec celui des autres immeubles de même état et de même produit, vendus en même temps et dans le même pays, prix exprimés en assignats et réduits ensuite au numéraire d'après les tableaux de dépréciation. Mais les vendeurs objectaient la difficulté, ou même l'impossibilité, de trouver ces termes de comparaison dans le même temps et le même lieu, rappelaient l'extraordinaire rapidité des achats et des ventes, insistaient sur les prodigieuses variétés de prix selon les circonstances, selon l'occasion, selon la minute, citaient des cas où telle maison vendue un jour 100 000 francs assignats aurait été le lendemain revendue 500 000, et enclins pour les besoins de la cause à trop généraliser des faits moins fréquents qu'ils ne voulaient le dire, rappelaient que des maisons s'étaient vendues cinq et six fois dans une quinzaine, citaient cette vente de quarante-sept maisons parisiennes près de la Comédie italienne faite en quatre séances dans des conditions telles que si toutes eussent été vendues le premier jour elles l'eussent été douze millions et que si toutes l'avaient été le dernier elles fussent montées à cinquante-six (1). A cet argument spécieux on répondait qu'il ne fallait pas voir seulement Paris, mais toute la République, dans la loi qu'il y avait à faire, encore bien moins feindre d'oublier que cette loi ne pouvait concerner que des faits postérieurs, et non antérieurs, à celle du 14 fructidor an III, absolument formelle quant à l'interdiction de toute action en rescision pour l'avenir. Puis les demandeurs en rescision élevaient une autre difficulté : étant admis que le point de départ devait être la valeur en assignats au jour de la vente et

(1) Vignau, *Observations sur le rapport et sur le projet de résolution présentées le 2 ventôse an VI*. Arch. Nat. AD. XVIIIc, 437.

qu'il n'y aurait ouverture à l'action en rescision que si par exemple il était établi qu'une maison ayant été vendue 20 000 francs-papier aurait pu ce jour-là être vendue 40 000, que devait-il arriver si cette maison vendue 20 000, devant faire avec la réduction en valeur numéraire d'après le tableau de dépréciation une somme de 4 000, n'avait été payée en réalité que 2 000 d'après la valeur vraie des paiements au moment où ils avaient été effectués? En un mot ils voulaient que fût considérée la somme payée, et non la somme stipulée, et l'on sait que très grande, souvent, pouvait être la différence ; autre chose était un paiement immédiat, et un paiement ajourné de commun accord à une date ultérieure, et c'est pour cela que la loi du 19 floréal an VI, qui devait mettre fin à ces graves discussions, eut soin d'imposer aux experts chargés des estimations de tenir compte des facilités et avantages résultant des termes accordés pour le paiement du prix de vente ; mais quels que fussent ces termes, dans la pratique les paiements, d'ordinaire, s'étaient fait beaucoup attendre ; tant qu'avait duré la dépréciation toujours croissante du papier-monnaie, les acquéreurs comptant sur la persistance de la baisse, n'étaient pas pressés de s'acquitter, et, par une rare coïncidence, les vendeurs, frappés surtout de la lésion déjà subie par eux et escomptant une fin prochaine de ce désordre, ne l'étaient pas davantage de recevoir leur dû ; de sorte que dans cette disposition générale à laisser les choses en l'état, il n'avait pas été rare que les immeubles eussent été payés beaucoup moins qu'ils n'avaient été vendus. Et un vendeur, concluaient les partisans d'un retour assez important en arrière, n'a consenti à vendre qu'en considération du prix stipulé qu'il devait s'attendre à recevoir intégralement. A ces considérations juridiques on ne manquait pas d'en ajouter d'autres d'ordre sentimental : ainsi un homme a vendu une ferme de 333 arpents, louée 4 800 livres écus et quelques faisances, 240 000 francs, payables dans six ans avec faculté pour l'acquéreur d'anticiper ce paiement en avertissant six mois d'avance : usage a été fait de cette faculté pendant la dépréciation et l'acquéreur aura versé en tout 20 000 francs valeur réelle, que les seuls produits de l'an IV auront suffi à lui rembourser et au delà ; et voilà le sort d'un de ces infortunés acquéreurs au secours desquels on prétend nécessaire de venir sous peine d'attaquer la

propriété et d'ébranler l'ordre social! Un autre, incarcéré pendant ces temps d'horreur où on égorgeait des victimes pour confisquer leurs biens et libéré après le 9 Thermidor, mais craignant toujours le retour de ces scènes épouvantables et voulant que sa famille conservât au moins toujours quelque chose, a vendu partie de sa propriété pour se constituer un modique viager, et partagé le reste entre ses enfants et petits-enfants, tout cela à la hâte, la crainte, la douleur, le désespoir même dirigeant toutes ses opérations : ne mérite-t-il pas que la loi vienne à son secours? D'ailleurs, quand la loi du 28 ventôse an IV eut autorisé les acquéreurs de biens nationaux à payer en mandats, un moment était venu, et fort vite, où en présence de l'énorme dépréciation du mandat une autre loi le leur avait interdit et les avait forcés à payer en numéraire le quart du prix de leurs achats, bien que l'espoir de payer en papier déprécié fût ce qui les avait décidés à acheter; et le législateur viendrait mettre en question, maintenant qu'il s'agit non plus de l'État mais de particuliers, si le prix d'un immeuble doit être payé en valeur réelle! Et c'est ainsi que peu à peu reprenant la grave, l'effrayante question de la validité des paiements faits en papier, les avocats des vendeurs en arrivaient à remettre en question tout ce qu'avait décidé, après les pénibles débats dont on a vu plus haut l'histoire, la loi du 16 nivôse an VI.

En réalité cependant leur argumentation spécieuse, qui avait le grave inconvénient de rouvrir les contestations auxquelles les lois de frimaire et de nivôse avaient tardivement mis un terme, reposait sur une confusion dont firent très bien justice Favard, rapporteur aux Cinq-Cents du projet qui devint la loi du 19 floréal an VI, et Decomberousse qui le fit adopter par les Anciens. Prétendre soumettre le prix d'une vente faite pendant la dépréciation à l'échelle de réduction et comparer ensuite ce prix réduit au prix normal que l'immeuble vendu aurait dû avoir avant la dépréciation, c'était évidemment multiplier à l'infini les cas de lésion, exposer toutes les ventes faites dans ces conditions à être rescindées, et jeter dans la société, de nouveau, un trouble inexprimable. La comparaison entre le prix stipulé et le juste prix, seule base légitime d'une action de rescision, ne pouvait se faire qu'en comparant ces deux prix à la même date, dans le même lieu, dans la même mon-

naie : et, dans l'espèce, la seule question qui se posât pour savoir s'il y avait lieu à rescision était d'estimer si un immeuble ayant été vendu par exemple le 1er vendémiaire an III 20 000 assignats, un autre immeuble voisin et de même valeur s'était vendu en même temps plus de 40 000 ; dans ce cas, et dans ce cas seulement, il y avait ouverture à l'action en rescision. L'essentiel était que ce vendeur mécontent d'avoir vendu 20 000 ne pût faire rescinder son contrat qu'en prouvant qu'il aurait pu vendre plus de 40 000. Il fallait s'en tenir invariablement à ce principe, sans quoi tout était perdu. Qu'un vendeur fût mal payé, c'était malheureux sans doute ; mais c'était un malheur particulier, peut-être évitable avec plus de diligence ; mais qu'on mît entre les mains des vendeurs l'arme terrible que certains réclamaient pour eux, c'était un malheur public, car c'était rendre fragiles et contestables à peu près toutes les ventes qui avaient eu lieu entre particuliers. Il était grand temps de cesser de révolutionner. « Les contradicteurs de la résolution, disait très bien Decomberousse, voudraient donner aux propriétés une secousse presque universelle, voudraient que les tribunaux ne fussent occupés qu'à lancer la foudre judiciaire sur des actes qui fondent le droit de propriété, que la fortune de presque tous les citoyens fût incertaine et flottante... Que de recours à examiner si l'on admettait une éviction presque générale ! Vous ne voudrez point qu'on jette sur nous le fléau dévastateur des haines processives, et tandis que nous cherchons à fermer l'antre de la chicane, qu'on lui prépare mille et mille victimes à dévorer... » Les Conseils ne le voulurent point, en effet, et la loi du 19 floréal, la dernière de ces grandes lois si discutées, qui remirent le mieux ou plutôt le moins mal possible un peu d'ordre dans cette société si profondément troublée par le fléau dévastateur du papier-monnaie, limita expressément l'ouverture de l'action en rescision au cas où il serait constaté par experts qu'un immeuble vendu en assignats, à un certain moment, aurait pu être vendu plus du double au même endroit et au même moment, laissa, en cas de lésion constatée, faculté à l'acquéreur de résilier ou de suppléer le juste prix, et limita à un an après la publication de ladite loi le délai pour intenter l'action en rescision. Juste et nécessaire transaction, et utile leçon à l'adresse des esprits trop absolus qui après des secousses comme celles que

la France venait de subir croient possible d'en effacer toutes les traces et de faire table rase du passé !

Aux prises avec des difficultés exceptionnelles, le Corps législatif d'alors eut le très grand mérite de s'inspirer du fameux adage *Summum jus, summa injuria*, et de borner son ambition à ne faire que le moins mal possible, comprenant bien les impossibilités et les périls d'une revision générale de tout ce qui s'était fait pendant six ans. Mais peut-être eut-il un mérite plus grand encore : ces Chambres laborieuses, attentives, scrupuleuses, très exigeantes pour elles-mêmes, ces Chambres qui ne prenaient point de vacances, ces Chambres qui sans jamais se décourager passèrent dix-huit mois et plus à tâcher de panser les plaies faites par le papier-monnaie, qui le firent sans que leur impartialité entre les intérêts opposés qui se combattaient avec fureur ait jamais pu être suspectée, ces Chambres ont fait preuve d'une conscience professionnelle à laquelle il convient de rendre hommage. Placés dans des circonstances semblables les Parlements modernes eussent vraisemblablement bâclé à la hâte, sans autre souci que celui de leurs intérêts électoraux, une besogne infiniment délicate : à moins toutefois qu'ils n'eussent jugé moins dangereux de faire indéfiniment traîner un travail ingrat, rebutant, et condamné d'avance, quoi qu'on fît, à faire toujours des mécontents.

M. Marion.

Les
Voyages d'Arthur Rimbaud [1]

HARRAR. Musique abyssine. Les tambours, les harpes, les longues flûtes, les violons à trois cordes, losanges sonores. Les sons qui se traînent puis soudain se dressent, crépitent et de nouveau miaulent et se plaignent. Le vent qui souffle sur la steppe d'herbe sèche, qui hurle dans les mimosas ou bien autour des euphorbes. Le tonnerre lointain qui roule par saccades dans les gorges de l'Aouache, et les murmures brefs de l'eau sur les cailloux sans fin.

...Trr, trr, âah, âah ! bzz...z.

Que de musiques aigrelettes, et touchantes pourtant, retrouvées dans celle-ci. Rythmes lents ou précipités ; le violon du ménétrier d'Attigny menant à danser depuis quarante ans les noces sur le même air, la cornemuse écossaise, les fifres militaires dans les rues de Stuttgart, la mandoline sur le lac Majeur, la petite flûte javanaise de Salatiga.

...Trr, trr, âah... bzz...z.

— Dites donc, Rimbaud, ça n'est pas gai, votre affaire.

— La vie n'est pas gaie non plus...

— Justement, c'est pourquoi il faut l'égayer. Enfin, j'ai mon whisky.

— Attendez, l'asmani va chanter...

L'asmani se détache du groupe des musiciens vêtus de

(1) Pour *la Revue universelle* des 1er, 15 décembre 1928 et 1er janvier 1929.

toile blanche, leur chevelure serrée dans un mouchoir ou dressée en tête de loup.

Chant monotone, cri rythmé plutôt ; jovial ou belliqueux, disant les joies de l'amour — en termes non voilés, — puis l'élan de la bataille, la férocité de la tuerie.

— Aah, âah, âââh...

Les flammes des bougies tremblotent en rang au milieu de la grande table et à ce bout de la pièce, alignées au rayon des livres, et là-bas...

— Pas assez de lumière, Djami, a dit Rimbaud. Encore une rangée de bougies sur l'armoire aux échantillons... Là. Comme ça on dirait la mairie de Charleville le soir du 14 Juillet.

Sur les longs murs blanchis à la chaux les ombres des auditeurs s'entre-croisent, vacillantes, et montent jusqu'aux poutres brunes du plafond bas.

— Ha, ha, ha... âah... âââh.

Pour ce soir de juillet 1890 Rimbaud a organisé chez lui — dans l'ancienne maison de Raouf Pacha, conquérant de Harrar, le seul bâtiment de la ville qui s'enorgueillisse d'un étage — un de ces concerts de musique indigène où il lui plaît de rassembler quelques invités. Sur la vingtaine d'Européens qui habitent le Harrar et l'Abyssinie, neuf sont réunis dans cette salle située derrière le magasin principal, dont une fenêtre donne sur la vaste cour et une porte sur la ruelle partant de la voie centrale de Harrar.

Parfois, l'assemblée est plus nombreuse ; quand des voyageurs ou des explorateurs sont de passage ils s'arrêtent généralement à Harrar, chez Rimbaud, qui les fait profiter de son expérience du pays et de l'organisation de ses convois. On parle alors toutes les langues de l'Europe et du Nord africain, on discute de tout. Sauf de littérature. Le maître de la maison ne lit guère, et les livres qu'il possède — là, sur un rayon — sont presque tous des ouvrages anglais.

Ce soir, Rimbaud est ici le seul Français.

Deux Suisses, dont l'ingénieur Ilg, futur premier ministre d'Abyssinie. Il s'en retourne à Antotto, il a accepté pour compagnon cet Anglais taciturne qui boit du gin. Deux Grecs, les frères Sottiro, tout à la dévotion de Rimbaud ; trois Italiens, dont le padrone de cette façon d'hôtel installé près de la porte du Choa. De ces hommes jeunes — le plus âgé n'a pas quarante ans — pour la plupart négociants, les

uns, comme Ilg, sont venus dans ce pays exotique délibérément, pour y faire une carrière, les autres, comme Rimbaud, y ont été amenés en fuyant un passé détesté, ou trouble. Tous sont hardis, aventureux, âprement avides de faire fortune. Ce soir, la cordialité règne, mais demain, s'il se peut, l'un ou l'autre se hâtera de tirer dans les reins de son voisin.

Trem... trem... trem... Sourd, le bruit du tambour a repris, la harpe va sangloter

Au bout de la table, Rimbaud appuie sa tête sur sa main. Une tasse de thé vert est devant lui. Ses hôtes, plus ou moins vautrés dans des fauteuils d'osier, sont enveloppés de la fumée des cigares, où se noie la flamme des bougies diminuées. Des verres disparates, des bouteilles et des flacons sont posés de tous côtés. Rimbaud ne fume ni ne boit ; aucune liqueur chez lui ; même pas de vin. Aussi chaque visiteur apporte en plaisantant sa boisson favorite.

— Écoutez la pluie, dit quelqu'un. Vous ne partirez pas demain, monsieur Ilg.

— Si Allah veut.

— Combien plus commode le voyage quand votre chemin de fer sera construit !

— Cela viendra !

— Vous avez beau dire, déclare Rimbaud, il vaudrait mieux le faire passer par Dire Daouah. Djami ! apporte la carte.

On déploie sur la table la grande carte corrigée et complétée à la main. Les têtes se penchent.

— Tenez ; ici, le coude...

— Dites, Rimbaud, c'est comme votre viaduc pour amener l'eau à Harrar !

— Zut ! oui ! ce ne serait pourtant pas le diable, regardez. Sept kilomètres depuis l'Amaressa, en le prenant ici...

— Hem ! Difficile ! trouve un des Italiens. Un terrain pareil. Il faudra des travaux aériens, des tunnels. Vous rencontrerez de l'opposition.

— L'idée plaît au dedjatch...

— Maconnem... oui, il ne voit que par vos yeux. Mais il y a d'autres gens qui vous aiment moins.

— Pourtant ! Une ville comme Harrar qui n'a pas d'autre eau que — l'eau de pluie !

— Au moins elle n'en manquera pas cette nuit...

L'averse bat les murs de terre, les volets clos.

— Farak Ali est revenu, Rimbaud?

— Oui, cet après-midi. Caravane au complet.

— Vous en avez une veine d'avoir un abane comme lui!

— Il n'est pas bête, fait Rimbaud. Dur avec les hommes, par exemple.

— Mais il se ferait couper en quatre pour vous!

Les bougies sont toutes petites. La boîte à cigares est vide. Les invités bâillent. On appelle les serviteurs, qui somnolaient ou bavardaient dans la salle basse sur la cour. Harrar est tranquille, oui, mais enfin un Européen ne se soucie pas de rentrer seul chez lui à onze heures du soir.

Sur un signe de Djami, les musiciens sont partis, voici une heure.

— Tu donneras à ce vieux Pan ce que je t'ai dit.

Pourquoi le maître — toute-bonté, toute-puissance et toute-science — nomme-t-il Pan ce vieux qui joue de la flûte? On sait pourtant bien qu'il s'appelle Krombi. Mais on sait aussi que dans la tête du maître il y a beaucoup de choses auxquelles le pauvre Djami n'entend rien.

Pan a reçu au départ une petite couverture dont il entoure avec délice ses vieux os.

« Triste et méritoire existence. » Ainsi Rimbaud qualifie-t-il la vie qu'il mène depuis son installation à Harrar.

Elles sont peu fréquentes les soirées où il a le plaisir — contesté, mais réel — de réunir quelques hôtes, de les écouter le plus souvent, mais parfois de les divertir comme nul ne sait le faire. Quand il s'anime, il conte des anecdotes, trace des portraits; il se moque impitoyablement de tel sot ou prétentieux personnage. Il contrefait les tics, souligne les ridicules. On rit beaucoup. « Vous nous avez divinement amusés, lui écrit l'ingénieur Ilg, » mais on se méfie un peu de cette dent si aiguë, encore que Bardey reconnaisse : « On ne lui a jamais entendu prononcer de propos calomnieux. » On s'étonne aussi de ce désenchantement amer qui transparaît toujours sous ses discours, de cet ennui perpétuel, de ce dégoût dont il ne fait pas mystère et que certains prennent pour de la pose. « Il faudra donc, dit encore Ilg, que vous me rendiez votre aide pour gagner mes premiers cent mille francs de rente afin que j'aie le plaisir de les manger en votre compagnie et de vous faire passer les idées

noires. » — « Son caractère avait dû être changé par quelques-uns de ces malheurs qui vous laissent une marque indélébile, » a écrit l'explorateur Borelli. Mais on s'apercevait bientôt que ses actes n'étaient point comme ses paroles entachés de misanthropie. On pouvait faire appel à « sa charité, très large et très discrète, » ainsi que devait dire plus tard Bardey qui fut à Aden le patron de Rimbaud et conserva un souvenir assez âpre de l'humeur baroque et des vivacités de langage de son employé. Ce négociant intègre rendit certes justice aux qualités de l'Ardennais, mais quand bien des années plus tard on lui demande d'écrire une préface aux lettres de Rimbaud, il se récuse, craignant de dire des choses qui pourraient déplaire à un mort susceptible : « Je ne veux pas que Rimbaud, irrité, vienne me tirer par les pieds pendant la nuit, il a été assez ennuyeux de son vivant. »

Encore le mot « ennuyeux » est-il en surcharge au mot « désagréable » biffé.

Après tant de luttes pénibles, Rimbaud conservait la crainte qu'on ne le voulût tricher ou dépouiller, ou injurier, ce qu'il était âprement décidé à ne pas souffrir.

Sa nervosité lui faisait toujours exhaler ses contrariétés en des termes violents qui, pour lui, avaient peu de portée. Il était particulièrement hérissé contre quiconque pouvait avoir quelque autorité sur lui. Mais il ne connaissait nulle rancune. Il n'en voulut même pas à Ménélik de sa grande affaire ratée, et quand il parlait du roi du Choa, c'était en haussant une épaule d'un air amusé : « Le bougre de finaud ! » « le vieux renard. » — « Notre Ménélik, » dit-il quand il annonce la mort de l'empereur Jean, tué par les Madhistes, et l'ascension du roi du Choa au titre de négus d'Abyssinie et de roi des rois.

Sombre, bizarre, difficile, évidemment, ce caractère que l'on incrimine toujours.

Mais après tant d'années s'est peu à peu reconstitué en Rimbaud son être déchiqueté par l'explosion de son génie ; il est devenu, presque, ce qu'il eût été, moralement, mentalement, sans cette grande visitation de son adolescence. Intelligent, égoïste, — pas plus que la plupart des hommes, — traditionaliste, pratique. Bon, certainement, très pitoyable, actif, d'une honnêteté rigoureuse, tendu par le désir de mériter et de posséder l'estime des autres, d'être dans sa zone un personnage, par la décision de préparer

laborieusement l'époque où riche et libre il fera enfin ce qui lui plaît. Pour son plaisir il voyagera et pour sa satisfaction il écrira des choses utiles.

Plus que jamais il a horreur de certaines années de sa jeunesse, de celles où il écrivit, justement. Pour lui, elles n'existent plus. La sagesse arabe le lui a appris ; ce qui est passé est mort. Mais pour d'autres? Il a éprouvé récemment une vive contrariété à savoir que quelques-unes de ses productions avaient été publiées. Des lettres d'admirateurs sont venues le trouver jusqu'en son désert. Une revue, *la France moderne*, lui a fait savoir, par la plume de son directeur Gavoty, qu'elle serait « heureuse et fière de sa collaboration » ; elle a même salué en lui « le chef de l'École décadente et symboliste ». Agacement. Allait-on donc reparler de cette maudite époque de sa vie? de ce « moment malheureux » et de ses erreurs, pour quelques poèmes écrits par un Rimbaud qu'il a renié?

Il connaît maintenant le bien et le mal tels que les traditions de sa race les lui ont désignés. Il veut faire le bien sans autre raison que le besoin d'égaler l'image qu'il se fait de lui-même et qui est redevenue presque celle qu'eût tracée le désir de sa mère autrefois.

Il continue l'enfant sage et laborieux qu'il fut à treize ans. Tous les Européens de la région savent son intégrité farouche, connaissent son hospitalité et reconnaissent sa générosité.

Mais auprès des Arabes et des Abyssins, il représente bien encore un autre personnage. Il aime les indigènes, « il les préfère aux Européens, » dit Borelli. « Ils ne sont ni plus bêtes, ni plus canailles que les nègres blancs des pays dits civilisés, » écrit-il. Louange, évidemment. Dès l'année 1883, comme à Aden, il réunit à Harrar quelques enfants auxquels il enseigne le Coran. Les jeunes gens qui sortent de la médersa viennent chez lui pour commenter le Livre. Heureux d'un changement d'atmosphère, il voit à peine les Européens et fréquente surtout les indigènes. Son influence grandit, d'aucuns le prennent pour un grand marabout. Les cadis sont jaloux de son renom, un muphti dont il a critiqué certain jugement essaie de le faire tuer. Des coups de feu qui le manquèrent? Un guet-apens où les poignards ne surent pas jouer?

« J'ai eu des ennuis absurdes à Harrar. »

Lorsqu'en 1887 Rimbaud pense se réinstaller pour longtemps, instruit par l'expérience, il ne blesse plus les mêmes susceptibilités.

Il est protégé, du reste, par le gouvernement — abyssin maintenant. Le dedjatch Maconnem apprécie hautement son amitié, ses services, voire ses conseils. Rimbaud en profite pour faire « un peu de bien », « quand j'en trouve l'occasion » et « c'est mon seul plaisir ». La charité, c'est peut-être cette clef perdue, cette formule toujours cherchée. « Je voudrais faire quelque chose de bon, d'utile. Quels seront les résultats? Je ne sais encore. »

Il prend son rôle au sérieux. Tout droit dans sa vareuse blanche, son visage brun marqué de plis durs, la bouche amère sous la moustache tombante, les tempes creuses un peu et déjà blanchissantes, appuyé des deux mains à son comptoir, il donne les conseils qu'on lui demande et à peine s'amuse-t-il intérieurement quand deux hommes à poil gris le viennent trouver :

— Tu es notre père... Juge entre nous.

Une âpre disette règne dans Harrar, après la conquête, après les réquisitions des Abyssins.

Chaque matin, dans la vaste cour de la factorerie, des vieux se pressent, décharnés, déguenillés, et des femmes chargées d'enfants. Djami, distributeur des largesses du maître, dépose la poignée de riz ou de dourah dans le lambeau d'étoffe sale qu'on lui tend et que l'on noue avec soin pour s'en retourner.

Obligé à un certain apparat, Rimbaud est toujours suivi quand il sort de deux ou trois domestiques à cheval, bien équipés. A quoi verrait-on, sans cela, qu'il a des monceaux de thalaris — ainsi qu'il convient qu'on le croie — pour payer l'or et l'ivoire, et la gomme qu'on lui apportera? Pour lui-même, la monture qu'il préfère, c'est sa mule de Syrie, qui court l'amble à la perfection. Elle s'ébroue dans l'éclat de rire des grelots ; sous la selle abyssine, à petit dossier en bois recouvert de cuir rouge, avec l'étrier en forme de 8 dans quoi l'on n'introduit que le gros orteil.

Rimbaud porte le grand burnous de laine blanche, et sur la tête un bonnet de police en drap gris. Il sort de Harrar parmi la foule pittoresque.

Des gamins courent derrière lui :

— Sidi Rimbaud ! Sidi Rimbaud ! Au nom d'Allah !

Ou parfois des mendiants abyssins :

— Ato Rimbaud ! Ato Rimbaud ! au nom de la Vierge !

Quand à la halte, ou au campement, des miséreux l'entourent, tout nus sous le vent et la pluie, il ne se tient pas de vêtir les plus pitoyables. « Il m'est arrivé de rentrer tout nu sous mon burnous pour en avoir habillé quelques-uns en route. » Il donne sa chemise. « Figurez-vous, écrit-il après plusieurs semaines de séjour à Harrar, que je ne me suis pas encore fait laver de chemise depuis que je suis ici. A peine en porté-je une qu'on me la quémande. Heureusement que j'en ai apporté une cargaison ! »

Harrar est un centre d'où rayonnent ses entreprises. Nul ne connaît comme lui les ressources du pays. Ces villages perdus dans la steppe du Sud possèdent à leurs abords tant ou tant d'autruches entravées ; ces autres, accrochés aux flancs des ravins de l'Ouest, élèvent tant de chats-civettes.

Plus loin, cette tribu a des chasseurs hardis qui vont jusqu'aux Grands Lacs pour tuer l'éléphant ; tel chef amasse de l'ivoire en secret, telles peuplades habitent au bord d'un torrent aurifère dont elles présenteront le métal en anneaux ou en pépites.

A ces Gallas du Sud, il portera des « djébélés » de toile bleu foncé ; à ces autres, des cotonnades aux vives couleurs. Par l'intermédiaire de Farak Ali, il traite avec ce sultan des Danakils — amateur des soieries venues d'Aden — à qui ses sorciers ont prédit qu'il mourrait le jour où il verrait un Européen et qui, seul homme obèse à cent lieues à la ronde, se tient au milieu de ses guerriers maigres et prompts, comme un sanglier parmi une bande de chacals. Et si l'on pouvait envoyer à Harrar du drap des Ardennes, les montagnards du Choa en aimeraient la chaleur. Le négociant y songe. Le commerce d'échange est avantageux. On ne trompe guère Rimbaud dans les transactions. Son œil sait voir, ses doigts savent palper. Si l'or est pollué de cuivre ou de fer, si la rousseur du musc-civette est noircie par la brique pilée ou blêmie par la moelle de bœuf, il renvoie le tricheur avec colère et dédain.

Mais lui, de son côté... « Allez chez le sidi Rimbaud, il ne cherche pas à profiter de l'ignorance d'un pauvre diable. Ses balances sont justes et ses calculs exacts », disent les indigènes.

Les prix sont les prix et les marchandises qu'il offre sont de bonne qualité. Il n'est point non plus, comme beaucoup d'Européens, un créancier impitoyable. Pendant six mois, il a fait crédit à tel village, pauvre jusqu'à la récolte nouvelle. Il n'a point exigé le payement du riz fourni durant une disette. Aussi Rimbaud est bien reçu dans les territoires des Somalis et des Gallas, voire chez les Ogadines. Ce n'est pas un ennemi que cet homme qui vient à vous d'un front tranquille et d'un regard clair, qui parle votre langue et qui vous donne le salaam au nom du Prophète.

Peu à peu on le regarde comme un sage, comme le recours des pauvres et des déshérités. Son activité dévorante le portant sans cesse d'un endroit à l'autre, c'est dans tout le pays que sa réputation s'étend. Et quand ses caravanes passent, elles sont sous la protection de tous, on se les signale, comme celles du roi, en criant dans les échos à la manière de ces montagnes :

— La caravane du sidi Rimbaud est partie de Goro. Elle marche vers Harrar. Qu'elle aille en paix... qu'elle aille en paix.

Si actif que fût son trafic, jamais dans ces années de brigandage ses convois ne furent attaqués, ni ses marchandises volées.

Sa politique se trouve, après tout, la plus habile et il peut, certes, se permettre d'être généreux, car ses affaires sont prospères. Il a étendu les transactions de la factorerie. Seul, ou avec ses serviteurs, ou en accompagnant ses convois il quitte Harrar pour deux, trois, pour six semaines ; il fait de grandes randonnées ; un jour voici quarante kilomètres à pied, le lendemain toute la journée à cheval par d'impossibles sentiers de montagne. Onze fois, pour se rendre de Harrar à la Côte ou en revenir, il traverse les trois cents kilomètres du désert des Somalis, dont plusieurs fois sur un méhari qui court pendant vingt heures sans s'arrêter.

A Harrar même, il n'est jamais en repos. Généralement, il ne s'assied même pas pour manger. Tout en donnant des ordres, en surveillant des emballages, en prenant des notes, il dépêche quelques mets apportés par Djami sur le coin du comptoir. Parfois une tranche de viande saignante, toujours du « sciro » — la purée de légumes du pays, — un bol de lait caillé, quelques fruits, et de l'eau claire par là-dessus, ou un peu de bière.

Mais aussi, tant de peines obtiennent le résultat qu'il prétend chercher ; il gagne de l'argent. A la fin de chacune de ces trois années de Harrar il peut ajouter une trentaine de mille francs à sa petite fortune. « Ma santé est bonne. » — « Je me porte bien, » redit-il dans chaque lettre. Argent, considération, vie active, perpétuel voyage parmi des horizons dont les variations lui plaisent... il devrait être heureux... Hélas ! Ennui, ennui, ennui. « Je n'ai même jamais connu personne qui s'ennuyât autant que moi, » écrit-il... Quand son fiévreux labeur l'emporte, il vit intensément et ne voit pas l'ennemi qui lui obscurcit le ciel. Mais s'il s'arrête, s'il s'écoute, s'il se regarde, toutes les chauves-souris du désenchantement agitent leurs ailes autour de lui. Et plus que jamais quand il écrit à sa famille, il s'attendrit sur lui-même, il se plaint, il veut être consolé, il n'est content ni de ce qu'il est, ni de ce qu'il fait, ni de ce qu'il a. Il n'éprouve un peu de paix qu'en se dépensant. « *Le travail humain! c'est l'explosion qui éclaire mon abîme de temps en temps.* »

Il n'a pas retrouvé « la croix consolatrice ». Il est demeuré le sombre négateur. Et pourtant il a changé depuis l'anticléricalisme farouche d'autrefois. Il apprécie même la religion et ses ministres. Ne commente-t-il pas le Coran comme un vrai fidèle? « *Ah! je suis tellement délaissé que j'offre à n'importe quelle divine image des élans vers la perfection.* » Et voici que l'évêque et les missionnaires capucins de Harrar « qui éduquent des négrillons » n'ont qu'à « se louer des relations qu'ils eurent avec lui dix années durant ».

C'est-à-dire que s'il ramène d'une expédition quelque petit abandonné il le conduit droit aux bons frères. Qu'il ne resserre point les cordons de sa bourse quand la mission y fait appel. Et que pour l'économe de l'institution il diminue le prix du sac de riz. S'il était malade, déclare-t-il, il remettrait son testament à l'un des missionnaires.

Ce qu'il éprouve maintenant pour la religion c'est un respect, déjà connu autrefois ; et une sorte d'émerveillement devant la possibilité de la foi. Il n'en retombe qu'avec plus d'amertume à sa propre incroyance. « Heureusement que cette vie est la seule, et que cela est bien certain, puisqu'il est impossible d'en imaginer une autre avec un ennui plus grand que celle-ci. »

Ah ! cet ennui ! cette angoisse perpétuelle, ce désir constant d'on ne sait quoi. Pourtant sa vie, parmi ces

saisons mordantes, n'est-elle pas ce qu'il crut autrefois accepter?

Je veux que l'été dramatique
Me lie à son char de fortune,
Que par toi beaucoup, ô Nature,
— Ah! moins nul et moins seul, je meure.

. . . .

Je veux bien que les saisons m'usent
A toi, Nature, je me rends.

. . . .

C'est rire aux parents qu'au soleil,
Mais moi je ne veux rire à rien.
Et libre soit cette infortune.

Qu'elle est libre, maintenant, cette infortune! Qu'elle a d'espace et de temps pour s'épanouir! Et que la lime des années s'empresse à user cette existence! « Moins nul, » Rimbaud s'y efforce par l'utilité que peut avoir sa vie. « Moins seul. »

« Moins seul. » Qui sait? il y aurait peut-être là un remède à son mal. Il avait, voici quelques années, regretté de ne s'être pas marié, puis regretté de n'être pas assez riche pour se marier. Mais maintenant, il a une position stable, son avoir se monte à quelque cent trente mille francs, il fait « des affaires importantes qui lui rapportent quelques bénéfices ».

— Mariez-vous donc, lui dit son ami Ilg. Naturellement, vous trouverez quelqu'un pour venir vivre ici! Moi, tenez, je corresponds avec une jeune Zurichoise. Dès que ma situation sera mieux établie, nous nous marierons.

Et Rimbaud rêve de ce fils qu'il ornerait de toutes les connaissances dont il se nourrit et dont il a faim, qu' « il élèverait à son idée » — comme, peut-être, sa mère le voulait jadis élever à la sienne. Il rêve aussi d'une présence qui ferait de sa maison de Harrar un foyer. Il se hâte. En août 1890 il écrit à sa mère, à sa sœur; en novembre il insiste : « Pourrai-je venir me marier chez vous au printemps? » — « Il faut que je trouve qui me suivra dans mes pérégrinations. » Il rappelle — sa mère ne garde-t-elle pas toujours l'image de cet Arthur qui fut bohème, qui fut vagabond, qui fut débauché, qui fut poète — il rappelle sa situation actuelle : son travail, ses bénéfices, il ajoute : « Je

suis connu en bien de tous depuis dix années dans ce pays. »

Il en a assez d'être seul. Assez aussi des hasards amoureux et dangereux. Des courtisanes arabes de Harrar, auxquelles il rend de peu fréquentes visites, ou des esclaves bien frottées de beurre que tels chefs hospitaliers, lors de ses expéditions, ne manquent pas d'envoyer le soir dans le toucoul où il dormira. Il veut une compagne, une aide semblable à lui, comme dit la Genèse ; une femme de sa race, sur l'épaule de laquelle il posera sa tête pour dire ses ennuis, ses tracas, ses peines, ses rancœurs, ses chagrins « absurdes et véhéments ».

Il est décidé, il la prendra au printemps prochain, de la main de sa mère. Elle n'a pas pour lui de visage. Un être abstrait. Présence, appui, consolation, famille.

Voici l'année des épousailles de Rimbaud.

*
* *

Cela commença par un léger coup frappé sous le genou droit. Rien. Un battement, à peine perceptible d'abord, puis qui s'affirme. Comme d'une horloge indiscrète, quand on ne dort pas.

Rimbaud s'inquiéter? Bah! il en a vu bien d'autres, dans sa rude vie. Et des fièvres, et des rhumatismes, et des névralgies, et des sciatiques — sans parler de cette exécrable maladie voilà dix ans. Une syphilis, je vous demande un peu ! pour s'être égaré à la légère dans une ruelle de Harrar. Bardey l'avait soigné, puis les médecins de la garnison égyptienne. Mais quel ennui. « J'ai pincé une maladie peu grave par elle-même, écrivait-il à sa famille, mais ce climat est traître pour toute maladie. » Ces marques à ses lèvres. Que de précautions il avait prises, pour ne pas contaminer ses compagnons de travail et de table ! Bien guérie, après peu d'années. Et cette façon de peste qu'il avait attrapée à Boubassa où il était allé, premier Européen, où il avait dormi plusieurs nuits dans un toucoul renfermant ses marchandises : des peaux de bœufs mal séchées, puantes, fréquentées d'horribles mouches. Et des chutes, et des plaies et des bosses, quand on escalade des rochers, qu'on passe à gué des torrents, qu'on traverse des marécages.

Rien. Mais voici que le battement devient douloureux. C'est sur un clou que frappe maintenant le marteau. Un clou sournois qui s'enfonce dans la rotule. La nuit, la souf-

france est plus forte. Courts sommeils, réveils brusques. Et soudain l'intense angoisse qui bourdonne assourdissante dans la tête, descend en vague jusqu'au fond des entrailles, puis glace pieds et mains. Le premier signe de la présence terrible.

Mais le matin vient, et la clarté, et l'activité générale. Allons, songe et mensonge, les terreurs de la nuit. Rimbaud, s'arrêter? Et toutes ces affaires qui « s'enchaînent les unes aux autres »? et ces engagements qu'il faut tenir? Ah! zut! la sale jambe. C'est que je boite! Ce coup, peut-être, que je me suis donné contre un arbre, quand mon cheval s'est emporté. Il faut que j'aille à Degadallalah aujourd'hui. Si je ne peux pas marcher, je puis tout de même me mettre en selle. Allons, Djami! les chevaux. Te dépêcheras-tu? Abado et Lacadélé m'accompagnent. Mais que je souffre! Diantre de jambe.

Un rhumatisme, sûrement. Et ces veines gonflées doivent être des varices. Satané pays! dire qu'on n'y trouve même pas un médecin!

L'isolé s'adresse à sa mère. « Je me porte mal, à présent. » Et il demande qu'on lui envoie « un bas à varices, pour une jambe sèche et longue (le pied est nº 41 pour la chaussure). » Mars vint, mars de cette année 1891. La douleur augmentait. Le genou gonfla, enfla, devint dur comme du bois. C'était sérieux. Rimbaud voulut se reposer, « au moins de la jambe malade. » Il fait installer un lit de camp entre son comptoir et la fenêtre. Il s'occupe de ses écritures, et ses yeux perçants surveillent au fond de la cour les balances, font le compte des sacs de café et des ballots de peaux.

Mais voici qu'en une semaine la jambe devient absolument raide. Dans le genou qui toujours grossit, la douleur s'établit par une morsure continuelle. Plus de sommeil. Fièvre, amaigrissement, faiblesse. Et soudain, la terreur. L'horreur de se voir seul, privé de tout secours, en proie à un mal étrange. « Les fortes chaleurs d'Aden me remettront peut-être. » Et là, au moins, je trouverai un médecin, des soins.

En quelques jours, toutes les affaires sont liquidées, tant pis pour les quelques milliers de francs perdus. Une caravane est organisée précipitamment; elle emportera — avec le maître — toutes les marchandises en magasin. Farak Ali se multiplie, et Djami éploré. Rimbaud a fait fabriquer une

civière dont il a donné lui-même le dessin : deux montants, l'un à chaque bout, soutiennent une tringle sur laquelle on jette un rideau. Seize porteurs sont loués qui se relayant d'heure en heure transporteront le malade durant les trois cents kilomètres qui séparent les collines de Harrar du port de Zeilah.

C'est le 7 avril au matin que Rimbaud quitte Harrar. Le ciel est d'un bleu de velours au-dessus de la rue brune. Les chameaux sont partis, les mulets attendent. Les hommes sortent avec leur fardeau et le déposent devant la porte. Les serviteurs se sont assemblés, et les habituels mendiants, et les trieuses de café, et la marmaille. Tous effarés à voir le maître étendu, pâle dans son burnous blanc, les mains croisées sur sa poitrine.

— Hélas ! hélas !

Deux femmes se mettent à crier comme pour un mort.

— Aah ! aah ! le sidi Rimbaud !

Brutalement, Farak Ali les fait taire.

La jeune femme de Djami, en larmes, tient dans ses bras son bébé nu et potelé comme un angelot de bronze, pour que le maître le voie une fois encore. Rimbaud, qui a toujours aimé les petits enfants, donne à celui-ci son dernier sourire à Harrar, puis il lève sa main. Les courroies s'appuient sur les dures épaules, et le convoi s'ébranle. Les femmes s'arrêtent surprises, avec leurs charges de foin ou de bois, sur la tête, et les porteurs d'eau avec leur peau de bouc à l'épaule. On sort de la ville par cette porte du Nord que Rimbaud a tant de fois franchie dans la plénitude de sa vigueur et de son énergie. La foule se presse à l'entrée, et les troupeaux que l'on mène aux pâtures.

— Barra ! barra ! crient les muletiers pour que l'on fasse place à la civière.

Sur le chemin brun, et plus libre, les porteurs vont à grands pas. On tourne la colline d'Abokar. Rimbaud, rudement secoué, serre les dents et quand il ouvre les yeux, sous le rideau relevé, voit entre les porteurs trotter sur le talus l'ombre de son triste palanquin.

Parmi les steppes et les collines pierreuses, pas de voie tracée, naturellement. Le ciel est gris. Au troisième jour du voyage, la caravane s'éveilla trempée. Grincheux, les chameaux refusaient de se laisser charger. Rimbaud, que poussaient sa fièvre et son impatience, ne voulut pas attendre :

— Partons, partons. Les chameaux nous rattraperont dans la journée.

Les porteurs s'en allèrent parmi les rocs, balançant leur fardeau sous les nuages bas et désolés qui fondaient en eau.

Le soir on posa la civière au milieu de la steppe. La caravane se retrouva le lendemain. Trente heures de jeûne pour Rimbaud, et seize heures passées sous cette pluie qui se moquait de la peau de buffle étendue, qui glissait en cascades le long des montants et rejaillissait du sol, transperçant couvertures et vêtements, enveloppant le malade d'un suaire froid.

Après la torture par l'eau, la torture par le feu. Des journées sous un soleil impitoyable. La civière est un four ambulant. Et des nuits interminables, durant lesquelles Rimbaud, baigné de sueur et transi d'angoisse, écoute autour de lui ruminer les bêtes de somme et plus loin « les chacals piaulant par les déserts de thym ». Et les souffrances du chemin, les secousses, les descentes abruptes où il se cramponne des deux mains aux bords de sa couche, ne songeant qu'à protéger des chocs cette jambe qui enfle démesurément et d'où jaillit une douleur lancée jusqu'à l'épaule et jusqu'à la tête. Et la brusquerie, la stupidité des porteurs qui ne peuvent s'imaginer que l'on manie un infirme autrement qu'un ballot de peaux ou de coton, qui un jour posent le brancard si rudement que Rimbaud roule à terre. Un thaler d'amende à chacun des quatre maladroits — ils en seront plus soigneux, peut-être — et l'abane n'oubliera pas cette retenue sur le salaire.

Quel dur chemin, celui de ces douze jours. Le ciel est hostile. Les hommes... Si... Un peu de douceur lui est venue des hommes.

Au long de cette aride voie, si souvent parcourue, les graines de droiture et de bienveillance humaine qu'il a semées pendant plus de dix années ont poussé en plantes étranges où la sympathie éclôt, inattendue, comme sur de rudes cactus une fleur éclatante et précieuse.

Dans tout le désert, où les nouvelles volent de tribu à tribu, on sait que le sidi Rimbaud, malade, retourne en son pays. A Gueldessy déjà, et presque à toutes les étapes, les Arabes qu'il connaît, et des chefs de tribus, et des notables parmi les bergers Issahs ou Somalis accourent pour le voir encore.

Ce sont partout des protestations, des adjurations. Il montre sa jambe, énorme sous le burnous. Certains pleurent à le trouver ainsi abattu.

— Tu étais notre frère... tu as couché sous nos tentes... nous avons lu ensemble le Coran... Jamais tu n'as trompé le simple ou opprimé le pauvre... Tu nous as livré le riz avant qu'il fût payé quand nous avions faim... Reviens bientôt... Qu'Allah miséricordieux te guérisse... et reviens... reviens.

Aux yeux de Rimbaud anéanti de fièvre, les larmes montent aussi, il ne sait que répondre :

— Allah kérim... Allah kérim... que la volonté de Dieu soit faite.

Le malade arrive à Zeilah demi-mort.

— Vite, Djami ! aux renseignements.

Un mauvais vapeur, chance inespérée, va partir dans quatre heures. On porte la civière sur le pont, Rimbaud est étendu sur un matelas.

Trois jours, trois nuits dans la chaleur forcenée, immobile, sans manger, il demeure où on l'a placé.

Enfin, voici Aden, l'espoir d'un secours et d'un soulagement. Une chambre à l'hôpital anglais. Un médecin épouvanté devant la jambe malade : « Tumeur synovite arrivée à un point très dangereux. »

— Allez, mon pauvre ami, allez vous faire soigner en France.

A part lui il songe :

— Allez, allez mourir chez vous.

Quinze jours, avant le prochain bateau.

Rimbaud voit M. Tian, son associé, il met en règle ses comptes et ses affaires.

Il reçoit des lettres anxieuses de Roche et puis... deux bas à varices, deux, pour cette « jambe sèche et longue » qui, hélas ! n'en a plus besoin. Mais, incapable d'oublier son sens de commerçant. « Je les revendrai quelque part, » écrit-il.

— Djami, tu vas retourner à Harrar avec un prochain convoi.

— Non ! Sidi, non ! je vais avec toi.

Le pauvre garçon se traîne aux pieds de son maître qu'il sert avec amour depuis huit ans :

— Emmène-moi... emmène-moi.

— Impossible, Djami, tu ne peux pas laisser ta femme,

ton petit enfant. Mais je reviendrai. Et avant cela je te ferai tenir de mes nouvelles.

Une traversée de douze jours pour arriver à Marseille; « le voyage me ferait encore passer le temps. » C'est durement qu'il passe, le temps, sur l'eau bouillante et plate de la mer Rouge, sur celle plus douce et plus vivante de la Méditerranée. Une couchette sur le pont où Rimbaud est étendu « la jambe bandée, liée, reliée, enchaînée, de façon à ne pouvoir la mouvoir. Je suis devenu un squelette, je fais peur. Mon dos est tout écorché du lit, je ne dors pas une minute ». Au-dessus de sa tête passe le ciel d'un bleu d'abord touché de plomb, puis adouci de violet quand l'Europe s'approche, et nuit après nuit le ruissellement d'étoiles sous lequel il a si longtemps dormi.

Marseille. Que je suis faible. Et que le mistral me fait grelotter. Comment entreprendre un voyage compliqué vers les Ardennes, où il fera plus froid qu'ici encore? Dire qu'il m'est arrivé de faire à pied cette route. A pied... hélas.

Rimbaud entre à l'hôpital de la Conception. Vous entendez bien que ce n'est plus ce Rimbaud qui, dans ce même Marseille, fut débardeur et engagé carliste. Non plus cet Arthur Rimbaud, vague homme de lettres, dont les journaux parlèrent avec dédain et réprobation. Il repousse jus qu'au prénom de l'autre lui-même. Ce malade, c'est Jean Nicolas Rimbaud, négociant, venant d'Aden. « Je paie dix francs par jour, docteurs compris », écrit-il à sa famille. Ses années de pauvreté sordide, puis de trafic, l'ont habitué à résumer en francs toutes les situations, sans même y songer.

Il crie au secours, aussi. Et ses souffrances; et l'amputation probable, et son horreur devant sa triste vie, et son immobile impuissance. « Que je suis donc malheureux! Que je suis donc devenu malheureux!... Ne pouvez-vous m'aider en rien? »

Mme Rimbaud cette fois s'émeut, laisse sa campagne, arrive à Marseille.

Mais quand l'opération a eu lieu, qu'elle voit son fils revivre, — un pauvre mutilé, maintenant, mais qui engraisse un peu, qui dort chaque nuit, dont la plaie se cicatrise rapidement et qui déjà retrouve son courage, — elle retourne à ses rudes occupations.

— Voilà. Et dès que tu pourras faire le voyage, viens, on t'attend.

Il est la mi-juin. Rimbaud est enfermé dans une petite chambre grise et nue où la seule fenêtre lui montre comme un mur le feuillage des platanes en rang dans la cour de l'hôpital.

Regrets, chagrin. Il ne sait que se désoler du matin jusqu'au soir, « attendant la nuit »... et la matinée encore plus triste que la veille.

Sa vie, sa vie du Harrar, où est-elle? celle qu'il trouvait si ennuyeuse. Hélas, il était heureux et il n'en savait rien! « Comme j'étais actif il y a seulement cinq mois! Où sont les courses à travers monts, les cavalcades, les promenades, les déserts, les rivières et les mers?... Et moi qui, justement, avais décidé de rentrer en France cet été! Adieu mariage, adieu famille, adieu avenir! Je ne suis plus qu'un tronçon immobile... »

Ah! cette immobilité pour le perpétuel voyageur! « Je voudrais faire ceci et cela, aller ici et là, voir, vivre, partir : impossible, impossible, au moins pour longtemps, sinon pour toujours... »

Son pauvre corps est torturé de névralgies, de nouveau il connaît l'insomnie.

Une fausse nouvelle le vient tarabuster : il serait recherché par l'autorité militaire pour insoumission. Comment! lui qui a toujours été hanté par la crainte de n'être pas en règle de ce côté-là, c'est maintenant qu'on viendrait lui parler de prison? Il rêve déjà, tout infirme qu'il est, de recommencer certains départs clandestins d'autrefois. Éviter la police et s'embarquer en fraude sur un bateau à destination de n'importe où.

Non — commerçant français à l'étranger — il est en sursis renouvelable, il aura son congé de réforme.

En prison, n'y est-il pas, pourtant? Dire qu'il ne peut encore marcher à sa guise! que les béquilles sont des instruments de torture! que les jambes de bois sont lourdes et incommodes! qu'une jambe articulée on ne pourra l'essayer que dans bien des mois!...

Les mots les plus amers sont peu de chose pour exprimer la douleur qu'il ressent. Dans ses lettres il tourne contre lui-même ses sarcasmes, il se montre grotesque, boitant, sautillant, titubant, pleurnichant, gémissant.

Et puis, c'est assez avoir été cloué dans cet hôpital. Goûter au moins le seul changement possible dans cette triste vie.

Le 23 juillet il arrive à Roche. Le voyage avait été pénible mais supportable.

Sa mère l'attendait. Sa sœur surtout qui ne savait si sa joie était plus grande de revoir après onze ans ce frère chéri, ou sa douleur de le retrouver malade et infirme. Si malade...

Quel soupir de soulagement à étendre son corps meurtri et fiévreux dans le grand lit-bateau parmi les draps si blancs. Sur son unique pied, sentir la mollesse du gros édredon à la taie garnie de dentelle. Et sous sa tête endolorie, cet oreiller de plume fine :

— Es-tu bien? En veux-tu un autre? Plus haut? Plus bas?

Aux murs, les armoires luisantes et ces vieilles gravures qui l'amusèrent enfant ; sur le guéridon là-bas, des tomes reliés du *Tour du monde* et du *Magasin pittoresque.*

A son chevet, les grosses roses du jardin potager dont le parfum est si pénétrant, et — pour l'eau fraîche — la timbale d'argent façonnée par Djami.

Puis par les deux fenêtres drapées de mousseline le regard va trouver quelques arbres, et la ligne onduleuse du coteau vert, le ciel que le couchant teinte de rose.

— Ah ! Roche ! Cette bonne vieille Terre-des-Loups ! on est bien aise de la retrouver.

Sa mère, sa sœur.

Sa mère est immuable. Elle est solide comme le granit et dure comme lui. On peut s'appuyer sur elle, on peut construire sur elle, elle ne vous fera point défaut. Quant à élever autour de vous un abri protecteur de tendresse et de compréhension, elle en est absolument incapable. Il la comprend, lui, il éprouve vis-à-vis d'elle une solide confiance, un indulgent respect.

Mais sa sœur. Elle est là, épiant ses impressions, ses désirs, toute sensibilité, dévouement, courage.

C'est vingt ans qu'elle avait... quand j'ai quitté Roche... Oui... elle a peu changé. Mince encore, comme une adolescente.

Belle? Non, peut-être. Mais ces yeux, mais ce sourire, mais ces lèvres rouges qui avancent un peu en moue, comme celles d'Arthur. Et surtout cette pensée intense, cette passion qui vibre dans ses paroles, qui semble enlacer son frère.

« *Les femmes soignent ces féroces infirmes retour des pays chauds.* »

Celle-ci a pris farouchement possession de son frère. En retour, elle s'est mise corps et âme à sa disposition. A peine si elle mange et dort encore. Elle ne songe qu'à satisfaire toutes les fantaisies d'Arthur. Romantique plus encore que romanesque, l'atmosphère étrange, inattendue, que crée autour de lui ce malade n'est point sans lui plaire

Il est venu à Roche pour revivre. Vivons.

D'abord, il faut sortir. Au cabriolet la jument Charmante et sortons chaque après-midi. De longues promenades. Malgré le temps toujours mauvais — le plus détestable mois du détestable été d'une détestable année ; tout est détrempé, glacé, pourri ; ni fruits ni moisson, un frisson humide et continuel — parcourons à la ronde les chemins et les villages ; s'il y a quelque fête patronale, ne la manquons pas.

Rimbaud fait sensation avec son éternel burnous et son bonnet de police, encore qu'entouré de couvertures dans le fond du véhicule.

— Mais oui, vous savez bien, le fils à Vitalie Cuif... celui qu'était en Asie... en Égypte... aux Indes, quoi. Oh ! rien de reluisant. Il a eu des histoires à Paris, dans le temps. Y a des gens qu'en savent long sur lui.

Rimbaud, lui, est content de revoir une foule, il scrute les visages, il note les habitudes.

Au soir, s'il est fatigué à mourir, ce n'est pas à cause de cette petite promenade, c'est encore un effet du voyage. Il grelotte ; ce n'est pas de fièvre, mais il fait si froid. Il plaisante, il est gai, il fait rire tous ceux qui le viennent voir. Qu'on ne parle pas, toutefois, de son adolescence, des années où il voulut écrire. La moindre allusion à ces choses, rapportera Isabelle, le jette dans « des transports de chagrin et de colère ». Mais il évoque la vie en Arabie, au Harrar. Seul avec sa sœur, il goûte une causerie intime. Il l'a détournée d'un mariage auquel sa mère la poussait :

— Comment !... ce lourdaud, cet idiot... parce qu'il est riche !

Isabelle a renvoyé le prétendant.

Souvent Arthur déploie ses projets. Il va retourner là-bas. Bientôt ; c'est nécessaire. Il ne pourra plus marcher beaucoup, évidemment, même avec cette perfection de jambe articulée que l'on attend. Mais l'essentiel est qu'il puisse monter à cheval. Et il se mariera. Il ne va pas chercher une fille d'ici, qui lui rira au nez. Mais une orpheline, peut-

être. Ou bien, au Harrar, une Abyssine, une fille noble... Elles sont chrétiennes, elles sont douces... pas bêtes.

C'est curieux, tout de même, dans ce moignon bien cicatrisé on dirait que la douleur augmente. Dans le bras gauche, aussi, de sournoises crispations, des élancements aigus. Et dans l'épaule droite cette souffrance qui s'affirme. Nous sortons trop, aussi, je m'énerve, je ne dors pas. Faites-moi dormir.

Isabelle prépare des infusions de pavots.

Le sommeil viendra peut-être. Mais essayons de nous isoler du monde trop bruyant, trop froid, trop gris. Isabelle, ferme la porte, ferme les volets. Une lampe ici, une autre là. Des bougies aussi. Il faudrait de la musique, cela me ferait dormir. La boîte à musique? Oui.

Isabelle, assise auprès du lit, tourne inlassablement la manivelle et dans la chambre close où flottent les odeurs mêlées du pavot et du bouquet de roses, avec celle des bougies qui brûlent, les notes s'égrènent, menues, nettes pourtant, et mélodieuses ; un fil auquel suspendre des rêves.

Sur l'organisme affaibli du malade la tisane opiacée produit un effet étrange.

L'esprit semble se séparer à demi de ce corps où la souffrance s'engourdit, et s'en aller flotter au-dessus du temps et de l'espace. Rimbaud est à Paris, il est à Aden, il est à Harrar. Il se raconte, il s'explique.

Dans son être soudain transparent, il laisse voir ses désirs philanthropiques de ces dernières années, sa volonté de bien agir. Ce qu'il pourrait, ce qu'il aurait pu faire. Même revenir en France et écrire, comme autrefois. Mais non, oh ! non ! « C'était mal. » Non, il ne voulait pas « y perdre son âme ». Ah ! ce temps-là. Dégoûtant, absurde, infect.

Encore de la tisane. Un jour, deux jours. On le laisse seul : il dormira sûrement cette nuit. L'esprit du malade est sorti du réel. Ah ! qu'aperçoit-il? Que retrouve-t-il? Ces visions depuis si longtemps perdues... « Tourné du côté de l'ombre ; je vous vois, mes filles, mes reines... » Vingt années sont enlevées de ses épaules, l'intégrité de son corps lui est rendue. Il s'élance pour maîtriser quelque apparition, il s'abat sur le tapis.

Réinstallé, soigné, il demeure sombre et muet. Il a retrouvé d'un coup l'acuité de toutes ses souffrances physiques, mais celle aussi de sa pensée. Bien la peine d'avoir repoussé

et méprisé les paradis artificiels, et le haschish, et l'opium, et le tabac, et tous les alcools, pour se laisser intoxiquer par une tisane de village.

Et puis, c'est assez se leurrer. Il va plus mal. Il lui faut d'autres soins, et la chaleur.

Retourner à Marseille, à l'hôpital, et au premier mieux partir pour Aden, y retrouver la brûlure bienfaisante du soleil.

Quel déchirant départ. Comme tous, sans vouloir le reconnaître, sentent le premier arrachement de la mort. Quelles larmes ! comme on voudrait retenir ce voyageur, plus cher d'être près de disparaître, et qui pleure. Rester?

— Non, dit Rimbaud, il faut essayer de guérir.

Isabelle, naturellement, l'accompagne.

Une demi-journée de Roche à Paris et de torturants changements de wagons. Une nuit vers Marseille, dans l'incommode coupé-lit. L'infirme, hélas, se sent bien plus malade qu'au précédent voyage, un mois auparavant.

Le train qui roule parmi ses muscles et ses nerfs, qui lui écrase les os, qui dérègle les battements de son cœur, qui met en mouvement dans chacun de ses membres les mille moteurs brûlants de la fièvre. Et sa sœur qui pleure et prie, agenouillée dans l'étroite ruelle. Et le matin qui ne vient jamais.

Dans son même hôpital, il retrouve la petite chambre qu'assombrit la galerie contiguë. Et pendant deux mois et demi il y mène la lutte terrible où l'adversaire est d'avance victorieux.

Se guérir. Oh ! vivre, vivre. Mutilé, torturé, il se cramponne à cette vie qu'il croyait n'aimer pas. Tant de pays à voir encore, tant de panoramas qui tournent dans sa tête et qu'il faut aller goûter. Tant de choses à faire. Mais il peut toujours être utile, il peut encore « en aider d'autres » ! Il en aidera d'autres, car il va se guérir, il le sent.

L'étrange complication de sa maladie fait s'empresser autour de lui les médecins, on le tourmente de soins inédits, de médications nouvelles, de traitements électriques. Il se soumet à tout, il accepte tout... pourvu que le mal rétrograde, pourvu que ses forces reviennent.

Il ne peut pourtant pas continuer à rester ainsi immobile, inactif. Que ne devrait-il pas faire ! Voyez ce qui se passe au Harrar... dans son Harrar, chez ses Gallas. « J'ai laissé des

âmes dont la peine s'accroîtra de mon départ. » — « Depuis que vous êtes parti, il me semble que j'ai perdu le monde... je ne sors plus de chez moi que pour aller au Zaphié » (le lieu où l'on rend la justice), lui écrit le dedjatch Maconnem.

Une famine horrible règne à Harrar, il meurt de faim cinquante, soixante personnes par jour. Les hyènes hurlent chaque soir à la mort autour des remparts même. Les chemins qui mènent à la ville sont tout bordés de cadavres. Maconnem a fait fusiller de nombreux Gallas coupables d'avoir mangé leurs fils et leurs frères.

Quelle année maudite... Si j'étais là-bas, tout de même, j'aurais bien trouvé moyen de faire venir des caravanes de riz.

Et mon meilleur abane est mort. Pauvre Farak Ali, sa femme l'a empoisonné. Je le lui avais bien dit, qu'il était trop dur, qu'un jour une vengeance le trouverait. Que je souffre. Mais quand donc, quand? pourrai-je retourner là-bas?

Quand?

Aucun traitement n'est efficace, le mal empire, Isabelle est forcée de le reconnaître, elle lutte en vain, avec toute sa passion, voulant être seule à toucher, à soigner, à consoler son frère, elle ne réussit pas à insuffler sa jeune vie saine dans ce corps moribond.

Arthur est étendu, toujours baigné de sueur, son visage maigre est enflammé par la fièvre, ses membres se fanent, se dessèchent et meurent avant lui sans cesser de le faire souffrir, tandis que l'implacable sarcome développe sa tumeur démesurée dans son corps même. Si les médecins viennent — par curiosité — voir ce malade, ils l'encouragent de promesses si sincères en apparence que Rimbaud en a des moments d'espoir, des projets retrouvés.

Vite reperdus. Ce qu'il voit devant lui, béante, inexorable, c'est la Vallée de l'Ombre de la Mort.

Et il ne veut pas y entrer, il ne veut pas. De toute sa force il se cabre, il recule, il se débat. Ses larmes d'horreur coulent jour et nuit, ses cris de révolte maudissent le ciel et la terre, il insulte Dieu et les hommes, il s'étouffe de blasphèmes. Il jalouse tout ce qui vit, et sa sœur même.

— Ah! tu marcheras dans le soleil, et moi j'irai sous la terre...

Le soleil ! Il en redoute la disparition, comme les croyants celle de la face même de Dieu.

Quand, brisé, il connaît quelque détente, c'est pour s'attendrir sur sa vie, sa pauvre vie toujours si âpre, si difficile. Même dans ce « moment malheureux » de ses années de jeunesse il n'a « jamais fait de mal à personne », ni « vécu du mal ». Et plus tard, il a été généreux, secourable. Alors pourquoi, pourquoi cette atroce voie?

Le soir, une piqûre l'engourdit pour quelques heures, mais dans les longues fins de nuit, parmi la souffrance retrouvée, c'est à sa vie qu'il songe, c'est sa vie qu'il repasse, y compris tous les épisodes dont il ne parle pas à sa sœur. Y compris aussi ces moments étranges où sa pensée sembla s'élever au-dessus de la mesure accordée à l'homme, où il exprima en paroles des choses que, ses visions passées, il comprit à peine. Et comme, aujourd'hui, il se sent près de ce temps-là !

Son corps n'existe plus que si peu. Son esprit va commencer à se libérer des liens de la chair. « Et par l'Esprit on va à Dieu. »

Depuis cette crise dans laquelle son intelligence avait failli périr tout entière, quelles parties en étaient demeurées inertes, et qui revivent? « Il me sera loisible de posséder la vérité dans un corps et dans une âme, » avait-il dit. Et il lui faut maintenant cette Vérité, la Vérité. Elle est nécessaire pour le chemin noir dans lequel il s'engage. La clef, la formule qu'il cherchait ce n'était pas le Travail, ni même la Charité, c'était la Vérité.

Maintenant, remué une fois encore jusqu'au tréfonds de lui-même par la révolte et l'horreur éprouvées devant la mort, il sent parmi les sables mouvants de sa pensée quelque chose qui fut stable, qui pourrait encore être stable. Que faire pour être sauvé du chaos et de l'angoisse où il se débat? « Croire, » dit l'Évangile. Et dans sa propre pensée du temps retrouvé, du moment où il ne fut qu'un porte-voix, ne trouve-t-il pas la même réponse : « Il ne s'en ira pas, il ne redescendra pas d'un ciel, il n'accomplira pas la rédemption des colères des femmes et des gaietés des hommes, et de tout ce péché ; car c'est fait, lui étant et étant aimé. » Toute l'essence et le principe même du christianisme.

Il hésite. Durant plusieurs jours il parle peu. Il ignore s'il doute, s'il croit ou s'il nie. Il ne veut rien dire à sa sœur

de ce travail mental ; il sait trop bien de quel côté elle le pousserait, et il ne veut pas être poussé. Il veut, là comme autre part, faire seul un trajet nouveau.

Et quand un jour l'aumônier le vient voir et l'interroge, il montre nue sa pensée, il connaît la formule enfin trouvée.

— Que me disiez-vous? mon enfant, déclare le prêtre à Isabelle défaillante de joie. Votre frère a la foi. Je n'ai même jamais rencontré de foi de cette qualité.

La sœur étreint son frère. Il n'est pas plus cher, il est plus proche.

— Nous avons le même sang, nous pouvons bien avoir la même âme, dit-il.

Il reste émerveillé, un peu étonné encore d'avoir enfin trouvé.

— Crois-tu? répète-t-il à sa sœur. Tu crois, alors?

Et sur lui descend une sérénité qu'il n'a jamais connue. Visions de gloire, maintenant. Quelle issue éclatante à la sombre vallée ! O sépulcre ! où est ta victoire? O mort ! où est ton aiguillon? Tout est lumière, paix.

Rimbaud est attristé de ne pouvoir communier. De la part de ce malade à la gorge contractée on craint « une profanation involontaire. » Mais « il prie... il appelle le Christ en croix, » dit sa sœur.

Résigné, il regarde en face la Reine des Épouvantements qui lui fait signe. Il se prépare, lui, à la rencontrer, mais il désire aussi disposer de ce qu'il possède sur terre.

Sa sœur et lui en discutent longuement, doucement. Arthur voudrait que tout ce qui est à lui restât ou retournât en Abyssinie. Là-bas, ses jardins, ou tel petit bâtiment, et des marchandises encore en dépôt, à celui-ci, à celui-là. Et de l'argent à d'autres. Ceci pour Djami, et pour le petit enfant de Djami et pour les autres serviteurs. Enfin pour que le plus possible de vont-tout-nus et d'affamés soient secourus, il laisse de certaines sommes aux frères capucins de Harrar — ceux qui « éduquent des négrillons » et qu'il a vus au travail — et aussi aux œuvres de l'Évêque. Celui-ci devait écrire plus tard à Isabelle Rimbaud : « ...Je puis déclarer que le nom de votre frère a reçu ici grand honneur... J'espère de plus que ces œuvres de générosité et de charité auront été agréables aux yeux de Dieu. »

Sa sœur se chargera de tout, elle distribuera ce qu'il remet

entre ses mains. « Même s'il devait m'en coûter, » explique-t-elle à sa mère.

— Pauvre petite, tu auras bien de la peine. Tu vas rencontrer de l'opposition... ou une telle mauvaise grâce...

— Ne t'inquiète pas, répond Isabelle, je sais vouloir quand il le faut, et maman ne l'ignore pas. Elle boudera, mais elle n'empêchera rien. Et puis, pourtant, elle n'oserait pas...

Cette terrible mère tient rigueur à ses enfants. Elle leur en veut du mariage manqué d'Isabelle et même de la maladie d'Arthur. Que n'a-t-il mieux vécu ! que n'a-t-il suivi un chemin plus habituel ; celui qui lui plaisait, à elle. Sans doute n'en serait-il pas maintenant à cette extrémité !

« Te sommes-nous donc devenus si antipathiques, lui dit une lettre d'Isabelle, que tu ne veuilles plus nous écrire ni répondre à mes questions?

« Quoique cela te paraisse assez indifférent, je dois te dire qu'Arthur est bien malade... »

Et quand elle saura que l'argent de son fils, les 135 000 francs apportés d'Aden, va s'en aller à ces Arabes, à ces nègres, à ces païens !

Arthur a un autre désir.

Il voudrait que son corps — pauvre corps toujours brimé et surmené — fût enseveli à Aden parce qu'il y a là « un petit cimetière qui regarde la mer » et où il se momifierait dans le sable brûlant au lieu d'aller se décomposer dans la terre mouillée de Charleville. Et ce bruit berceur de l'océan proche — et cher, — de l'océan qui s'étire par toute la terre et baise tous les continents, Rimbaud aime à l'imaginer autour de ses restes.

— Mais non... c'est impossible.

— Si tu le veux, assure Isabelle, je t'y emmènerai. De même, s'il eût vécu, l'eût-elle accompagné cet hiver à Suez, à Aden, à Obock... au bout du monde.

— Non, ce serait trop difficile. Maman ne comprendra pas et ne te pardonnerait jamais...

Il renonce à tant de choses...

La vie n'a pas encore perdu tous ses droits, pourtant, il arrive au malade de dire : « Si Dieu veut que je guérisse... » je ferai ceci et cela. Il demande qu'on prie pour lui, il protelle bonne œuvre si des forces lui sont rendues.

Mais il ajoute toujours :

— Allah Kérim, Allah Kérim... que la volonté de Dieu soit faite.

Des heures. Peu de jours. La faiblesse garrotte Rimbaud qui s'abandonne doucement. Plus de fièvre, presque plus de souffrances.

Pâle comme une cire maintenant, il a sur les lèvres un demi-sourire qui immatérialise son visage ravagé. Immobile, et ses paupières sombres souvent closes sur ses yeux clairs qui « ne furent jamais plus beaux ni plus intelligents », dit Isabelle, il parle d'une voix harmonieuse et rythmée. Il dit les neiges, il dit les villes, il dit les Amazones où l'on navigue, les forêts, les steppes à travers quoi l'on chevauche.

Il parle à sa sœur pour la mêler à son rêve, tendrement. Il veut encore partir, mais il sait qu'il va partir. Il est sereinement indifférent aux petitesses de la terre.

Qu'une double légende doive immédiatement se former autour de son nom, qu'il soit parlé de lui dans les Ardennes au désespoir de sa sœur — quand on en parlera — comme de « ce polisson, ce vagabond, ce communard, cet escroc, ce racoleur, ce carliste, ce propre à tout, cet ivrogne, ce fou, ce bandit » ; que plus loin, et pour bien des lustres, il demeure « ce voyou » ; que dans les milieux littéraires on prenne des pierres pour en lapider son souvenir — vandale de la poésie, pitre des lettres — ou pour lui en élever une chapelle où brilleront sur l'autel *le Bateau ivre, les Illuminations* et *la Saison en enfer* ; qu'au Harrar il soit pleuré comme le Juste et le Saint ; qu'on le sacre archange ou qu'on le stigmatise démon... il s'en doute... Ah ! vanité des vanités.

Depuis toujours « engagé à la recherche de la clarté divine, » il est au point de la toucher.

Une nuit longue et calme. Une matinée, Il semble dormir. Il respire encore. Isabelle, pour un dernier souvenir, les yeux troublés de larmes, d'un crayon angoissé dessine cette tête chérie.

A deux heures après-midi, la chambre est plus claire, à cause du reflet du soleil dans la cour.

Il sourit, il s'éveille.

« Et, à l'aurore, armé d'une ardente patience, nous entrerons aux splendides villes. »

— Il est mort, dit quelqu'un.

MARGUERITE-YERTA MÉLÉRA.

Réflexions sur la Musique

Dans l'*Orfeo* de Monteverde, il y a un charmant prologue ; le meneur de jeu, voix féminine, mais habit de page, s'avance et dit :

Io, la musica son...

Je suis la musique !... Quelle audace et quelle merveille ! qui est assez beau, assez charmant, assez tendre, assez terrible pour se proclamer la musique !... Et la voix insiste :

Ed or di nobil'ira ed or d'amore
poss'infiammar le piu gelate men!

Quelle puissance ! Pouvoir enflammer de colère ou d'amour le plus gelé des esprits humains !

Eh bien ! c'est vrai, la musique peut tout ; elle peut exalter, torturer ; elle peut même apaiser, consoler, égayer aussi.... Est-ce un ange ou une diablesse? Les deux, je pense, puisqu'elle s'adresse aussi bien à l'esprit le plus immatériel qu'aux sens les plus humains.

Seulement qu'elle soit l'un ou l'autre, elle peut être d'une beauté égale quoique différente ; et chacune de ces beautés engendrera des sentiments particuliers qui exalteront telles pensées ou telles sensations.

*
* *

Il n'est pas possible de parler de tous les musiciens admirables qui seraient de frappants exemples ; ils sont légion. Et même dans la musique la plus moderne, celle qu'on a nommée *musique d'avant-garde*, il serait facile d'en trouver. Mais ne parlons pas de ce qui est trop près de nous ; j'aurais l'air de préférer celui-ci à celui-là et ce ne serait pas vrai. Il ne s'agit pas de mes goûts — je crois que je les ai tous ! — il s'agit de parler de la musique et de l'art comme j'y pense perpétuellement.

Qu'un musicien soit l'apôtre de la musique pure ne veut pas dire qu'il soit privé du sens dramatique, ni de chaleur, ni de gaieté : mais cela lui vient par surcroît, n'ayant jamais pensé à être dramatique, passionné ou comique, il est tel que le veut son génie quand il a quelque chose à exprimer, tel que le sujet choisi par lui l'y invite, tel que son démon l'y contraint.

Voici ce que Mozart nous montre quand il écrit le final du premier acte de *Don Juan :* au milieu de la fête champêtre la plus gracieuse, Leporello qui gaiement invite les masques ; alors que *la Vengeance* par la voix d'Anna, *la Jalousie* par celle d'Elvire, *l'Amour* avec Ottavio, *l'Inconscience joyeuse* avec don Juan, tout cela se mêle. Le comique s'accorde avec le drame, tout est en place, chacun vit selon la nature qu'il a, la pensée n'est pas écrasée mais aidée par la musique.

Quand J. S. Bach a écrit dans la seconde partie de la Passion selon saint Jean le sublime *Es ist vollbracht, o Trost*, il nous émeut de la manière la plus humaine, mais d'abord il a remué notre âme, notre esprit, en nous inspirant les sentiments que toutes les générations de nos ascendants ont mis en nous avec notre sang. Et quand, tout de suite après cette phrase de désolation résignée, éclate en fanfare l'annonce du triomphe de l'Esprit sur la matière, nous l'avions senti vibrer en nous avant même que la musique l'ait proclamé.

Pourquoi distingue-t-on une musique d'une autre en l'appelant musique pure? Il n'y a que de la musique pure quand elle est belle. Mais l'art est au-dessus de nous, au-dessus de l'humain, et quand la musique est humaine, au sens que nous donnons à ce mot, elle est évidemment d'un degré plus bas.

*
* *

Prenons en exemple deux musiciens qu'on a le tort de ne pas assez distinguer l'un de l'autre ; on les lie en bouquet et on les offre ensemble ; on dit jouer ou chanter du Schubert *ou* du Schumann, comme si c'était la même chose ! Mais rien n'est plus différent... Ces deux génies, à peu près de la même race, — du moins de la même langue, — contemporains puisque l'aîné, Schubert, n'a que treize ans de plus que Schumann, inspirés par les mêmes poètes, sont aux deux pôles de la musique et pourtant complets, chacun dans son genre. Combien l'émoi qu'ils donnent est différent.

L'art de Schubert, comme celui de Schumann, est spontané, mais celui de Schubert jaillit des idées et est ennobli par une pensée qui épure le sentiment, tandis que celui de Schumann me semble entièrement fait des sentiments et des sensations de notre humanité : faiblesse, force, passion.

L'art de Schubert est plus conscient ; il semble aussi moins improvisé ; et même si c'est sur un coin de table d'auberge qu'il écrit pour payer son écot, l'aubergiste recueillera une pièce parfaite qui non seulement sera complète, mais tout encadrée (si j'ose me servir de ce terme), située comme est la peinture d'un grand maître qui sait où il se placera pour peindre son tableau.

Schumann, il pleure, il rit, il aime, il s'exalte et toujours il chante, mais il lui arrive de terminer un peu court sa phrase magnifiquement commencée, parce qu'il arrive que nos larmes, notre rire, nos amours, se terminent comme au brusque tournant d'un chemin.

Parmi les mélodies de ces deux grands maîtres, prenons un exemple de comparaison : *le Roi des Aulnes* et *le Soldat.*

Ce sont deux sujets terribles. *Le Roi des Aulnes*, un sujet complet. Je ne parle pas ici du poème de Gœthe mais de l'interprétation que lui a donnée Schubert. Je dis donc un sujet complet : l'exposition, la tempête, l'effroi de l'enfant, l'hallucination de sa fièvre, le galop du cheval qui jamais ne ralentit, le père qui s'affole, enfin le but, mais... l'enfant est mort ! On voit le *tableau* et c'est définitif ; l'action se presse comme en une tragédie. L'émoi n'a pas cessé de croître et pas un instant le sentiment ne s'est galvaudé.

Le Soldat : un fait divers affreux qui doit tout son mérite

à l'admirable intelligence de la musique, au rythme qui ne se repose pas.

Le sujet : un soldat que l'on mène au poteau d'exécution ; son meilleur, son seul ami fait partie du peloton qui l'exécutera ; et ce garçon, son amour lui donne la force de viser et d'atteindre au cœur celui qu'il aime pour qu'il ne souffre pas. C'est tout. Je ne conçois pas de la musique de Schubert sur le poème d'Andersen, et c'est presque dommage de voir se dépenser tout l'art de Schumann pour un sujet brutal et pauvre. Le frisson qui vous secoue, quand il est passé, on l'oublie comme on oublie quand elle est passée, une tempête de vent qui vous a bouleversé. Pourtant Schumann ne pouvait faire plus beau qu'il n'a fait, mais il a joué avec nos nerfs et pas un instant n'a ému notre art conscient.

Comparons encore des œuvres plus importantes, des cycles entiers, comme on dit ; et des mêmes musiciens qui offrent un admirable champ de comparaisons

La Vie et l'Amour d'une femme et *le Voyage d'hiver*. Ces deux groupes de mélodies qui emploient chacun tout un poème, sont en leur genre deux chefs-d'œuvre. Mais alors que nous sommes en larmes d'humaine douleur quand Schumann orne de sa musique les vers de Chamisso, nous tressaillons de manière plus fière et plus profonde devant le drame d'âme que nous fait parcourir *le Voyage d'hiver*, et pourtant les poèmes de Wilhelm Muller ne valent pas ceux du transfuge lorrain. Ce ne sont plus seulement les peines personnelles du pauvre garçon bafoué et trahi qui nous troublent, mais la musique a su rendre nôtres toutes les douleurs de cet être imaginaire, tous ses espoirs, tout son mépris.

*
* *

Il ne faudrait pas croire qu'un musicien de tempérament froid fasse forcément de la musique pure !... Le musicien froid peut faire une musique neutre, une musique mathématique et bien faite ou, s'il se force, une musique lascive.

Il y a des musiciens et de grands dessinateurs qui se sont accordés sur le mode lubrique. Furent-ils plus d'un moment sincères? Je n'arrive pas à me le persuader. Je pense seulement qu'ils ont dû prendre cette attitude un jour, que ce jour-là, cela leur a réussi et qu'ils ont dès lors traîné ce lourd boulet sans oser d'abord, puis sans pouvoir le déposer.

Il faut les plaindre, et de plus en plus, à mesure que l'âge vient ! Ce n'est pas tous les jours que la sensualité peut s'affirmer en maîtresse !

Il ne faudrait pas pourtant se faire une fausse idée de l'art et se le figurer figé et guindé. Avant toute autre chose l'art a besoin d'une liberté entière, sans laquelle aucun génie ne saurait s'épanouir, mais il a besoin aussi d'une réserve sans laquelle il s'avilirait trop facilement.

Un sentiment enfermé qui, malgré lui, rompt son enveloppe et qui, malgré lui, sourd par toutes les issues, est plus beau, plus émouvant qu'un sentiment qui se montre, s'étale. Il ne faut pas dire : « regardez mon cœur, » il faut cacher ce cœur dont le rayonnement — s'il rayonne — saura bien percer les brumes qui le voudraient voiler. Il faut que l'expression dans l'art ait une discipline, une mesure, une pudeur et que l'art éclate malgré lui.

Au dix-huitième siècle les gens — et parmi ces gens, les plus grands — avaient une telle habitude de ne rien dissimuler qu'ils en étaient arrivés à l'impudeur complète qu'ils dérobaient sous un pathos de sensiblerie. A cette époque si relâchée, j'ai l'impression que seules la musique et la peinture gardèrent leur dignité. Il me vient à l'esprit les noms d'un grand musicien et d'un grand peintre. Rameau n'était pas un gars facile ; est-ce pour cela qu'il fut préservé de cette contagion et se garda, farouche, de cette mode assez basse?

Les peintres les plus grands se sauvèrent en procédant par allusion ; et l'*Embarquement pour Cythère* est bien le type de cet art parfait et réservé qui est celui de Watteau.

Les écrivains, il me semble que cette exhibition sentimentale leur fut plus qu'à tous les autres préjudiciable. Les plus grands tombèrent dans le piège orné de couleurs si tentantes et ils débordèrent sur des sujets qui parfois n'en ont eu que faire.

Jean-Jacques, quand il parle de la nature, me semble être l'exemple de ce que je pense. Devant les montagnes, les forêts, les torrents, un beau ciel, merveilleux spectacle, il est bouleversé ; et, stupéfait de la joie qu'il éprouve, si forte qu'elle devient une joie physique, n'ayant ni le désir ni la pudeur d'attendre pour parler d'avoir calmé son trouble, il s'embarque et tout à trac se livre, se montre, se fatigue, et tombe dans l'emphase et le pathos.

Les arts sont frères ; peut-être ne sont-ils pas tous du même

père, mais ils sont proches et c'est pourquoi je m'imagine que ce que je dis là ne m'éloigne pas de mon sujet, quoiqu'on puisse trouver que peut-être je généralise un peu trop. La musique, il y en a dans tout, et l'harmonie des formes visibles est la même que celle des sons.

Nous acceptons d'un peintre une belle copie, mais une copie libre et nous perdons tout intérêt si nous apprenons que non content de copier, l'artiste a mis sa toile en place en se servant d'un calque.

La copie libre aide le peintre, en lui apprenant son métier, de même que l'étude et la reconstitution des formes dans les œuvres des maîtres musiciens ne peut que développer le sens artistique et la science d'un adepte encore débutant ; bien plus, l'artiste ne peut apprendre son art que s'il s'est astreint à connaître à fond ses modèles et pour cela les a analysés et copiés dans leurs œuvres parfaites.

Un peintre, grand et libre entre les grands et les novateurs, Degas, que j'ose nommer puisqu'il n'est plus, aurait-il atteint sa maîtrise s'il n'avait fait les magnifiques copies que l'on admire parfois dans les expositions ; aussi belles que celles que Delacroix fit de Rubens. Copies, ces peintures de jeunesse, mais si loin de la servilité que ce sont déjà des œuvres de maître.

Les musiciens pareillement, je le répète, doivent s'astreindre à s'imprégner des maîtres, à se ranger à leur école pour arriver à les égaler un jour ; mais non seulement il leur faut jouer franc jeu, mais encore se défier de soi-même et tâcher d'oublier sinon la forme, du moins les formules des devanciers qui, habilement employées, enguirlandées d'ornements à la mode du jour, pourraient servir, poncif dissimulé, à être l'armature d'une œuvre qu'on nous présenterait comme toute neuve : quelques harmonies difficiles à saisir, des frottements quelquefois savoureux, d'autres fois affreux, un peu de couleur locale, quelques lourdeurs de rythme, et voilà qu'on pourrait y être pris... Il ne faut pas s'y fier ; toute cette défroque si habilement posée sur le mannequin d'un autre s'évanouira tôt ou tard et l'auteur, s'il vit encore, en sera pour sa honte.

Nous avons des musiciens encore jeunes, des musiciens d'avant guerre, dont la science, le goût et l'invention sont admirables. Ceux-là ne sont aucunement guindés ni asservis ; ils bénéficient d'une éducation artistique parfaite. Ce sont

les gardiens et les protecteurs de la musique. J'aimerais pouvoir leur rendre hommage, mais je ne veux pas parler des vivants. Qu'il me soit du moins permis de nommer parmi ceux qui ne sont plus Ernest Chausson, Charles Bordes et Albéric Magnard.

La génération plus jeune qui a dû apprendre si vite ce qu'elle sait — et qui sait beaucoup — a mis tout en vrac dans son intelligence, sans loisir de méditation, absorbant avec enthousiasme toutes les lectures, toutes les musiques, tous les voyages. Ces jeunes gens ont une qualité maîtresse, c'est de s'amuser toujours passionnément à faire ce qu'ils font, du moins c'est l'impression qu'ils donnent, et cela, déjà, est une jolie impression.

Malheureusement, il leur arrive de chercher à tout prix à se rendre originaux. Tant que ce n'est qu'une gaminerie, c'est à merveille ; mais l'originalité, il faut l'avoir en soi. Si on la poursuit, elle se dérobe, il reste à sa place des procédés qui, au bout de peu de temps, se voient terriblement et deviennent insupportables.

Les romantiques ont été ainsi victimes d'eux-mêmes ; les littérateurs surtout, car je crois que les musiciens et les peintres, moins savants, vivant plus solitaires, furent plus sincères et par là même plus préservés. Mais pour bien parler de cela, il faudrait étendre beaucoup cette courte étude et là n'est pas mon projet.

Je souhaiterais que nos jeunes musiciens voulussent bien se rendre compte de ce qu'a pu être le travail de leurs grands aînés ! Pour l'indiquer, je ne prendrai que deux exemples, afin de ne pas excéder, dans ce petit écrit, une longueur raisonnable.

Je ne voudrais scandaliser personne, et pourtant il faut bien que j'avoue que pour l'un de ceux qui se présentent le plus vite à mon esprit, je crains d'être injuste, car je n'aime ni sa nature, ni l'art qui en est le résultat. C'est de Saint-Saëns que je veux parler ; mais il faut l'accepter tel qu'il est et rendre hommage à un talent tel que, — sans génie créateur, — il se place au milieu des très grands.

Gounod disait de lui qu'il s'était imprégné du style de tous les maîtres pour arriver plus sûrement au sien. Cela est un bel hommage auquel, quant à moi, j'ai peine à m'associer complètement ; je le trouve *seul* rarement et je retrouve avec lui tous les styles, tous les modes, comme dans une mo-

saïque parfaite on retrouve toutes les pierres qui ont été employées Avec Saint-Saëns le mélange est si habile qu'il en résulte presque une personnalité ; et comme il avait un grand contrôle sur lui-même, les musiciens, ses maîtres, lui servirent sans qu'on puisse trouver en son œuvre une copie servile, mais pourtant sans qu'éclate l'indépendance souveraine qui eût été la marque du génie.

Son grand amour a été Mozart. Le sentiment qu'il lui avait voué a préservé Saint-Saëns de tout plagiat et sa sécheresse native a bien des fois fondu devant l'esprit et la grâce du maître qu'il aimait. Mozart était pour lui comme un ange gardien de l'art, une influence occulte, une sauvegarde.

Son autre amour fut aussi bien choisi : c'est Liszt l'admirable, dont l'œuvre géniale occupait perpétuellement son esprit et qu'il aima comme un animateur, comme un modèle.

Je crois aussi qu'il l'aimait de tendresse véritable et c'est un sentiment qui fut assez rare chez Saint-Saëns pour qu'on le dise à sa louange... Et comme il eut raison, comme cette tendresse lui fut rendue au centuple en dons de l'art !

Ses poèmes symphoniques, n'est-ce pas à Liszt qu'il les doit, sinon l'inspiration proprement dite, du moins la facture, l'agencement?

Il avait une science de la musique, de l'écriture, qui lui ont permis de nous laisser des œuvres symphoniques parfaites. Il avait aussi beaucoup d'esprit et son orchestre le montrait souvent avec malice : l'ironie des hautbois dans *le Rouet d'Omphale* vaut telle digression de tel conte de Voltaire. Il lui est arrivé aussi de jouer pendant toute une œuvre avec le motif qu'il avait choisi, de le développer, de le déformer, de le reformer, enfin de l'épanouir dans une conclusion de belle envergure. C'est le cas de la symphonie avec orgue qu'il dédia à la mémoire de Liszt. C'est peut-être son œuvre la plus complète ; jamais il ne fut mieux inspiré que par son ami !

Saint-Saëns n'est-il pas un exemple, et un exemple pas décourageant, car il est le type de l'artiste dont la réussite est plus le résultat du travail et de la volonté que du don direct du génie.

L'autre musicien — Gabriel Fauré — mais comment le donner en exemple? Il avait le plus beau génie... C'est trop facile de le montrer et de dire : faites comme lui... Seulement

ce génie aurait-il fleuri sans le dur travail des années d'école, sans les années qu'il tint l'orgue à la Madeleine, où il connut toute la musique et s'imprégna des maîtres religieux?

Je crois que nous aimons tant Fauré parce que nous trouvons en lui le génie le plus français qui soit. Sa formation classique-romantique est évidente, surtout dans la musique de piano où l'on sent sa filiation avec Chopin que, certainement, il doit avoir admiré et aimé. Et voilà le propre du génie : aimer celui-ci ou celui-là plus qu'aucun autre, s'en laisser saturer et produire une œuvre personnelle où l'influence ne se sent que juste assez pour ne pas arriver dans l'art comme un orphelin.

Fauré, à mesure qu'il produisait, devenait de plus en plus lui-même, souple, tendre, libéré des rythmes lourds, personnel. Il a rayonné ainsi, et pendant longtemps a laissé couler, comme coule un beau fleuve, ces flots de mélodie magnifique. Sa science égalait son génie. Il excella dans tout ce qu'il touchait : mais à mesure que venaient les années, il se simplifiait au point de n'avoir plus jamais recours aux moyens sensibles.

Il en était déjà à ce point lorsqu'il donna *Pénélope* et ce fut dans le public comme une stupeur : beaucoup ne comprirent pas. Je crois qu'on peut remonter au *Parfum impérissable*, — impérissable mélodie ! — pour trouver le point de départ de cette évolution. Elle n'alla pas tout de go, et des années se passèrent sans confirmer cette philosophie dans la pensée du maître. Mais à partir de *la Chanson d'Ève*, qui, tout comme devait faire *Pénélope*, troubla d'abord les auditeurs plus qu'elle ne les charma, il ne se dément plus. Le second quatuor eut tout de suite son triomphe parce que ceux qui se donnent la peine d'aller entendre de la musique de chambre sont préparés à leur plaisir, et que ceux qui ne comprennent pas crient d'admiration plus que les autres.

Et jusqu'à la fin Fauré monta, monta jusqu'aux plus beaux sommets de l'art dépouillé et pur excellemment...

Je pense à ses deux prédécesseurs dans la gloire qui, comme lui, arrivèrent à la simplification suprême : Chateaubriand quand il écrivit *la Vie de Rancé*, et Franz Hals, dans les deux magnifiques toiles de sa vieillesse qui sont au musée d'Haarlem, les *Portraits des régents et des régentes de l'Hôpital.*

Ces trois hommes, ces trois œuvres, quel émoi salutaire vient d'eux!... Mais cela est bien sérieux et l'art n'est pas forcément aussi sévère.

Nos jeunes musiciens qui s'amusent si bien ont parfois de l'esprit, certains en ont beaucoup. Je crois que cet esprit peut être leur salut et celui de leur musique. Qu'ils se livrent à leur verve, que chacun soit de son terroir, et si la verve est savoureuse et de bon aloi, personne ne saura mauvais gré à l'auteur même si elle est un peu grasse!

Chabrier est bien l'exemple de ce génie endiablé qui dit tout, qui dit trop, qui met beaucoup de papier autour de son bouquet; mais le bouquet est fait de belles fleurs vivantes, quelquefois même des fleurs rares et précieuses. Quelle influence indéniable n'a-t-il pas eue? Influence de sincérité, de simplification dans l'expression, et de gaieté et d'esprit. Gaieté de porteur d'eau, a-t-on dit, mais il savait aussi s'attendrir, aimer, rugir. Sa muse, un peu bruyante, avait parfois des envolées sublimes, *Briséis* est là pour nous le rappeler et si les *Cigales*, les *Cochons roses*, *España* et la *Bourrée fantasque* nous font sourire, que dire de la *Sulamite* dont l'inspiration, digne du sujet, est pleine de jeunesse et de passion?

Je crois que ceux de maintenant qui voudront se mettre à son école de spontanéité seront bien inspirés. Vive l'esprit français! Les lourdauds toucheront le fond avant qu'il soit longtemps, mais ceux qui auront la grâce du sourire, la bonne humeur, ceux-ci seront de bons serviteurs de l'art et l'art les sauvera.

JEANNE RAUNAY.

Le Récif aux étoiles (1)

CHAPITRE PREMIER

Macquart.

Au-dessus du Domaine, à Sydney, se levait une journée superbe bleue, tiède et gazée de brume.

Les mauvais garnements, ivrognes, fainéants, vautrés sur les pelouses, s'éveillaient en se grattant. Sur un banc, où il venait de bâiller et s'étirer à loisir, Houghton prêtait l'oreille à un individu d'âge un peu supérieur à la moyenne, qui, après avoir dormi près de lui, faisait sa toilette en passant un fragment de peigne dans la grisaille de ses cheveux et de sa barbe, sans cesser de bavarder avec une aisance et une volubilité capables de faire croire à une longue intimité entre ces deux personnages totalement étrangers l'un à l'autre.

Houghton s'était éveillé les membres raides et de mauvaise humeur contre le monde entier. Un bras passé derrière le dossier, les jambes croisées, il dodelinait d'un pied, écoutait son voisin qui se chargeait de soutenir la conversation, et se demandait vaguement à quel genre d'homme il avait affaire, car il n'en avait jamais rencontré de semblable.

« Et le plus étrange, continua le gentilhomme au peigne, c'est que les rebuts de la cité roupillent dans ce magnifique endroit, se

remplissent les poumons d'air et s'éveillent frais et dispos, tandis que les gens prospères dorment dans des niches à chiens, mettons des chambres à coucher si vous préférez, et s'éveillent à moitié empoisonnés par leurs propres effluves. Mais n'allez pas me prendre pour un original. Oh non ! Quand je suis cossu moi-même, je deviens aussi réfractaire au sens commun que le reste de l'humanité. Je dors dans une chambre, je mange trop, je bois avec indiscrétion et je fume à l'excès. C'est seulement à intervalles, comme maintenant, que, forcé d'adopter la vie simple, je l'apprécie et entrevois ce qui aurait pu être si les hommes, au lieu de bâtir des maisons, s'en étaient tenus aux tentes. La liberté, le grand air, la lumière, la frugalité, les vastes espaces à ciel ouvert, voilà les facteurs de la vie. Oui, monsieur, voilà les choses qui comptent !

— Vous avez pas mal couru le monde? demanda Houghton.

L'autre, ayant achevé sa toilette, inspectait ses souliers d'un œil critique. Une fente s'ouvrait entre la semelle et l'arrière de l'empeigne. Un instant il s'amusa à ouvrir et refermer la fente comme une bouche, en penchant la tête de côté, puis il déclara :

— Un peu, dans tous les sens, nord, sud, est et ouest, et j'y ai fait à peu près tout ce qu'on peut y faire d'intéressant. J'ai vécu, c'est bien le mot et vous pouvez le dire. Sans indiscrétion, quel âge pouvez-vous bien avoir? Vingt-trois ans, et vous êtes Anglais, cela se voit. Vous appartenez à ce qu'en Angleterre on appelle la classe des *gentlemen*, et vous voilà réduit à pioncer avec des vieux vagabonds comme moi et tous ces saligauds vautrés sur l'herbe dans le Domaine de Sydney, sans posséder peut-être plus d'un shilling dans votre poche. Ma foi, j'ai été comme vous jadis, et, si vous continuez, sans doute qu'un jour vous serez comme moi. Regardez-moi. J'ai quarante-sept ans, quarante-huit peut-être, car j'ai toujours compté à l'estime ; et je n'ai pas perdu une dent, je pourrais digérer une autruche, je n'ai aucun souci au monde, et je suis encore vivant parce que tout m'intéresse. J'ai bâti trois fortunes et je les ai perdues. Surtout n'allez pas croire que j'aie entrepris de m'enrichir en vue de m'installer sur l'Hudson ou dans les quartiers rupins, ni d'aller m'amuser à Paris ou à Londres. Je n'ai jamais envisagé comme idéal un palais avec une épouse obèse et couverte de diamants, et toute une ribambelle de fils et de filles. Non, monsieur ; j'ai lutté en vue de gagner de l'argent pour le simple plaisir de la lutte et de l'argent lui-même. L'argent ! Je l'aime ; c'est mon rêve ; je le cherche comme un cochon en quête de truffes. Mais une fois entre mes mains le vil métal se change en plomb si je ne m'en sers pas pour en gagner davantage, et voilà ce qui démolit tout. Car je suis ainsi fait :

veinard à plaisir tant qu'il s'agit de faire de l'argent en m'engageant dans les aventures les plus invraisemblables, mais malchanceux comme le diable quand je me lance dans la spéculation. Ainsi par exemple j'ai ramassé un gros magot au Klondike et j'ai perdu jusqu'au dernier *cent* à la corbeille des grains de la Bourse de Chicago. Je me suis promené dans Chicago avec des souliers éculés tout comme maintenant à Sydney ; j'ai dû accepter un prêt pour m'en aller, et alors j'ai acheté une île.

— Vous avez acheté une île?

— Pour parler plus exactement, j'en ai loué une. On peut acheter des îles, remarquez bien, et si vous connaissiez le Pacifique comme moi, vous seriez bien surpris des spéculations qui y ont été faites sur des îles. Par exemple, il y a l'île des Dix Bâtons, aux Nouvelles-Hébrides. Ce n'est pas très grand : un simple rocher sortant de la mer. Vos Anglais avaient besoin d'une cible pour les tirs d'artillerie et ils ont acheté ce misérable îlot pour dix bâtons de tabac au chef qui en était propriétaire. A un moment donné de grosses fortunes ont été échafaudées par des types qui venaient choisir des îles, des lagons à nacre ou des îlots à coprah, et s'y établir à demeure, mais actuellement les gouvernements se sont précipités sur tout ce qui dépasse la grandeur d'un champignon ; et même des endroits de rien du tout comme Takutea ou des bancs de boue abandonnés du ciel comme l'île Gough ont leurs propriétaires.

Eh bien, l'île que je suis allé acheter se trouvait dans les Nouvelles-Hébrides. Elle représentait une certaine valeur parce que toute sa partie supérieure n'était qu'un bloc de guano. Un vieux capitaine baleinier m'en parla dans un bar où je le rencontrai entre deux croisières. « Mais à quoi bon? dit-il. Elle appartient au gouvernement australien, et à la première rumeur qu'il y a du guano, il se rabattra dessus. » Cette conversation avait lieu à quatre heures de l'après-midi ; le lendemain à quatre heures j'avais formé un syndicat, et peu après nous obtenions un bail de dix ans pour presque rien. Et quand nous arrivâmes pour exploiter l'île, elle avait disparu, et il n'en restait guère plus grand qu'un poste de vigie. Des îles s'évanouissent de la sorte. L'île Kingman, l'île Dindsay et cent autres ont fait le plongeon, ne laissant qu'un récif ou rien du tout. Et voilà : nous nous trouvâmes le bec dans l'eau et la bourse plate. Donnez-moi une allumette.

Il tira de sa poche une pipe et du tabac enveloppé dans un fragment du *Bulletin* de Sydney. Houghton lui fournit une allumette et il se mit à fumer.

Houghton était déjà vieux pour son âge. Il avait quitté Oxford

sans diplômes pour dépenser deux mille livres qui lui revenaient à sa majorité. Une femme l'avait aidé à croquer cette somme, puis était morte de phtisie galopante, le laissant la bourse vide et le cœur brisé, avec des goûts dispendieux mais nulle profession, nul moyen que ses mains pour gagner de l'argent.

Et comme en Angleterre on ne peut pas gagner une fortune avec ses mains, il s'en alla aux colonies, fit des connaissances dans des bars, risqua et perdit son dernier sou aux courses. Il avait un appartement meublé à Sydney et des vêtements de rechange, mais il ne pouvait payer son loyer : il était endetté pour sa pension et son logement et, depuis l'avant-veille, vivait au jour le jour. Personne ne se voit forcé de mourir de faim à Sydney ; c'est la ville la plus tolérante du monde pour les fainéants. D'ailleurs Houghton n'était pas un fainéant : c'était simplement un homme sans travail.

Il demeura quelque temps immobile, les yeux fixés sur son voisin ; puis il dit :

— Je m'appelle Houghton. Je suis Anglais, comme vous l'avez deviné. Et vous, vous êtes Américain?

— Non, *monsieur*, répondit l'inconnu. Il n'y a rien d'Américain en moi. Je suis l'animal de race le plus croisé qui ait jamais foulé l'herbe du bon Dieu et sauté pour attraper son morceau de viande. Macquart est mon nom, Simon Macquart, prospecteur de nature et de profession ; tel que vous me voyez, assis là et causant avec vous, j'ai l'air de pas grand'chose, sans doute, mais je suis sur la piste d'une fortune : une affaire tout à fait sûre ; assez d'argent pour enrichir une douzaine d'hommes.

Il s'arrêta court et se mit à tirer sur sa pipe, les yeux perdus au loin vers la mer, comme si la fortune venait de se matérialiser devant lui. Son profil suggérait un mélange d'audace et d'avidité. Il faut se souvenir que le caractère essentiel d'un individu se révèle plus sûrement dans son profil que dans tout autre trait ou combinaison de lignes ; et le caractère de Macquart s'affirmait assez haut en ce moment où assis, la pipe aux dents, il vrillait l'horizon de son regard.

— Qu'est-ce donc? demanda Houghton. Une mine?

— Une mine ! dit l'autre, éveillé de sa méditation. Fichtre non ! C'est une affaire, et ce matin je vais la soumettre à l'une des plus grosses légumes de Sydney. Voilà deux ans que je la porte dans ma cervelle, espérant toujours trouver de l'argent à moi pour la mettre sur pied, sans y réussir. Elle m'est venue d'abord par là, du côté de Bornéo, peu importe l'endroit exact ; puis j'ai atteint la partie portugaise de Timor et sondé un des types les plus influents de l'endroit, un Hollandais ; cet idiot-là n'a fait que rire de moi. Mes fonds

étaient tellement en baisse que j'ai dû m'employer à charger des navires de coprah — car maintenant on plante des cocotiers à Timor. Ensuite j'allai faire un tour à San-Francisco pour ma santé... dans le gaillard d'avant. N'y rencontrant pas la veine, je partis à la dérive et j'échouai à Valdivia. Là je réussis à faire quelques petites affaires. J'ouvris une maison de jeu avec un Espagnol ; j'étais en train d'entasser les jetons quand mon associé ramassa toute la pile, et la police fit le reste. Seigneur ! Jamais je ne m'étais trouvé dans une pareille débine. Je partis sur un navire qui me mena à Liverpool. Je n'avais pas la moindre envie d'aller à Liverpool, mais c'était la destination du navire et je fus obligé d'y aller aussi, faisant partie de l'équipage.

Il vida les cendres de sa pipe contre son talon, et ce mouvement permit à Houghton d'entrevoir une patte d'ancre tatouée en bleu sur son poignet : c'était le seul indice qui pût rappeler que cet homme avait été marin.

— De là je suis retourné à New-York, reprit-il, puis j'ai bourlingué de droite et de gauche jusqu'à ce que je sois arrivé dans cette vieille colonie, toujours avec un œil ouvert sur mon affaire et guettant de l'autre un type convenable à qui la soumettre. J'étais sur le point d'y renoncer lorsque je suis tombé sur le bonhomme qu'il me fallait, un gentleman de naissance ; je l'ai rencontré dans un bar de Market Street et ça a biché tout de suite entre nous, comme avec vous aujourd'hui ; je lui ai dit un mot de ce que j'avais dans la tête et il s'est enflammé immédiatement pour cette idée. Il est à la coule, bien qu'il ne possède pas beaucoup de galette à lui. Il se nomme Bobby Tillman, et ce matin même il doit me présenter, ainsi que ma proposition, à un bailleur de fonds possible : le rendez-vous est fixé à onze heures. Si les choses s'arrangent, Tillman est l'homme désigné pour recruter notre personnel et trouver un navire convenable : il connaît tous les gens du port. L'argent est utile dans une pareille entreprise, mais ce sont les hommes qui la mènent à bout : s'ils sont mal choisis, tout est fichu.

— Écoutez, dit Houghton. J'ignore de quelle nature peut être votre affaire, et je ne voudrais pas me montrer indiscret : mais elle paraît être aventureuse et il me semble que vous avez besoin d'hommes. Est-ce que je pourrais y remplir un rôle d'utilité quelconque?

— Pourquoi pas? demanda Macquart, si la vie dure ne vous fait pas peur. Je crains de vous avoir dit un tas de choses que je n'aurais pas dû confier au premier étranger venu. Cela vient tout simplement de ce que ça a biché entre nous. Maintenant, n'allez pas vous emballer et construire des châteaux en Espagne comme s'il s'agissait

d'un trésor capable d'enrichir tous ceux qui auront contribué à sa recherche. Ce n'est point le cas : il faut avant tout tenir compte du bailleur de fonds, puis il y a moi et Tillman. Mais vous auriez votre part et vous verriez du pays et peut-être l'affaire serait-elle meilleure pour vous qu'aucune de celles que vous pourriez dénicher à Sydney. Savez vous manœuvrer un bateau?

— J'ai fait pas mal d'excursions en yacht.

Macquart éclata de rire.

— Voilà bien ces Anglais ! dit-il. Élevés dans la paresse et dans les sports ; puis dans les moments difficiles et dans les pays perdus, c'est le sport qui les aide à se tirer d'affaire. Et je suppose que vous savez vous servir d'un fusil?

— Oui, je tire assez bien.

— C'est tout ce qu'il faut, et je crois que vous conviendrez, si seulement nous réussissons à mettre la main sur le type plein aux as, et peut-être pourrez-vous aussi m'aider un peu sur ce point. Moi je ne paye guère de mine, tandis que vous êtes habillé convenablement : il vous suffirait de vous laver et de vous donner un bon coup de brosse pour représenter le gentleman anglais nouvellement débarqué dans la colonie. Il n'y a rien de tel que la bonne tenue pour enlever une affaire. Tillman est assez bien, mais pas tout à fait à la page. Son père était un gros marchand de fournitures maritimes ; il a laissé en mourant un gros magot à Bobby, qui en a dépensé une moitié et s'est laissé filouter l'autre, ou à peu près ; il lui en reste quelque chose, mais pas lourd, juste assez pour vivre sans rien faire.

« Eh bien, voulez-vous que nous levions le siège? Je vais à un endroit que je connais pour déjeuner. Avez-vous de l'argent?

— Deux shillings, dit Houghton, sans éprouver la moindre honte à proclamer son dénûment.

— Eh bien, gardez votre argent en poche. Je paierai. J'ai un peu de crédit dans une boîte que je connais. Vous pouvez avoir besoin de quelques sous pour payer à boire, et j'espère que ce soir nous serons diantrement en meilleure posture si je réussis à prendre contact avec le type à galette.

Ils quittèrent le Domaine et rentrèrent en ville.

La matinée était maintenant d'un bleu éclatant, les rues resplendissaient au soleil, et Houghton, marchant côte à côte avec Macquart, éprouvait une merveilleuse exaltation d'esprit et d'humeur.

Macquart était pour ainsi dire un vagabond, mieux vêtu cependant que le trimardeur ordinaire : un homme sans moyens de subsistance, sans domicile et sans aucune espèce d'avenir, et néanmoins

une personnalité si extravagante qu'en sa compagnie tous les détails de la vie semblaient peu de chose.

Ce rêveur de fortune possédait le pouvoir d'inspirer ses rêves à autrui... ou de lui communiquer sa maladie. Auprès de lui on s'attendait toujours à quelque événement miraculeux qui allait déverser une pluie d'or sur sa tête et sur celle de ses compagnons. Tout homme doué d'un grain d'imagination et demeuré assez longtemps en compagnie de Macquart était un homme perdu ; ou du moins son portefeuille était perdu ; mais en compensation, il en avait eu pour son argent en fait d'émotions, de rêves de richesse fabuleuse, de visions d'avenir splendide.

Houghton était maintenant sous le charme. Macquart lui avait dit très nettement que sa part à lui, Houghton, dans cette aventure, serait restreinte ; cela ne faisait rien : la chose importante était l'aventure en elle-même, cette atmosphère romanesque et inédite dont Macquart imprégnait sans effort son ambiance, cet esprit de jeunesse qu'il évoquait à son gré pour l'aider dans ses projets infernaux.

Nul ne peut influer sur autrui sans être influencé lui-même, ni faire sentir aux autres une chose qu'il ne sente pas. L'enthousiasme cordial et la joie sincère avec lesquels Macquart poursuivait son propre idéal, ainsi que son abandon sans réserve à son imagination, constituaient sans doute les facteurs de son succès. Ceux qui lisaient ce roman en marche oubliaient les hardes dont il était recouvert, passaient légèrement sur la moralité douteuse que trahissait sa physionomie, fermaient volontairement les yeux au fait qu'il était une parabole vivante de la pauvreté ; car il montrait la fortune aux hommes, parlait d'elle comme d'une amie, et leur en faisait accroire.

Conduisant son nouvel ami, il passa devant la grande porte de l'hôtel de ville, apparemment aussi fier que n'importe quel autre habitant de Sydney de la splendeur de ces monuments, fit des remarques sur les palmiers qui poussent devant ce dernier édifice et sur la prospérité de la ville en général, puis, par une petite rue, le mena jusqu'à la porte du modeste café où il possédait quelque crédit.

CHAPITRE II

L'homme sans imagination.

A dix heures, Houghton entra à la suite de Macquart dans le bar Lampert, au coin de Holt Street.

C'est le café le plus vaste et le plus cher de Sydney, ce qui n'est

pas peu dire. Les jours de course, à l'aller et au retour, il est bondé, et il paraît qu'on y gagne ou perd plus d'argent qu'à la Bourse des laines. On y rencontre maintes notabilités, depuis les rédacteurs et dessinateurs du plus grand journal de l'hémisphère oriental jusqu'au dernier enrichi du pari mutuel. Lampert a connu le fameux artiste Phil May, dont quelques tableaux ornent les murs. Ce fut vers un jeune gentleman en train de les contempler que Macquart se dirigea.

Tillman — car c'était le redoutable Bobby Tillman en personne — se retourna à son approche, le reconnut, et, ôtant sa cigarette de sa bouche, lui souhaita la bienvenue.

Tillman paraissait dix-huit ans, mais en avait en réalité vingt-sept. Frais de teint, bien rasé, coquettement vêtu d'un costume de serge bleue, le chapeau de paille en arrière de la tête et les mains dans ses poches de pantalon, c'était le vrai type du fils à papa.

Tous les champs de course le connaissaient, tous les bookmakers lui avaient pris de l'argent. Il avait dissipé une petite fortune sans rien perdre de sa fraîcheur, de son innocence ni de sa jeunesse.

Houghton éprouva pour ce nouveau personnage une sympathie instantanée ; présenté par Macquart comme « mon ami, M. Houghton, qui vient d'arriver d'Angleterre », il se trouva appuyé au comptoir du bar devant une boisson non alcoolique, consacrant toute son attention à Tillman, qui causait avec Macquart sans l'exclure de la conversation.

— Ce que j'apprécie chez vous, c'est votre ponctualité, disait-il. L'homme qui manque à ses rendez-vous est, neuf fois sur dix, un homme qui ne tiendra pas sa parole. Eh bien, à votre santé !

— A la vôtre ! répondit Macquart. Et où en sommes-nous de l'affaire?

— Oh ! tout va bien, dit Tillman. J'ai revu Curlewis hier soir et je lui ai rafraîchi la mémoire. Il nous attend à son bureau à onze heures précises. Il est intéressé, et c'est le principal. Votre ami est-il au courant de notre entreprise?

— Suffisamment pour désirer y prendre part, repartit Macquart en se retournant à demi vers Houghton. Il ne peut pas engager de fonds.

— Pas un radis, interrompit Houghton en riant.

— Mais c'est un fervent du yacht, bon tireur et habitué à la vie dure... justement l'homme qu'il nous faut.

— Saperlotte ! Je vous crois, dit Tillman avec enthousiasme. Au diable l'argent ! Un type de valeur vaut mieux qu'une fortune dans une affaire comme celle-ci. Ce qu'il nous faut, c'est de la force

en réserve et des hommes qui ne craignent pas le mauvais temps. Houghton, je me félicite de vous avoir avec nous.

— Je lui ai dit que les appointements seront modiques par rapport à la part qu'il touchera par la suite, observa Macquart.

— Vous voilà parti ! cria l'enthousiaste Tillman. Tout de suite parler de paie comme si nous étions sur le point d'ouvrir une friterie ! Ce qui nous tombera sous les mains sera partagé en proportion de ce que nous aurons fait ou de ce que aurons mis dans l'affaire. Voyez-vous, dans une affaire de tout repos, c'est très bien de parler de salaires mais quand nous risquons tous d'être boulottés par les poissons ou par les tigres, des parts sonnent mieux que des salaires.

Le mot « tigre » fit lever la tête à Houghton.

— Il n'y a pas de tigres, dit Macquart. Il y a seulement des kangourous-grimpeurs, et rien n'est plus dangereux.

— Je ne veux pas vous accabler de questions, remarqua Houghton, ni vous pousser à éventer votre secret avant le moment que vous jugerez convenable, mais serait-ce trop de vous demander où nous allons?

— Est-il possible que vous n'en sachiez rien? s'écria Tillman.

— Absolument rien.

— Eh bien, vous battez le record, vous, par exemple ! Vous avez un tempérament qui me plaît. Prêt à signer, fût-ce pour descendre aux enfers, sans hésitation !

Houghton se mit à rire.

— Je serais prêt à signer pour l'endroit que vous dites plutôt que de rester ici à Sydney sans un rond dans ma poche ; d'ailleurs il ne peut guère y faire plus chaud.

— Ce n'est pas loin d'ici que nous allons, déclara Tillman. C'est dans le nord.

— En Nouvelle-Guinée, précisa Macquart.

— Nous devons remonter un fleuve de la Nouvelle-Guinée pour y prendre quelque chose qui s'y trouve, dit Tillman. Vous saurez tout, en écoutant Macquart débiter tout à l'heure son boniment à mon ami Curlewis. Eh bien, voulez-vous que nous y allions? C'est assez loin d'ici, et ça ne fait pas mauvais effet d'arriver un peu en avance.

Ils sortirent du bar et, pendant qu'ils descendaient la rue, Tillman saluait presque une personne sur deux. Il semblait bien connu et de l'avis de Houghton, la façon dont les gens lui répondaient indiquait une aimable et bonne camaraderie plutôt qu'un profond respect.

En ce moment l'intérêt de Houghton se concentrait moins sur le principal objet de cette aventure en germe que sur son objectif immédiat. Comment Curlewis allait-il accueillir son insignifiant visiteur et ce guenilleux de Macquart? Lui-même se faisait l'effet d'une cinquième roue au carrosse branlant qui s'engageait si hardiment sur la route de la fortune, et devant le bureau du courtier en laines il s'en ouvrit à ses compagnons et leur proposa de les attendre dans la rue.

Mais Tillman ne voulut rien savoir. Il déclara indispensable la présence de Houghton ; celui-ci faisait partie de « l'équipage » : pourquoi donc se déroberait-il dans la rue pendant que les autres accompliraient un effort pénible?

— Un effort pénible, oui ; tout le reste sera un jeu d'enfant en comparaison de la difficulté de recueillir des fonds... on pourrait dire de les capturer. Je vous le déclare, il va nous falloir prendre ce bonhomme-là d'assaut. C'est un excellent garçon, comme il y en a tant, mais un homme d'affaires de premier ordre, c'est-à-dire le pire de tous. Néanmoins nous nous en tirerons, pourvu seulement que Screed ne soit pas là. Screed est son associé, une tête dure comme une semelle à clous, et fermée à toute autre idée que celle de la laine. Venez, nous y voici !

Ils entrèrent dans l'immeuble, trouvèrent le bureau de Curlewis et furent introduits dans le cabinet privé du grand homme.

Curlewis se tenait adossé au poêle vide. C'était un homme d'une trentaine d'années, d'aspect jovial et opulent, habillé de façon irréprochable, selon toute apparence exempt de soucis, optimiste et enthousiaste inné.

A sa vue, Houghton se sentit réconforté. C'était sûrement là un gaillard à encourager l'aventure, ou tout au moins à ne pas doucher d'eau froide les aventuriers.

A peine remarqua-t-il un personnage d'aspect sordide assis comme un commis à une table près de la fenêtre, jusqu'à ce qu'il entendît Curlewis répondre à Tillman :

— Oh ! vous ne dérangerez pas Screed. Il est plongé dans ses lettres et n'a d'yeux ni d'oreilles pour autre chose. Vous pouvez bavarder tant que vous voudrez. Asseyez-vous, messieurs. Eh bien, maintenant, voyons cette proposition. Commencez par le commencement pour que je me rende compte de l'ensemble, et prenez votre temps de façon à ne rien omettre d'important... je n'ai pas beaucoup de travail ce matin.

— Ah ! mais moi j'en ai, grommela Screed.

— Eh bien, voulez-vous que j'emmène ces messieurs dans une

autre pièce? demanda son associé. Vous m'avez assuré que cette conférence ne vous dérangerait pas.

— Et c'est la vérité. Je voulais seulement faire comprendre à ces messieurs que Curlewis et Screed ne sont pas assez désœuvrés pour se permettre tous deux à la fois d'écouter des sottises par pur amusement.

Houghton se dit que de sa vie il n'avait imaginé un personnage plus déplaisant que ce Screed. Dur, matériel et pratique comme un registre vivant, dépourvu d'âme comme un encrier et d'imagination comme une règle. tel Houghton se le représentait sur son siège, posté là par le destin comme une antithèse en chair et en os de l'opulent, insouciant et imaginatif Curlewis.

Il voyait en Screed le roc sur lequel leur entreprise hasardeuse allait peut-être se briser, et le haïssait en conséquence.

Mais Tillman avait pris la parole.

— Eh bien, disait-il, entrons tout de suite en matière, ce sera le meilleur moyen de prouver que nous avons autre chose à débiter que des sornettes.

— Tillman, interrompit Macquart, il est peu utile de proclamer ses propres louanges dès les premières lignes d'un prospectus. Que nous soyons sots ou pas, cela n'importe guère si notre proposition est viable. J'aimerais diantrement mieux être conduit à la fortune par un imbécile que de rester collé à un génie pour gagner chichement ma vie.

Puis se retournant vers Curlewis :

— Je suis la clef et la tête de cette affaire, et peut-être direz-vous en me voyant : « Voici un drôle de particulier pour venir nous parler de fortune. Il est dans la dèche. » C'est possible. Mais si j'y suis, c'est parce que j'ai couru le monde en portant dans ma tête un secret qui vaut plus d'argent que n'en gagneront jamais dans leurs affaires tous les idiots qui refusent de m'écouter. Avez-vous jamais rencontré un chercheur de mines qui ne fût pas dans la mouise jusqu'au moment où il a réussi à trouver la veine qu'il cherchait? Pour tout dire en un seul mot, je suis sur la piste du trésor de John Lant et j'ai l'intention de m'en saisir.

— John Lant? demanda Curlewis.

— Lui-même, répondit Macquart. Vous ne savez pas qui c'est, ou plutôt, qui c'était. Eh bien, c'était un de ces hommes qui, jadis, faisaient du commerce en prenant Sydney pour base. Il n'y a pas si longtemps de cela, après tout, mais suffisamment pour que toutes traces aient été recouvertes. Consultez les annales de Sydney et voyez le genre de négoce qu'on y faisait avec le Nord avant que l'île

de Bornéo fût convenablement colonisée. Du caoutchouc, de la cire, du trépang (1), des nids d'oiseaux, du riz, de l'opium et Dieu sait quoi encore ; de l'or aussi, provenant des fleuves supérieurs, bien qu'en petite quantité. Quoi qu'il en soit, on pouvait acheter tout cela en échange de vieux fusils, de gin et de poudre que l'on vendait à 500 pour 100 aux Malais en guerre contre les Hollandais.

« En outre, il y avait toutes sortes d'intermèdes sous forme de baraterie, de piraterie et d'escroquerie dissimulées. Et Lant était dans toutes ces affaires-là. — Merci, j'accepte avec plaisir.

Curlewis venait de prendre un boîte de cigares sur une petite table et de lui en offrir un. La boîte passa à la ronde et Houghton alluma joyeusement son cigare.

Curlewis était manifestement intéressé ; seul l'infernal Screed, qui évidemment n'était pas fumeur, restait en dehors du cercle enchanté, et de temps à autre le grincement de sa plume semblait commenter les paroles de Macquart.

— Lant était dans toutes ces affaires-là, reprit le prospecteur ; quand il ne trouvait pas de trucs à sa portée, il en inventait, et sur ceux qu'il trouvait, il brodait encore. Bref, il continua ainsi, amassant navire sur navire, jusqu'au jour où il subit un époussetage en règle du gouvernement hollandais. J'ignore ce qu'il avait fait : mais les autorités hollandaises confisquèrent ses biens.

« Il avait placé son butin en terres situées à Macassar et en d'autres parties des possessions hollandaises. On dit qu'il possédait à Macassar une grosse maison de jeu. Toujours est-il que toutes ses économies étaient sous la griffe des Hollandais. Voyez-vous, il s'était lancé dans un si grand nombre d'entreprises suspectes qu'il devait lui répugner, je crois, d'avoir des propriétés saisissables par le gouvernement anglais. Ce qui prouve sa sottise : car le gouvernement anglais est le meilleur ami des types de ce genre qui ont assez d'argent pour manœuvrer la légalité. Le gouvernement hollandais ne s'embarrassa pas de la légalité. Le connaissant pour un parfait coquin, il ratissa tout son bien.

« C'est en arrivant sur son navire à Macassar qu'il apprit la nouvelle, et on mit l'embargo sur le bateau : lui et son équipage furent internés dans une vieille « calabousse (2) ».

« Lant passa tout droit de la mer bleue à la fatalité noire, mais il

(1) Sorte d'holothuries, appelées aussi limaces de mer, dont les Chinois font une grande consommation.

(2) Prison.

ne se laissa point abattre. Un jour, en prison, il eut vent qu'un bateau hollandais venant d'Amsterdam était entré en rade, bondé jusqu'aux panneaux d'espèces sonnantes, sans parler de sa cargaison ordinaire. Ce navire s'appelait le *Terschelling*. On était à la saison des pluies : cette nuit-là même, Lant et ses hommes démolirent la porte de la prison, ramèrent jusqu'au *Terschelling* et l'abordèrent en criant : « la douane ! » à l'homme de quart, qui leur lança une échelle et les aida à monter à bord.

« Je vous prie de croire, monsieur, qu'il ne fallut pas longtemps à ces gaillards-là pour accomplir leur besogne. Tous les hommes de quart étaient descendus pour se mettre à l'abri de la pluie et du vent, à l'exception de celui qui avait aidé les visiteurs à monter à bord. Ils clouèrent le panneau du poste, étourdirent d'un coup de poing l'homme de vigie et le poussèrent dans les dalots, brisèrent l'anneau de la chaîne d'ancre et larguèrent les huniers en moins de temps qu'il n'en faut pour le raconter.

« Lant et son équipage n'étaient pas des manchots : ils subtilisèrent ce brick comme ils auraient enlevé une bourse dans une poche. Et il n'y avait aucun moyen de leur donner la chasse : la canonnière hollandaise stationnée à Macassar était en train de poursuivre des *prahous* (1) de pirates beaucoup moins hardis que ceux qui opéraient au moment même en plein Macassar. Tout marcha comme sur des roulettes ; en outre personne ne songeait à leur courir après, car nul ne s'aperçut de la disparition du *Terschelling* avant le lever du soleil.

« Néanmoins Lant eût été sûrement repris s'il avait été un homme ordinaire. Car où pouvait-il mener le *Terschelling?* Dans quel port conduire ce bateau dont l'odeur de Schiedam dénonçait la nationalité à un mille de distance, sans parler de sa charpente même et de tous ses papiers rédigés en hollandais? Non, monsieur, c'était impossible.

« Et puis il y avait les espèces : comment en disposer? Qu'auraient dit les gabelous? Les voyez-vous débarquant des caisses d'or dans un port quelconque? Autant s'imaginer un dromadaire jouant du violon.

« Eh bien, Lant était trop avisé pour commettre une pareille sottise. Il connaissait sur certaine côte un fleuve qui se déverse dans la mer entre des récifs de corail et des lagunes d'eau salée, où les Chinois vont pêcher le *trépang*, où les *prahous* de pirates vont faire leur toilette après une bataille. Il connaissait également les chefs de cette

(1) Pirogues.

localité, avec qui il avait trafiqué et s'était battu au point qu'ils étaient devenus ses amis.

« Voyez-vous, messieurs, les Malais et les Dyaks de mer ont leurs vices, mais ce ne sont pas des bêtes féroces, pas plus que vous ou moi. Ils ont en eux beaucoup de bon, et une fois qu'on a gagné leur confiance à coups de poing, on peut compter sur eux tant qu'on agit honnêtement à leur égard.

« Or ce fleuve dont je parle était situé non pas à Bornéo comme je l'ai dit à M. Tillman, mais bel et bien sur la côte de la Nouvelle-Guinée, où son embouchure est abritée de la mer et cachée par un récif auquel est attachée une légende. Les indigènes l'appellent le Récif aux Étoiles, par suite, disent les uns, des fanaux de ramasseurs de *trépang* que l'on y aperçoit la nuit ; selon d'autres, parce que les âmes des marins noyés y allument des feux follets pour naufrager les navires.

« Quoi qu'il en soit, on y voit des lumières ; je les ai aperçues moi-même. Les riverains ne sont pas originaires de la Nouvelle-Guinée : ce sont des Dyaks de mer venus de Bornéo. J'ignore ce qui a pu pousser des Dyaks de mer à coloniser les rives d'un fleuve en Nouvelle-Guinée, mais ils sont là comme un greffon de prunier enté sur un pommier, pourrait-on dire. Et ce fleuve se distingue par une étrange particularité : il y a là des singes, et c'est le seul endroit de la Nouvelle-Guinée où l'on trouve de ces animaux. Le bruit court qu'un navire les a amenés de l'Inde au temps passé. Toujours est-il que les forêts qui bordent le fleuve en abondent ; mais ces animaux ne se sont jamais répandus dans le reste de l'île : ils en sont isolés par une haie, pour ainsi dire, ou plutôt une grande ceinture de camphriers.

« C'est là que Lant amena le *Terschelling* en faisant croire aux Dyaks que c'était un nouveau navire à lui ; il lui fit remonter le fleuve à la remorque jusqu'à ce qu'il se trouvât en sûreté dans le cours supérieur, à un endroit où ses vergues frôlaient les mangliers et où les singes venaient folâtrer dans son gréement. Il l'amarra à une berge assez haute, comme à un quai.

« Comme je l'ai déjà dit, c'était la saison des pluies, c'est pourquoi le fleuve était très profond ; d'ailleurs, même en temps ordinaire, les lits de ces fleuves sont profondément creusés et contiennent beaucoup d'eau.

« Lant déclara aux Dyaks que, las de courir les mers, il venait vivre avec eux pendant un certain temps. Il avait une telle réputation de batailleur que ces gens-là le considéraient presque comme immortel, et il devait en effet avoir la peau dure, car elle était trouée comme un crible et néanmoins pleine de vie comme celle d'une anguille.

Je crois qu'il possédait une invulnérabilité de l'ordre de celle d'un crocodile.

« Eh bien, Lant joua adroitement sa partie. La cargaison du navire ne pouvant lui être d'aucune utilité, il fit des largesses aux chefs et notables ; et furtivement, de nuit, il débarqua et cacha des caisses de monnaie. La valeur de ces espèces s'élevait, en chiffres ronds, à un demi-million de monnaie d'or anglaise, et représentait près de quatre tonnes d'or. »

Macquart s'interrompit un instant pour rallumer son cigare et laisser ses déclarations pénétrer dans la cervelle de ses auditeurs. Curlewis fut le seul à rompre le silence.

— Vous êtes assez précis, remarqua-t-il. Cependant, de votre propre aveu, tout cela s'est passé voilà bien longtemps.

— Attendez que j'aie fini, répliqua Macquart, et vous verrez que je parle en toute connaissance de cause... Après avoir enlevé du *Terschelling* tout ce qui avait quelque valeur, Lant y mit le feu par accident. Et c'est là le plus tragique de l'affaire : car l'incendie prit, paraît-il, au moment où l'équipage était à bord, et, pour une raison ou une autre, le panneau du gaillard d'avant se trouvait fermé, de sorte que toute la bande fut grillée.

— Grand Dieu ! s'écria Curlewis. Cet être-là les assassina !

— Cela m'en a tout l'air, répondit Macquart. Cependant un seul homme de l'équipage survécut, un type bien vu de Lant, un malin qui était pour ainsi dire son bras droit, et qui fut épargné.

« Donc, Lant s'établit parmi les Dyaks en attendant que les choses se fussent apaisées à Macassar, et que son nom fût oublié. Il s'adapta à leur genre de vie, devint paresseux et prit une femme dyak pour passer le temps. Cela ne plut guère au jeune matelot qu'il avait épargné. Il s'imagina, non sans raison, que Lant était un homme fini, relâché dans son initiative et alourdi dans son intelligence ; en outre, Lant commençait à le traiter en subalterne ; et puis ce garçon-là aurait voulu avoir le trésor à lui tout seul, et Lant ne lui en promettait même pas une miette.

« Enfin, un jour, la femme de Lant lui présenta un bébé. Elle-même s'appelait Chaya, et ils donnèrent ce nom à la petite fille. Alors le jeune homme comprit que cet accroissement de famille diminuait ses chances de palper des espèces sonnantes, et il résolut de faire son affaire à Lant.

— Comment s'appelait ce garçon-là? demanda soudain Curlewis en regardant Macquart bien en face.

A cette question le narrateur se raidit et hésita un instant.

— Il s'appelait Smith, ou du moins nous le nommerons ainsi.

car je ne suis pas libre de donner son véritable nom... m'étant engagé à ne pas le faire... et bien qu'il soit mort maintenant. Donc, nous le nommerons Smith.

— Continuez, dit Curlewis.

— Ce Smith conçut le dessein de se débarrasser de Lant, et un jour, effectivement, celui-ci disparut. Il avait gardé vis-à-vis des Dyaks sa dignité et ses distances, si bien qu'ils continuèrent à croire en lui comme en une sorte de Dieu, non pas un vrai dieu, vous comprenez, mais un *Atu Jalan*. Les Dyaks appliquaient jadis aux blancs ce nom qui désignait une espèce d'esprits revenus d'entre les morts. Ils croyaient Lant parti pour faire un tour au ciel ou quelque part d'où il reviendrait certainement.

« Smith se trouva donc débarrassé de Lant ; mais il avait compté sans Chaya, la femme de celui-ci. Assurément les femmes et les chiens chassent avec leur odorat et possèdent des moyens d'investigation dont les hommes ne se doutent pas. Quoi qu'il en soit, la veuve de Lant garda une dent contre Smith. Voyez-vous, elle ne croyait pas à la divinité de Lant, pour la bonne raison qu'il était son mari, et elle soupçonnait l'autre d'avoir réglé son compte à ce dieu.

« Elle fit courir le bruit que Smith avait ensorcelé son bébé, alors âgé de trois mois, et trouva bon nombre de croyants. Dès le début, ceux-là n'avaient pas eu grande sympathie pour lui ; ils vinrent pour l'attaquer, et il leur échappa de l'épaisseur d'un cheveu en descendant le fleuve.

« Cela se passait voilà seize ans. Il s'enfuit dans un *prahou* et fut recueilli par un navire anglais. Il avait emporté le relèvement de la cachette et le plan du lieu où elle se trouvait, ce qui d'ailleurs ne lui servit pas à grand'chose.

« Pendant trois ans il courut le monde, puis eut une querelle quelque part dans les colonies françaises, tua son adversaire et fut envoyé à Nouméa comme bagnard à perpétuité. Il y demeura sept ans, puis s'évada. Il avait toujours son plan de la cachette : cela lui faisait une belle jambe ! Le monde est si plein d'imbéciles que personne ne voulut l'écouter. Voilà deux ans je le rencontrai et lui rendis un service, et, sur le point de mourir, il me confia tous les renseignements avec le plan de l'endroit et même une carte de la côte de Nouvelle-Guinée où figure le fleuve en question. Il lui était facile de mettre le doigt sur le point exact. Il n'y a pas à se tromper sur l'embouchure de ce cours d'eau. »

Macquart se leva et jeta le bout de son cigare dans la grille du poêle. Puis il se rassit. Curlewis, toujours debout devant le poêle, ne disait rien. Les mains dans ses poches, le cigare au coin des lèvres

et les yeux fixés sur le plancher, il semblait oublier la présence des autres et ruminer de profondes pensées. Screed, qui paraissait avoir perdu tout intérêt à ce qui se passait, écrivait avec rapidité. Tillman rompit le silence.

— Eh bien, dit-il, voilà un récit véridique s'il en fut, avec tous les détails et une carte à l'appui. Je suis prêt à risquer ma vie dans l'affaire... et mon dernier dollar. Qu'en dites-vous, Curlewis?

Or, jusqu'à présent, Bobby Tillman n'avait connu que le côté superficiel de Curlewis. Avec lui il avait joué aux cartes et fréquenté les champs de course : il l'avait rencontré dans les clubs et en était venu à le regarder comme un excellent camarade, un bon vivant à la main ouverte et ne demandant qu'à s'amuser. Il s'imaginait connaître Curlewis ; il ne connaissait en réalité que la surface de ce gentleman.

Curlewis, en dépit de ses irrégularités apparentes, était l'un des cerveaux les mieux équilibrés de Sydney, un des hommes d'affaires les plus endurcis des colonies, un des commerçants les moins doués d'imagination. Sa personnalité pratique et sa personnalité sociale différaient autant l'une de l'autre que les deux profils de Janus, et l'aspect homme d'affaires était sa face la plus réelle.

— Ma foi, prononça Curlewis en ôtant le cigare de sa bouche voilà une histoire très intéressante, mais je ne suis pas disposé à soutenir financièrement aucune entreprise fondée sur de pareilles données.

— Mais, au nom du ciel ! s'écria Tillman, réfléchissez un moment. Ceci n'est pas une entreprise financière ; c'est une spéculation, la plus grandiose spéculation qui ait jamais été mise à flot dans Sydney.

— C'est justement là ma raison, dit Curlewis. Je ne spécule jamais.

— Vous ne spéculez jamais? Qu'est-ce donc que les courses?

— Un jeu de hasard, et je ne joue jamais.

— Bon sang ! s'écria Tillman. Mais je vous ai vu jouer moi-même.

— Oui, vous m'avez vu risquer quelques livres sur un cheval, et même perdre quelques livres au bridge. Mais je ne joue jamais. En le disant, je ne fais pas allusion aux quelques shillings que je m'amuse à perdre ou gagner sur le tapis vert ou le turf, mais même dans ces circonstances là mes gains ou pertes sont insignifiants.

Il tira de sa poche un petit carnet et le consulta.

« L'an dernier, mes pertes sur le champ de courses se sont élevées à sept livres, et mes gains au bridge — tournant la page — à quatre livres dix shillings. En somme, vous le voyez, l'an dernier j'ai dépensé en tout et pour tout deux livres dix à ce genre de travail, et l'année précédente, si je me souviens bien, je m'en suis tiré avec un bénéfice de cinq livres. »

Tillman demeura muet de surprise devant le personnage méca-

nique, ordonné, en même temps qu'absolument sain et rassis qui se dévoilait à ses yeux. Il croyait voir un papillon tomber en morceaux et une larve émerger des débris.

— Bien entendu, continua l'autre, on peut dire que toute affaire est une pure spéculation, et c'est vrai dans un certain sens ; mais on prétend aussi que toute spéculation n'est pas une affaire, et en le disant on énonce la vérité la plus importante à apprendre à qui veut réussir dans les affaires ou dans la vie.

« Or, si je mettais par exemple un millier de livres dans votre aventure, je pourrais les perdre, ou les regagner avec beaucoup d'autres en sus. Mais, perdant ou gagnant, je n'en aurais pas moins enfreint mon principe.

« En outre, bien que votre histoire porte le cachet de la vérité, je ne crois pas, à parler sincèrement et en homme pratique, sans intention d'offenser qui que ce soit, qu'aucun homme d'affaires sain d'esprit veuille risquer son argent là-dessus. Je ne crois pas que vous puissiez gagner quelque chose à colporter cette histoire dans Sydney. Si je suis cruel, c'est par bonté pure. Je crois que vous perdez votre temps, tous, à moins que...

— A moins que quoi? demanda Tillman.

— A moins que tous trois vous l'écriviez en collaboration. Le *Bulletin* vous en donnerait peut-être quelque chose.

Ce fut Macquart qui interrompit cette avalanche de durs conseils, et il l'interrompit de façon inattendue.

— M. Curlewis a raison, dit-il. Aucun homme de bon sens à Sydney ne voudrait partir sur une pareille base. Je ne désire pas être grossier envers M. Curlewis, mais les hommes de bon sens ne font pas de choses pareilles ; seuls les fous pensent s'élever à la hauteur des grandes circonstances. Je crois que le colosse de Rhodes ou un homme de ce genre serait celui qu'il nous faut, et nous ne le trouverons pas à Sydney. Mais je mettrai la main sur cet or, dussé-je aller à pied en Nouvelle-Guinée en suivant le récif de la Grande Barrière et, une fois rendu, en creusant la terre avec mes dents. Trop longtemps j'ai été retenu loin de là-bas. Mon organisme ne peut en supporter davantage. Eh bien, je vous remercie de votre cigare et vous souhaite le bonjour ; et j'espère que quand je vous reverrai vous vous arracherez les cheveux pour vous être tenu à l'écart. Allons-nous-en, mes amis.

Il était entré le dernier et sortit le premier sans paraître abattu le moins du monde.

Après son départ, Screed cessa d'écrire et se tourna vers Curlewis.

— Savez-vous ce que je pense? dit-il. Je pense que ce gaillard de

Macquart n'a jamais rencontré personne du nom de Smith. C'est sa propre histoire qu'il raconte, de première main.

— Que voulez-vous dire?

— Je veux dire que c'est lui-même qui a tué l'autre personnage, Lant, et que c'est lui-même qui a été envoyé à Nouméa.

— De toute façon il ne verra pas la couleur de mon argent, dit Curlewis. Il y a des tas de loufoques par le monde... mais je reconnais que l'histoire n'est pas mauvaise. Ce type-là s'y entend à débiter un conte.

Screed acheva sa lettre, puis se leva et sortit. En décrochant son chapeau près de la porte, il informa son associé qu'il ne serait pas longtemps absent.

CHAPITRE III

Screed.

Dans la rue, Tillman fut le premier à prendre la parole :

— Eh bien, dit-il, je n'aurais jamais songé que Curlewis nous claquerait ainsi dans les mains. Je croyais l'affaire faite, et il était le dernier homme de qui je me serais attendu à toutes ces objections. Je le prenais pour un beau joueur. Il me semble bien que je me suis trompé, et qu'on ne sait jamais ce qu'un homme a dans la tête avant d'en venir à l'épreuve. Il faudra nous passer de lui et trouver quelqu'un d'autre, voilà tout. Je vous déclare que je ne me laisserai pas battre en cette affaire. Je l'ai à cœur.

— Le pire, pour moi, c'est que je ne puis attendre, dit Houghton. Je suis à sec. Il faut que je trouve de l'argent, ne fût-ce que pour payer ma chambre.

— Combien devez-vous? demanda Tillman.

— Oh ! pas grand'chose, moins de deux livres. Mais voilà : deux livres, c'est beaucoup quand on est sans argent et sans situation.

Tillman se mit à rire.

Il ne connaissait Houghton que depuis quelques heures, mais, à Sydney, dans certains milieux, quelques heures équivalent, en matière de connaissance, à un nombre égal de jours en Angleterre. En outre, l'expédition avait établi des liens entre eux, et enfin Houghton était de ceux avec qui l'on s'entend presque à première vue.

— Ne vous tracassez pas à ce sujet, dit Tillman, je vous tirerai de là quand même je devrais emprunter l'argent. Ce dont nous avons besoin pour le moment, c'est de nous rafraîchir. Retournons

chez Lampert. Qui sait si nous n'y trouverons pas quelqu'un pour nous venir en aide!

Il était un peu plus de midi, et le soleil était ardent. Ils prirent un tram qui passait, et Tillman paya les billets.

Le café Lambert était bondé d'une foule mêlée et agréable à voir : des campagnards tannés, nouvellement arrivés des grands espaces désolés par le soleil; des hommes de mer, venus de l'Occident, des ports de Chine embrumés par la chaleur ou des établissements hollandais; des gratte-papier de bureaux d'affaires; des journalistes, des habitués des champs de courses, des gens attendant que quelque chose leur tombât du ciel; des Yankees, des coloniaux, des Anglais, des Irlandais, des Écossais, un Allemand ou deux; tout cela noyé dans un nuage de fumée, riant, buvant, bavardant, ou silencieux et attentifs.

Tillman, échappant à ses nombreux amis et connaissances, poussa ses camarades d'aventure dans un coin du bar et commanda une tournée.

— Il n'y a nullement lieu de se laisser abattre, dit-il. Nous irons tous ensemble déjeuner tout à l'heure et je m'arrangerai pour vous procurer cette petite somme, Houghton. Il y a un nommé Drake que je m'attends à voir ici. Il est plus riche que Curlewis. J'aurais dû penser à lui tout d'abord, mais mieux vaut tard que jamais.

Macquart, debout et verre en main, sembla pour la première fois avoir perdu quelque peu de son enthousiasme.

— Vous ne vous attendez pas à m'entendre débiter cette histoire deux fois en un jour, hein? demanda-t-il. Ce n'est pas comme s'il s'agissait d'une blague inventée de toutes pièces : on pourrait alors la dégoiser autant de fois qu'il faut. Mais étant donnée sa nature, cela vous anéantit un bonhomme.

— Bah! vous la déviderez facilement après une bouteille de champagne, déclara Tillman. Vous serez... Tiens! fit-il en s'arrêtant court.

La porte s'était ouverte et l'homme qui venait d'entrer fendait la foule, droit vers le bar.

C'était Screed. Il avait aperçu Tillman et ses amis, et se dirigeait vers eux.

Or, on voyait rarement Screed en ville et plus rarement encore dans les bars. Sa sèche individualité était peu sociable.

Les gens le regardaient un peu comme une des nécessités déplaisantes de la vie. Il constituait une espèce de bougran servant de doublure à Curlewis, pour donner de la raideur et de la solidité à leurs affaires. Curlewis encourageait cette idée. Il lui convenait de poser au papillon, à l'associé décoratif, insouciant, insignifiant, aimable,

frappant les gens sur l'épaule, à l'homme peu pratique, doublé d'un compagnon maussade mais de cervelle bien équilibrée. En réalité, Arthur Curlewis était le génie de l'association, le brasseur d'affaires le plus retors et le plus dur de Sydney.

Les demandes d'emprunts, de prolongations et ainsi de suite, étaient toujours accordées par Curlewis et refusées par Screed. Jamais ou presque jamais Curlewis n'abattait son jeu aussi franchement qu'il l'avait fait ce matin-là devant Bobby Tillman. Vis-à-vis de la plupart des autres hommes, il aurait soumis la proposition à Screed en lui donnant secrètement des instructions pour la refuser. Mais il professait un profond mépris pour Tillman et, en outre, il désirait lui donner une leçon.

Bobby s'était montré un peu trop familier ces derniers temps, et Curlewis n'était guère flatté de l'assurance avec laquelle M. Tillman lui avait soumis son absurde projet comme si lui, Curlewis, était une cible tout indiquée pour le premier aventurier venu.

— Tiens, c'est monsieur Screed, dit Tillman.

Et il convient de remarquer que tandis que pour lui Curlewis était Curlewis tout court, il accordait à Screed les honneurs d'un préfixe.

— Eh bien, en voilà une surprise ! N'allez-vous pas vous joindre à nous pour prendre quelque chose?

— Non, merci, dit Screed, je ne bois jamais entre les repas. Je suis venu ici pensant avoir des chances de vous y rencontrer. Je voudrais vous parler.

Il entraîna Tillman vers la porte.

— Amenez ces deux hommes chez moi ce soir à sept heures, dit-il. Non, pas à sept heures, à huit. Je veux causer avec vous trois.

— Causer avec nous?

— Oui, échanger quelques mots seulement...

— A quel sujet?

— Au sujet de l'affaire que vous avez soumise à Curlewis. Peut-être pourrai-je faire quelque chose.

— Vous?

— Oui, moi. Et n'en soufflez mot à qui que ce soit, pas même à Curlewis.

— Eh bien, le diable m'emporte !

— C'est ce qui arrivera probablement, dit Screed. Mais en attendant, amenez vos compagnons, et n'entamez aucune négociation avec d'autres sur cette affaire. Elle m'intéresse.

— Ah ! par exemple, en voilà une bonne ! Vous êtes bien le der-

nier à qui j'aurais songé. Dites ! ne voulez-vous pas prendre quelque chose?

— Non, merci. Et ne buvez pas trop vous-même si vous voulez que je traite avec vous.

— Moi? dit l'autre. Je n'ai rien pris ce matin que des boissons hygiéniques. Me croyez-vous si bête? Non, monsieur. Quand j'ai des affaires en main, je suis un Quaker. A huit heures?

— A huit heures, à mon appartement : Bury Street, nº 10.

Screed ouvrit la porte et se glissa vivement dehors, comme honteux d'être entré dans un pareil endroit ; et Tillman, radieux, rejoignit les autres.

— Nous sommes sauvés, dit-il. C'est une affaire sûre. Screed va s'en occuper.

Il leur rapporta sa conversation avec Screed.

Macquart l'écouta avec attention, puis remarqua :

— Cela règle tout. J'avais bien remarqué que tout en écrivant il prêtait l'oreille à mon récit. Il est harponné. Eh bien, c'est un habile homme, bien plus intelligent que son associé. Et vous dites qu'il a de l'argent?

— Oh ! à foison, répondit l'enthousiaste Tillman. Il ne cesse d'en gagner et ne dépense jamais rien.

— On ne peut jamais répondre de ce que dépense un homme, remarqua Macquart, ni de la manière dont il le dépense.

H. DE VERE STACPOOLE.

(Traduit de l'anglais par LOUIS POSTIF.)

les idées & les faits

LA VIE A L'ÉTRANGER

LES BELLES ÉTRENNES

S'il faut juger des perspectives de l'an nouveau d'après les petits cadeaux que cette année apporte en venant au monde, 1929 nous promet du mouvement et de la variété.

On ne reprochera pas aux Allemands de manquer d'audace et même de cynisme. Au seuil de l'an nouveau, le chancelier socialiste Hermann Muller a tenu à réclamer encore une fois l'annexion de l'Autriche et même à narguer les illusions des vainqueurs qui n'ont pas su faire le bon calcul de la victoire. Une telle intempérance de langage atteste une certitude d'impunité bien caractéristique. Certitude confirmée d'ailleurs par les faits. Les insolences allemandes n'ont pas été relevées. Pas plus que les sarcasmes du président Coolidge que l'Europe conjure de participer aux travaux du comité des experts. Le président des États-Unis n'a pu résister au plaisir de donner une bonne leçon à ces pauvres Européens en les invitant à montrer désormais plus d'indulgence pour la tutelle du dollar à la manière des Républiques de l'Europe centrale. Leçon sévère, mais pas tout à fait imméritée.

Que fallait-il pour éviter tous ces affronts? Simplement avoir le courage de dire : non. Dire non, quand l'Allemagne revendique comme des droits ce qui pourrait tout juste être accordé comme des faveurs. Dire non, quand M. Stresemann lui-même nous prévient que la libération de la Rhénanie et la libération du contrôle financier

sont simplement le prélude des grandes revisions. Dire non, quand la politique de réconciliation est interprétée comme un moyen de détruire le statut européen. Rien ne manquait pour commander cette attitude. Pas même la constatation des résultats dangereux d'une manœuvre mal engagée.

C'était une opération contestable et pour le moins risquée d'aborder une liquidation générale des réparations. Pour limiter les aléas, il y avait deux tactiques possibles. Ou bien lancer les techniciens en éclaireurs, en se réservant de les manœuvrer discrètement dans la coulisse, et de retrouver dans l'action la solidarité naturelle des créanciers de l'Allemagne qui sont en même temps les débiteurs de l'Amérique. Cette méthode de préparation du Comité des experts avait l'avantage de ne pas découvrir les jeux. Elle avait l'inconvénient de laisser la porte ouverte aux surprises. Cet inconvénient-là pouvait être évité par l'autre tactique, celle qui consistait à réaliser d'avance le bloc des vainqueurs, à fixer le but à atteindre et à laisser seulement aux techniciens le soin de régler les détails. Il y avait le revers de la médaille, la nécessité d'affronter la lutte contre l'Allemagne, soutenue par la finance américaine.

Le comble a été de cumuler les inconvénients des deux systèmes en sacrifiant les avantages des deux. On a cherché à réaliser l'entente préalable juste assez pour donner la constatation publique de l'impuissance et des divisions. On a parlé de contrôler les opérations des experts, juste assez pour être obligé d'y renoncer. Il ne faut pas en effet être dupe de la déclaration qui a enregistré la fin d'une laborieuse négociation. Pour sauver la face, on assure que les experts présenteront seulement des propositions, les gouvernements gardant le dernier mot. Quel est le gouvernement qui serait capable de rejeter un projet ralliant l'unanimité des experts? Nous l'avons vu lors de la préparation du plan Dawes.

On ne manque pas d'alléguer que les experts les plus indépendants devront tenir compte des directives de leurs gouvernements. Cela était vrai surtout tant que l'affaire restait entre Européens. Maintenant la situation est entièrement différente. La question de l'indépendance a été posée. Les États-Unis ont été sollicités de jouer le rôle d'arbitre. Ils n'ont accepté qu'à condition d'être juges de l'indépendance, non seulement de leurs délégués, mais des autres. Et nous retrouvons la question : Quel est le gouvernement qui osera se mettre dans le cas d'être accusé par les Américains de peser sur la liberté des décisions?

Il faut voir les choses comme elles sont. Le seul résultat de la préparation du Comité des experts est la certitude que, dans la période

des techniciens, la seule où l'avis des gouvernements pourrait intervenir d'une manière efficace, cette intervention débute par un renoncement.

C'étaient de belles étrennes pour les Allemands. Trop belles, même. Quand l'argent entre en scène, il faut prévoir la ruée des appétits.

De l'argent, il faut en promettre pour décider les bénéficiaires du plan Dawes à accepter un changement de régime. Il faut en promettre beaucoup pour allécher la finance internationale qui n'a pas complètement oublié la banqueroute du mark. Pour évoquer le séduisant mirage, M. Parker Gilbert ne recule devant aucun artifice, avec d'autant plus de complaisance qu'il fait son propre éloge en démontrant que le plan Dawes a réalisé le double miracle d'assurer la régularité des paiements et de favoriser le rétablissement de l'économie allemande. Là encore nous surprenons un curieux défaut de logique. Impossible de plaider avec plus de force contre la revision que ne le fait, dans son dernier rapport, l'homme qui est précisément le grand artisan de la revision.

Ce serait déjà un précieux argument en faveur du maintien du régime actuel que d'avoir prouvé que les revenus gagés assurent contre tous risques l'encaissement d'une somme deux fois supérieure aux deux milliards et demi de marks-or, d'une annuité pleine. Ce serait un argument plus intéressant encore d'avoir établi que le mécanisme des transferts, présenté comme l'obstacle à tout retour à l'état normal, n'a jamais eu à intervenir pour empêcher les transmissions de capitaux et qu'après avoir payé en un an près d'un milliard en monnaie étrangère, l'Allemagne a trouvé moyen de constituer une réserve d'or qui pour la Reichsbank seule atteint près du double de celle de juillet 1914. On comprend le déchaînement de fureur provoqué de l'autre côté du Rhin par la constatation de ce symptôme de prospérité.

Mais il y a dans le rapport de M. Parker Gilbert une constatation beaucoup plus désagréable pour les Allemande et aussi pour la logique du champion de la revision. Il y a la démonstration flagrante du désordre financier qui se manifeste partout où l'Allemagne conserve la liberté de ses opérations. En dépit de rentrées de plus en plus abondantes, le budget central est au bord du déficit. En dehors même de tout calcul machiavélique, les entraînements de la démagogie suffisent à compromettre l'équilibre. La dilapidation est particulièrement sérieuse dans les caisses des États particuliers et des communes. L'Allemagne gaspille et reste sourde à tous les avertissements. Étrange constatation à faire au moment où on parle de la dégager de la tutelle, de supprimer les gages et les contrôles. Si flagrante est la contradic-

tion que l'apôtre de la revision est obligé de nous promettre l'amendement du prodigue. Une réforme s'annonce, au printemps. Que ne l'a-t-on attendue pour parler de briser les freins ! Il n'est peut-être pas trop tard pour s'aviser de cette logique. Les experts trouveront dans le rapport Parker Gilbert tout ce qu'il faut pour justifier des « non » catégoriques. Ce sont des étrennes assez amères pour ceux qui croyaient avoir déjà cause gagnée.

C'est aussi un juste retour des choses d'ici-bas. Les Allemands n'ont-ils pas octroyé des étrennes assez désagréables à leurs voisins Polonais. Refus obstiné d'un accord commercial. Conclusion d'une entente avec la Lithuanie et d'un accord avec les Soviets. Manœuvre de M. Litvinof sur la ratification anticipée du pacte Kellogg. Tout cela fait un ensemble sur lequel on s'est gardé de jeter la lumière.

Le nouvel accord entre Berlin et Kovno serait intéressant, même s'il se bornait à des facilités commereiales, parce qu'il soulignerait la volonté de poursuivre le blocus de la Pologne. Il y a bien autre chose. Les clauses de cet accord concèdent aux ressortissants des deux pays des droits égaux en ce qui concerne la propriété mobilière et immobilière, l'assistance sociale, l'activité commerciale et industrielle. Les grandes entreprises et les sociétés anonymes, fondées par les ressortissants d'un des pays, jouissent des mêmes droits que les entreprises et les sociétés autochtones. Suppression de toute entrave douanière. Réductions des tarifs des chemins de fer. De pareilles dispositions, entre deux États aussi disproportionnés que l'Allemagne et la Lithuanie, signifient la mise en tutelle du petit par le grand. La situation est d'autant plus claire que la Lithuanie n'a rien à vendre que des produits agricoles dont les Allemands ne veulent pas. Elle cède donc tout pour obtenir la protection et aussi pour se conformer de plus en plus au rôle de trait d'union entre Moscou et Berlin.

Précisément les deux compères viennent de trahir leur complicité. Après la faillite éclatante des prêts et des concessions, après le scandale de l'affaire du Donetz, la conclusion d'un nouvel accord commercial germano-russe ne peut s'expliquer par des considérations économiques, même en tenant compte de l'effroyable détresse qui oblige les dirigeants de Moscou à relâcher leur programme. Nous saisissons une fois de plus la preuve des liens politiques noués à Rapallo et renforcés par le pacte de Berlin. Il faut que les Allemands soient bien tenus pour être obligés de se compromettre à un moment où ils auraient tout intérêt à se montrer bons Occidentaux.

Les Balkans ont aussi leurs étrennes, sous la forme d'une tentative de liquidation de la crise yougoslave. On verra ce qu'elle donnera. Les Chinois sont plus favorisés encore. On leur accorde tout simple-

ment la suppression de toutes les garanties douanières. La Chine retrouve la liberté de son tarif douanier. On comprend que les nationalistes chinois aient appelé cette réalisation de tous leurs vœux, qu'ils aient aspiré à voir briser une tutelle humiliante pour leur dignité et qui pourtant avait beaucoup d'avantages. Ce serait très bien si les dirigeants actuels de la Chine avaient montré que la conscience de leurs devoirs est à la hauteur du sentiment de leurs droits.

Telle n'est pas précisément l'impression qui se dégage des derniers actes du gouvernement de Nankin. Ce gouvernement n'a pas hésité à violer ouvertement le traité de 1913 pour saisir les fonds de la gabelle. Il a mis l'inspecteur général des douanes, M. Edwards, dans l'obligation de démissionner pour ne pas assister à la ruine de l'œuvre admirable de sir Robert Hart. Convenez que c'est une singulière introduction à la conclusion de nouveaux traités et à la suppression des garanties de contrôle douanier.

La France a l'excuse d'être arrivée presque la dernière dans la course à la capitulation, puisque seul le Japon tient encore bon. Elle n'a pourtant pas lieu d'être particulièrement fière du traité conclu le 22 décembre. Ce serait déjà grave de ne pas avoir mentionné formellement dans le texte l'engagement de la suppression des douanes intérieures qui a toujours été considérée comme l'épreuve décisive de la sincérité et de l'efficacité du gouvernement central chinois. Il y a pis. Une lettre annexe au traité reconnaît que les Chinois se moquent impudemment de nous en refusant de payer des emprunts. Nous nous bornons à exprimer l'espoir que cette situation changera. En revanche, les Chinois ne prennent pas de gants pour nous faire savoir que le régime privilégié de l'Indochine cessera le 31 mars si d'ici là nous ne leur accordons pas les concessions qu'ils se préparent à nous réclamer. Quand on se laisse traiter ainsi par des Chinois et autres Turcs, on peut s'imaginer ce que nous préparent les dialogues de 1929 avec les Américains et les Allemands.

SAINT-BRICE.

LES LETTRES

SUR L'ART DE LA BIOGRAPHIE

Il est bien permis de goûter naïvement les belles œuvres ; d'autres esprits ne sauraient séparer du plaisir esthétique l'analyse de ce qui le cause, et, non contents de discerner l'équilibre d'un chef-d'œuvre, voudraient encore connaître sa genèse. Avouerons-nous que c'est avec une curiosité de cette sorte que nous avons ouvert les *Aspects de la biographie* de M. André Maurois? Si quelqu'un fut jamais désigné pour écrire un tel livre, c'est bien lui : la mode des biographies est née de son *Ariel* et les siennes n'ont pas été surpassées ; surtout, peu d'écrivains montrent un sens plus délicat des différentes techniques littéraires, en ce que chacune a d'original et de caractéristique. Quelque ouvrage qu'il entreprenne — et sauf au début de sa carrière, il n'en a pas écrit deux du même type — son souci dominant est de découvrir la forme qui lui convient, et c'est aussi sa constante réussite : on dirait que chaque livre est pour lui un problème nouveau qu'il s'impose de résoudre presque sans recours à ses expériences antérieures, par la seule considération des données.

Notre attente ne pouvait être trompée. Quand un écrivain maître et conscient de sa technique à ce point parle de son art, comment ne se livrerait-il tout entier? Il peut voiler son expérience (et c'est d'ailleurs tout bénéfice, ses réflexions gagnant à être discrètes une portée plus générale), il ne peut pas l'oublier ; avouée ou secrète, elle inspire tous ses jugements. Aussi bien qu'on ne cherche pas

dans ces *Aspects de la biographie* une histoire du genre (bien qu'elle y soit esquissée), ni même un tableau de ses agréments et de ses ressources. Ce sont là points de vue de lecteur : un critique qui a pratiqué l'art dont il écrit est bien loin d'avoir l'esprit si détaché ; il reste obsédé des buts et des difficultés qu'il a personnellement connues. Quels problèmes se posent du jour qu'on entreprend d'écrire la vie d'un personnage illustre et comment les résoudre, telle est la vraie substance de ce petit livre. En deux mots : comment connaître un homme? et comment en donner une image vivante et fidèle?

« De quels éléments disposons-nous, se demande-t-il, pour découvrir la vérité sur un homme? » Écartons tout de suite, avec les ouvrages de seconde main, les compilations tardives, même érudites, même excellentes. Certes on ne peut s'en passer, et il serait de la dernière négligence de ne pas les dépouiller scrupuleusement. Leur utilité n'en est pas moins secondaire : un biographe consciencieux ne s'en servira guère qu'à la façon d'un répertoire, pour retrouver plus rapidement les textes originaux, ou bien comme on lit les commentaires d'un critique, pour ne pas méconnaître une interprétation intéressante ou difficile. Au surplus, elles se répètent et se copient avec une régularité si désespérante que d'ordinaire le plus récent et le plus gros dispense des autres. Restent deux catégories de documents, tous deux documents premiers et irremplaçables : les témoignages et l'œuvre, celle-ci tant privée que publique. (Il est d'ailleurs à noter que ce ne sera pas seulement l'abondance et la qualité de ces deux sources qui détermineront la préférence du biographe : son dessein et son tempérament y auront une part décisive, et l'on pourrait sans arbitraire les diviser en deux familles selon qu'ils interrogent surtout l'image que les contemporains nous ont laissée de leur héros ou celle que lui-même a inscrite, fût-ce à son insu, dans ses propres écrits.)

A première vue, on est tenté de préférer à tout les portraits et les anecdotes retrouvés dans les mémoires et les correspondances du temps : quand l'animosité ou la niaiserie ne les rendent pas suspects, il semble que ce soient là des documents plus désintéressés et par conséquent plus dignes de foi que ceux dont le héros lui-même est l'auteur. Par malheur, cette source que l'on imagine inépuisable, tant qu'on ne l'a pas explorée, tient rarement ce qu'on en espère. Peu de témoins d'une scène remarquable ont l'esprit de la noter ; et de ceux-là, combien savent surprendre et fixer sans les altérer les traits significatifs? C'est le petit nombre qui méritent intérêt et confiance. Et sans doute, il n'est pas inconcevable, ni même sans exemple, qu'un personnage éminent ait trouvé dans son entourage

un homme qui ensemble ait eu l'occasion de l'observer de près et le talent de le pénétrer, dénué de passion et pourtant perspicace, et avec cela suffisamment écrivain pour dessiner une image lisible : car il faut toutes ces qualités pour faire un témoin digne d'être écouté. Hormis ce cas, qui est une rare fortune pour un biographe, et encore ne lui donne qu'un bon ouvrage, mettez bout à bout les témoignages de premier intérêt qui subsistent sur un homme, même illustre : ils tiennent dans la main.

Il y a d'ailleurs une autre objection à l'usage exclusif ou seulement principal des documents de cette famille : si intelligents qu'on les suppose, ils montrent le héros de l'extérieur au lieu de le surprendre dans son développement intime. L'œuvre, au contraire, offre tout à la fois, si l'on peut ainsi parler, plus de surface et plus de profondeur ; plus variée et plus suivie, elle permet aussi de pénétrer plus avant dans le secret d'un caractère.

C'est ici surtout que l'on aimerait à discuter avec M. André Maurois. Sa théorie et sa pratique présentent en effet une discordance curieuse, quoique facile à expliquer. Les *Aspects de la biographie* soulignent si fortement les risques d'erreur (d'ailleurs dénoncés avec une exactitude admirable) qu'ils ne sont pas loin de laisser l'impression qu'on ne peut guère fonder sur une œuvre une connaissance certaine de son auteur : c'est pousser bien loin la prudence. Cependant, ni son *Shelley*, ni son *Disraëli*, ni hier son *Byron* ne sauraient être taxés de timidité ou de témérité. N'est-ce pas la preuve que la partie n'est pas désespérée, et qu'en somme un biographe peut d'autant mieux éviter les multiples périls qui le guettent qu'il les connaît plus précisément?

Il est bien certain, par exemple, que rien ne doit être lu avec plus de méfiance qu'un journal intime : les plus véridiques sont les plus trompeurs, on s'y livre aveuglément. C'est qu'il y a déjà une sorte de falsification à écrire, fût-ce pour soi seul et avec une entière sincérité, des pensées qui de leur nature sont fugitives et secrètes, et qu'il y en a une seconde, et plus grave, à mettre sous les yeux du public ce qui ne lui était pas destiné ; l'éclairage n'est plus le même. Que le biographe confonde les deux ordres : qu'il prenne pour un sentiment durable, sous prétexte qu'il est fixé, un instant d'humeur, ou pour un jugement d'ensemble une touche de détail, et son portrait en sera faussé entièrement. Quand parurent *Mes Poisons*, plusieurs voulurent y voir la vraie pensée de Sainte-Beuve sur ses contemporains, au détriment de ses articles. Il est bien plus naturel de supposer qu'il ne confiait à ses cahiers que ce qu'il ne pouvait imprimer et pourtant eût souffert de n'écrire point : ce qu'il publiait

n'en était pas moins sincère, de telle sorte que le vrai Sainte-Beuve est tout ensemble dans les *Lundis* et dans les cahiers, complétés les uns par les autres. Ou encore, combien de ses réflexions, qui indignèrent, ne passent pas l'ordinaire liberté des propos ! Tout le scandale tient à l'autorité nouvelle qu'elles reçoivent du livre : il suffit de les rendre au langage parlé ou à la réflexion solitaire pour qu'il se dissipe. Il ne semble pas que les corrections de cette sorte que requiert toujours un écrit intime doivent décourager de s'appuyer sur eux, et de fait ce n'est pas sans bonheur que M. Maurois a fondé une partie de la psychologie de Byron et de Disraëli sur leur journal.

Avec l'œuvre proprement dite, s'il s'agit d'un écrivain, le travail d'interprétation, non moins nécessaire, prendra une forme un peu différente. « La première tendance de tout biographe, écrit M. Maurois, est d'interpréter l'œuvre dans un sens autobiographique... Cela a l'air vrai, mais c'est très dangereux. » Peut-être y a-t-il dans cette façon de poser le problème un mot équivoque : l'autobiographie, sont-ce ici les faits, ou sont-ce les sentiments ? Tout le monde en conviendra : de ce que certains romans empruntent une suite notable d'événements à la vie de l'auteur, il n'y a pas de raison de le supposer de tous ; des faits sont faciles à imaginer, et au besoin des anecdotes ou les journaux vous les donnent. En revanche, pour la psychologie, du moins pour celle des personnages principaux — de ceux qui sont montrés de l'intérieur — s'il serait abusif d'identifier de tout point l'auteur et son personnage, on est en droit de demander à celui-ci des lumières capitales sur celui-là. Voyez les premiers rôles de Balzac. Certes leurs passions sont variées et nous n'irons pas nous représenter Balzac tout ensemble comme un Grandet et comme un Philippe Bridau, comme un Hulot et comme Balthazar Claës. Toutefois leur rythme est identique, identique leur excès (on pense à une flamme constante devant laquelle on ferait passer différents verres de couleur) : et ceci a bien chance d'être un trait de nature de l'auteur.

Cela est si vrai que le principe de cette inférence est applicable à l'histoire et à la critique aussi bien qu'au roman : même les œuvres impersonnelles doivent être interrogées comme une confidence involontaire ou voilée. Que M. Paul Valéry, par exemple, nous déclare que pour un vers, Racine eût changé le caractère de Phèdre, l'intérêt de ce jugement ne réside pas dans ce qu'il énonce, dont on discuterait jusqu'à l'aube ; sa véritable portée gît dans ce qu'il nous révèle, avec entière certitude, de son auteur. *Secundum imaginem suam*... Que nous le sachions ou non, nous ne pouvons

guère que nous rattachions à nous-mêmes toutes choses, et singulièrement que nous ne nous figurions les autres esprits d'après le seul que nous connaissions. Dès lors, et les personnages historiques et les êtres de fiction, pour peu du moins que le portrait en soit approfondi, sont comme des pseudonymes à qui nous attribuons celles de nos préoccupations qui concordent avec les vestiges de leur activité ou avec ce que nous voulons qu'ils soient. Dans les choses de l'esprit il est encore plus légitime de remonter du portrait au peintre qu'à son modèle.

Or, que l'on réfléchisse que le biographe, lui aussi, est un peintre, qu'à son tour il ne pourra faire autrement qu'incliner le modèle à sa ressemblance, on aperçoit immédiatement la condition requise pour qu'il ait chance d'en donner une image véridique : il ne pourra y parvenir que s'il se sent uni à lui, sous certains rapports, par une affinité essentielle. (Et par conséquent il est absurde de supposer que la biographie d'un personnage quelconque puisse être écrite par un homme de talent quelconque.) Non qu'on soit obligé de lui être égal, la parenté la plus humble suffit : ce qui est nécessaire, c'est que le biographe sente profondément les problèmes qui ont été les problèmes vitaux de son héros, quitte, pour son compte, à être impuissant à les résoudre ; souvent même son échec personnel sera le plus puissant mobile de son intérêt et lui facilitera d'autant l'intelligence de la réussite. C'est que les démarches de la biographie et du roman peuvent bien être exactement inverses au cours de l'exécution, celui-ci imaginant des faits pour illustrer des sentiments, et celle-là cherchant dans une conduite les dispositions morales qui l'inspiraient, leur mouvement initial est le même : toutes deux procèdent à l'origine de l'intuition d'une personnalité. M. André Maurois s'est demandé si la biographie pouvait être considérée par l'auteur pour un moyen d'expression, et il a conclu qu'elle le pouvait. Il faut aller plus loin (et lui-même d'ailleurs y incline) : une biographie ne sera bonne que si, par elle, l'auteur a pu légitimement s'exprimer. La vie est à ce prix, et si l'on est attentif à ce que les documents permettent, et à ce qu'ils interdisent, il ne s'ensuit nullement que l'image qui en résulte soit fausse.

Qu'est-ce à dire, sinon que la recherche de la vérité sur un homme est « œuvre d'artiste plus que de savant »? Elle peut atteindre, nous le croyons, à des certitudes : ces certitudes ne seront ni démontrables ni vérifiables, étant essentiellement fondées sur des vraisemblances morales, que chacun acceptera ou rejettera à son gré. Et ceci conduit à la seconde question : si la forme des récentes biographies est légitime.

Des esprits distingués déplorent souvent qu'elles soient dépourvues de références et de guillemets, en un mot de ce qui constitue, depuis le début du dix-neuvième siècle, l'appareil d'un travail scientifique. C'est faire bien grand fond sur la portée de ces précautions. L'indication minutieuse des sources donne bien plutôt au lecteur le sentiment de la sécurité qu'elle ne l'assure en effet contre les imaginations hasardeuses : jamais note au bas d'une page n'a gardé personne des erreurs d'interprétation. Leur seul avantage est de rendre le contrôle plus facile ; et c'est pour cela que ces indications sont indispensables dans tous les ouvrages qui défrichent une matière inexplorée encore ou qui proposent des conclusions inédites. Le cas de nos biographes est tout autre : rares sont ceux qui ont eu à renouveler matériellement leur sujet. Que le lecteur sache qu'ils ont été consciencieux, qu'il ait le sentiment qu'ils méritent sa confiance, il n'en demande pas davantage. Pour ceux-là qui professent de n'en croire que leurs yeux, une note liminaire les guidera vers les travaux essentiels : tout au plus serait-il souhaitable qu'elle prît le soin de fonder particulièrement les points contestés.

Si nous nous sommes arrêtés à cette question des références, c'est qu'on y saisit sur le fait le véritable dessein d'un biographe. Ce n'est pas du tout de raconter une vie dans sa suite et dans son détail : il a licence d'écarter maints incidents, d'ailleurs avérés, dont la signification lui échapperait ou peu caractéristiques. Dessiner d'un homme une image semblable, et surprendre son secret, à cela se borne sa tâche. Or c'est là un dessein qui s'accommode mal de la discussion des textes, interminable, si l'on reprend la besogne à pied d'œuvre, et de surcroît inutile, puisqu'elle a déjà été faite. Il y a plus : une biographie ainsi conçue exige l'unité de ton, que des citations rompraient sans profit. Il ne reste au biographe qu'à proposer l'idée qu'il se fait de son héros, sans l'étayer d'aucun argument : sa vraisemblance, son humanité seront sa seule défense et lui gagneront l'audience du lecteur.

Pour préciser davantage, trois méthodes ont été essayées au cours de ces dernières années.

A la suite de l'étourdissant ouvrage de M. René Benjamin, quelques-uns sont allés jusqu'à l'extrême liberté, mêlant, par exemple, au récit d'événements attestés, des dialogues de leur invention ; ils ont traité la biographie comme un roman historique. Tout bien pesé, il n'est pas sûr que l'entreprise soit condamnable dans son principe : l'imaginaire peut quelquefois exprimer le vrai, et si le sujet a été choisi avec bonheur, si le biographe-romancier garde le souci de ne pas fausser l'idée que les documents lui proposent de son héros.

s'il veille à ne rien inventer que les textes ne suggèrent, les illustrant seulement des exemples précis qui leur manquent, il se peut alors que l'ouvrage, quoique fictif en partie, soit fidèle en son fond. Reste pourtant qu'aucune voie n'est plus pleine de périls que celle-là et qu'on n'y saurait réussir sans le plus extraordinaire mariage de divination et de prudence. C'est qu'il y a une grande différence entre s'interroger soi-même pour comprendre une situation donnée et faire appel à son imagination pour construire des incidents analogues à ceux que le héros a traversés ; dans cette dernière entreprise, si l'on n'y prend garde, on en arrive très vite à se substituer, non pas délibérément, mais inconsciemment, à son héros, et là même où la substitution n'est plus qu'arbitraire.

A l'opposé, M. André Maurois s'est toujours interdit de rien inventer, mais il donne à ses biographies la présentation d'un roman. Entendez, en particulier, qu'il s'attache à ignorer la suite de la vie de son héros, pour donner au lecteur ce sentiment de « découverte progressive » qui lui paraît le propre du roman et aussi, que ses biographies sont souvent construites selon des thèmes poétiques. Et ce n'est pas la moins curieuse confidence que nous apportent sur lui-même ces *Aspects de la biographie*, que l'aveu des trois thèmes des fleurs, de l'Orient et de la pluie, qui s'entrelacent si curieusement dans son *Disraëli*.

Enfin la *Vie de Jean Racine* nous a révélé une troisième manière. Le sujet, ici, l'imposait à l'auteur. Ce que nous savons de la vie de Racine se réduit à très peu de chose : un petit nombre d'événements importants, la date de ses pièces, quelques anecdotes plus ou moins suspectes. Il n'y avait pas là de quoi faire un livre, et M. François Mauriac répugnait à inventer. L'eût-il fait, d'ailleurs, qu'il eût esquivé le vrai sujet : pour un écrivain qui s'est mis tout entier dans ses écrits, quand nous ne le connaissons que par eux, sa véritable histoire est celle de son œuvre. Il a donc substitué au récit une suite d'interrogations et d'analyses qui cernent de plus près le mystère de Racine. M. André Maurois ne romançait certes pas ; M. François Mauriac écarte jusqu'à l'apparence du roman. On assiste aux investigations du biographe, et l'on écoute ses confidences.

Est-ce que cette diversité même n'est pas un bon signe? « *Homo biographicus* peut vivre. »

Henri Rambaud.

L'HISTOIRE

LA PRONONCIATION DU LATIN

VOICI du nouveau sur la prononciation du latin. Que dis-je, du nouveau? Une question est posée. Jusqu'ici il n'y avait pas de question. Il n'y avait qu'un axiome : « la prononciation normale du latin est la prononciation romaine. »

Cet axiome, on l'avait accepté comme tel, ou récusé. Personne, dans un ouvrage critique, ne s'était avisé de l'envisager comme un problème à étudier sous différentes faces avant de le résoudre.

Au surplus, présenté sous la forme de « principe premier », semblait-il si clairement intelligible qu'en peu de temps il fit son chemin sans rencontrer de gros obstacles. On en discutait, c'est sûr, mais par « plaît ou plaît pas », sans paraître soupçonner qu'il fût passible d'un examen où la linguistique, l'histoire, la phonétique auraient leur mot à dire.

Mgr Moissenet n'est pas pressé. C'est sa moindre vertu ! Il redoute tout ce qui pourrait ressembler à l'improvisation. Aussi, après un essai de prononciation romaine, jugé prématuré, préféra-t-il s'en tenir à l'usage traditionnel, se réservant d'étudier la question à loisir. Vingt ans d'hésitations, de scrupules, de réflexions aboutissent à un petit livre (1) essentiellement objectif, aussi substantiel que prudent. Exposé de faits, il défend la prononciation française du latin, mais en se tenant soigneusement à l'écart de toute polémique. La

(1) *La Prononciation du latin*, Rebourseau, édit., Dijon.

distinction entre *langue parlée* et *langue écrite* est son argument de base. Normalement, la langue parlée a sur l'autre une certaine primauté : l'écriture est une humble servante qui « vient derrière » et s'efforce de fixer les impondérables inflexions du parler. Elle n'y parvient que très incomplètement. Dans la langue parlée tout est nuances. La langue écrite n'est qu'une figuration matérielle sans nuances.

Les graphiques sauvent la pensée. Souvent ils trahissent la prononciation. Du moins en laissent-ils s'évanouir l'essentiel : la sonorité réelle, les sonorités multiples, veux-je dire, de chaque signe écrit ; sonorités qui sont chez tous les peuples et furent dans tous les temps régies par des lois subtiles, infiniment instables.

Or, l'unique témoin du latin parlé est le latin écrit. Ce témoin est muet. C'est un fait. Il impose une inéluctable conséquence : la prononciation primitive du latin est perdue sans espoir.

Ceci, on le concédera facilement.

Mais alors comment espérer rendre au latin une prononciation seulement vraisemblable?

On crut suppléer à l'évidente et irrémédiable insuffisance de données premières en appliquant, *ex abrupto*, la prononciation de l'italien moderne au latin, s'appuyant sur cette idée que la langue italienne est la plus directement issue du latin. De plus, l'Italie ayant été le berceau du latin il semblait, *a priori*, que, plus qu'aucun autre pays, elle eût modelé son parler sur le parler ancestral.

Mais vouloir remonter directement de l'état présent d'une des langues modernes à son état initial, c'est oublier un phénomène capital dans la vie des langues, leur évolution sonore, et se trouver dans l'impossibilité de légitimer l'induction : il ne subsiste sans doute pas plus de latin, quant à la prononciation, dans l'italien moderne que dans les autres langues d'origine latine. La prononciation française actuelle du latin est aussi proche ou aussi éloignée, comme on voudra, de la prononciation primitive (de l'aveu de tous inconnue) que la prononciation italienne.

Il n'existe donc, suivant Mgr Moissenet, aucune raison historique valable pour donner la préférence à une filiation plutôt qu'à une autre, et rien ne conduit à admettre que la prononciation romaine soit la prononciation normale du latin. Cette simple constatation, dit-il, attaque le principe de la réforme et suffit pour mettre en doute sa valeur et son opportunité.

C'est partant de là qu'il ordonne sa thèse, appelant à témoigner l'abbé Rousselot, dom Pothier lui-même, Jousse à l'occasion, et passant en revue successivement tous les arguments utilisés en faveur

de la réforme : avantages pour le chant de la nouvelle prononciation, uniformité disciplinaire, etc.

Cela fait, il se refuse à voir « dans la thèse discutée autre chose qu'une affirmation gratuite et sans soutien scientifique » et aboutit à cette conclusion qu'il vaut mieux essayer d'améliorer la prononciation généralement si défectueuse de nos chanteurs que de changer la prononciation de la langue.

Ce travail est suivi de notes importantes de l'abbé Rousselot, d'E. Grenier et du colonel Andrieu qui, abordant la même thèse par d'autres côtés, contribuent à l'étayer utilement.

Nous n'avons pas, ici, à prendre parti. Mais il nous a semblé que l'apparition de cet ouvrage devait être signalée. Tous les fervents de chant liturgique voudront le lire. Je ne dis pas que tous en adopteront les conclusions. Ceux qui ne se rendront pas aux raisons qu'il apporte l'aimeront pour sa modération, pour sa fine logique, pour sa belle langue élégante et claire, utilement imagée à l'occasion ; ils en aimeront l'humour discret, tout, enfin, ce qui rattache ces pages vivantes et nerveuses à celles des bons moralistes français d'autrefois.

Par-dessus tout, ils seront reconnaissants à l'auteur de donner à leurs réflexions un point d'appui qui leur permettra de prendre position, en connaissance de cause, dans une question qui les touche de près puisqu'elle a trait à la pratique quotidienne.

J. Samson.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

M. GASTON GIRARD

Le maire de Dijon est une figure populaire. C'est un jeune député, mais c'est un maire déjà chevronné, et surtout c'est un animateur universellement apprécié et connu de sa ville et de sa province merveilleuse, Tous les journaux ont reproduit ses traits. Tous les familiers des banquets, des congrès, des fêtes touristiques, gastronomiques, œnophiles, ont gardé le souvenir de cet homme brun, au visage énergique, au regard droit, aux gestes rapides, et qui donne l'impression d'une dévorante, d'une infatigable activité. Ils ont entendu ses discours innombrables, prononcés de cette belle voix sonore et forte que marque d'un original cachet un arrière accent savoureux de terroir. Et ils ont appris avec surprise que le maire de Dijon qui, avant-hier, les traitait dans sa ville, qui, le lendemain, les haranguait, les groupait, les organisait à Paris, était maintenant à New-York, au Canada, en Australie, au Japon, et qu'après une tournée triomphale, il n'était revenu, avec des dossiers, des statistiques, des résultats, que pour repartir.

Avant tout, M. Gaston Girard est un animateur. Voilà longtemps qu'ayant organisé contre les socialistes, illusionnistes stériles, une croisade de bonne volonté nationale, et ayant réussi par son entrain, sa verve, son ardeur communicative, à mettre tout le monde d'accord, ou presque, il avait conquis la municipalité dijonnaise, et ramené l'ordre dans le vieux palais historique des Ducs et des états. On sait qu'il a mené une bataille sans paix ni trêve pour la reconquête des marchés mondiaux aux vins de Bourgogne, et que, jamais abattu par les dif-

ficultés ni les échecs, puisant dans les insuccès temporaires une nouvelle énergie et une nouvelle confiance, il a cherché des débouchés nouveaux au commerce de sa province, forclos de l'Amérique sèche. On sait aussi qu'il a créé la foire de Dijon. Non seulement il l'a créée, mais il lui a donné une ampleur, une publicité considérables. Un autre eût pu la concevoir et la réaliser. Qui donc y eût amené ces milliers de visiteurs qui sont devenus autant d'amis. Président de la Fédération des Foires de France, le voici député de Dijon, consacrant cette fonction nouvelle à la gloire et à l'utilité de sa province. Ce qui est bien servir, semble-t-il, l'intérêt français. Professionnellement il est avocat. Il plaide depuis des années dans ce magnifique Parlement de Bourgogne. Mais il est de vieille souche paysanne et viticole. C'est tout à fait quelqu'un du cru. Il tient au sol de sa Bourgogne par toutes ses racines, et le suc généreux de sa province a nourri toutes les fibres de son être. Dijon, ville d'art et grande métropole de commerce, est située, grâce à lui, à sa place légitime. C'est une singulière fortune, que celle de cette ville, capitale d'une province à la fois intellectuelle et pratique, opulente et pittoresque, placée à un carrefour essentiel de routes, traversée par un flot incessant de voyageurs; mais c'est surtout une fortune plus précieuse qu'aucun de ses trésors ne demeure ignoré et qu'aucune souche de son activité et de sa richesse ne demeure stérile. D'autres admirables villes d'art — Troyes, et je ne citerai qu'elle, parce qu'elle ne le cède en rien à Dijon — n'ont pas eu cette chance de savoir trouver l'animateur de leur don merveilleux. Gaston Girard ne se dissimule pas la mutilation honteuse que les régimes successifs, qui n'ont rien à s'envier les uns aux autres, ont fait subir à sa cité. Il déplore que le premier Empire ait saccagé sa Sainte-Chapelle, joyau délicat et rare, pour en faire un banal théâtre, que la monarchie de Juillet ait rasé l'admirable château féodal de la porte Saint-Michel, et que la troisième République, à l'âge de l'opportunisme, ait fait sauter à la dynamite le château de Charles le Téméraire pour construire l'hôtel des P. T. T. Il regrette peut-être le rempart pittoresque, et quelque vieille maison vénérable et charmante, et tout ce qui pouvait survivre du passé et s'harmoniser aux nécessités modernes. Mais il n'est pas homme à s'attarder en vains regrets, et il a, comme devise, de tirer sans cesse le meilleur parti du présent. Sous son municipat, sa ville restera digne d'elle, et se modernisera, sans jamais s'enlaidir, ce qui est différent. Mais ce souci des choses de l'art — il a tenu à être de la commission des Beaux-Arts, qui en a fait son vice-président — n'a chez lui nulle forme de dilettantisme. Je l'ai dit : c'est un actif et un animateur. Dijon a gardé intacte, ou presque, sa grande tradition culinaire d'autrefois, et le maire n'estime pas la moins noble de ses tutelles celle qu'il exerce sur cette tradition : combien de grandes capitales sont veuves à

cet égard de leur glorieux passé? Dijon, heureusement, n'en est pas là. Mais il ne suffit point que le touriste y soit délicatement traité. Il faut étendre, étendre encore la renommée de ses vinaigres, de ses moutardes, de ses pains d'épice, et surtout développer, et réorganiser le commerce de ses vins. Donc le vice-président de la commission des Beaux-Arts est aussi vice-président de la commission du Commerce. C'etait bien le moins qu'on lui devait.

Son élection fut intéressante. Intéressante d'ailleurs toutes ces élections de la Côte-d'Or, qui marquèrent un si solide bon sens. Elles nous ont envoyé Gaston Girard, et ce vieux radical assagi, Poillot, vainqueur d'un impénitent cartelliste. Et elles nous ont renvoyé Charlot, et le charmant et courtois philosophe Ernest Vincent, qui, lui aussi, est si savoureusement de son terroir du Chatillonnais, et enfin le sympathique Camuzat. Vincent, Charlot, Camuzat, Poillot, ce sont des radicaux et des socialistes d'hier, qui ont bu jeunes aux crus généreux de leur Bourgogne, et qui s'étaient enivrés naguère du vin de la démocratie. Mais c'étaient tous des paysans du terroir. Le lendemain de la guerre les retrouve tous unis dans un sentiment d'union nationale, sans restriction. Gaston Girard est de cette lignée. C'est un républicain national, qui sait ce qu'il doit à ses alliés, et qui sait de quel côté de la majorité nationale il convient de passer les frontières. Mais je voudrais dire un mot maintenant de sa situation parlementaire. Il appartient à cette génération de parlementaires d'après-guerre pour qui la politique pure est périmée et qui entendent donner leur attention principale aux problèmes économiques. Nous avons écrit là même souvent ce qu'il fallait penser de cette formule. Elle peut être absurde. Elle peut être excellente. Tout dépend de celui qui la professe, et des circonstances où on la professe. Par exemple, M. Etienne Fougère l'incarne avec son interprétation la plus dangereuse. M. Gaston Girard est un tout autre homme. C'est un esprit trop cultivé et trop éloigné des absolus primaires pour que les formules toutes faites aient avec lui grand inconvénient. C'est surtout un Bourguignon trop installé dans le bon sens pour qu'on puisse supposer qu'il soit éventuellement dupe. Son activité fiévreuse, son perpétuel mouvement, ne sauraient faire illusion sur l'essentiel : M. Gaston Girard n'est pas un homme qui oublie d'éclairer sa lanterne. Il sait ce que parler veut dire. Il est bien capable, avec son diable de sourire, de détourner la conversation si un sujet l'importune. Mais on ne le prend pas sans vert.

***

Le Théâtre : *Fin d'année.*

L'Avent et le Carême sont les deux périodes qui voient naître le plus grand nombre de pièces de théâtre. Les directeurs étant généralement circoncis, ce n'est pas pour honorer la religion chrétienne qu'ils réservent leurs nouveautés au temps de Noël et de Pâques ; c'est tout simplement qu'ils désirent attirer la clientèle au moment de ces fêtes.

M. Pitoeff continue de n'avoir pas de chance, ou de ne pas très bien choisir. Il a monté une pièce de M. Bernard Shaw qui n'a eu aucun succès. A vrai dire, comme on comprend que le public soit lassé des plaisanteries de l'auteur irlandais ! Elles consistent invariablement à présenter le réel, le connu ou le possible la tête en bas. Dans le cas présent, César est un pauvre homme irrésolu qui est venu en Égypte pour arranger une petite querelle entre deux enfants, le jeune roi Ptolémée et sa sœur Cléopâtre. Il finit par les marier l'un avec l'autre sous prétexte de les réconcilier, mais sitôt qu'il a le dos tourné les deux gosses recommencent à se tirer les cheveux. La première fois, les bonnes âmes peuvent trouver ces inventions drôles. Mais comme il n'y a rien de plus prévu que cet imprévu, il faut croire que les spectateurs eux-mêmes en sont lassés : M. Pitoeff a déjà été obligé de reprendre la *Sainte Jeanne* du même auteur.

La pièce de M. Deval, *Une tant belle fille*, n'ayant point réussi au théâtre Antoine, on l'a remplacée par une autre opération commerciale de même ordre, un *Whisky* de M. Guiraud aussi peu digne d'attention et de mémoire.

Autrement intéressant est le cas de M. Paul Nivoix. Ce jeune auteur vient de remporter coup sur coup deux succès, et fort significatifs, puisque l'un est obtenu sur l'une des scènes les plus frivoles du boulevard et l'autre dans le plus glacial des théâtres littéraires. M. Nivoix débuta par une violente comédie satirique, *les Marchands de gloire*, écrite en collaboration avec l'heureux auteur de *Monsieur Topaze*, M. Marcel Pagnol. L'an passé il donna, seul, une comédie légère, *Ève toute nue*, qui fut jouée avec succès par Mme Renouardt. C'est la même actrice qui accueille et joue maintenant au théâtre Daunou *Échec à la reine*. Elle y tient le personnage d'une jeune femme que son mari délaisse parce qu'il est trop occupé à édifier une fortune. Désœuvrée, insatisfaite, elle écouterait peut-être un jeune homme qui la poursuit audacieusement jusque chez elle. Mais un quiproquo met celui-ci en présence du mari ; ils bavardent, ils découvrent qu'ils ont en commun des souvenirs de collège et de guerre, ils se prennent d'amitié l'un pour l'autre, et le soupirant n'ose

plus attenter à l'honneur de son nouvel ami. La jeune femme en conçoit un très vif dépit : ces deux hommes, dont l'un est son mari et dont l'autre voulait être son amant, ne se plaisent plus que l'un avec l'autre, disent du bien l'un de l'autre, et ne semblent ni l'un ni l'autre se douter qu'ils ont près d'eux une femme exquise avec un cœur et des sens. Cette situation n'est pas banale, et elle est assez heureuse. M. Nivoix en a tiré des effets un peu inégaux : la jeune femme reconquiert son mari en faisant mine d'éprouver à son tour une affection très vive, et même trop vive, pour une amie. Le moyen était osé, encore qu'il ne s'agisse que d'un subterfuge. Du moins il y a dans *Échec à la reine* des parties agréables, bienvenues et plaisantes, des dons évidents : de l'invention, de l'imprévu, du mouvement. L'auteur n'est dépourvu ni d'imagination ni d'habileté. Il semble destiné à courir une carrière heureuse dans la comédie légère, et à plaire au boulevard sans tomber dans la licence ni dans le relâché du théâtre purement commercial.

Dans le même temps, il nous donne à juger un essai, dans un mode plus sérieux. *Amours*, représenté au théâtre de l'Odéon, appartient au genre qu'on appelle la comédie dramatique. Il s'agit des démêlés d'une belle-mère avec sa belle-fille. La première est jalouse, la seconde, encore jeune, est maladroite et nerveuse, et le mari est trop faible pour éviter le conflit. Au contraire, il a la sottise de se laisser influencer par la mère et de croire aveuglément celle-ci quand, sur la foi d'une conversation mal comprise, elle suggère que la jeune femme n'est peut-être pas fidèle. L'imprudent mari accuse et menace avec une irréflexion si grossière que l'épouse offensée quitte la maison. Et puis elle y revient, et la belle-mère, qui a eu le temps de réfléchir, lui ouvre les bras et lui cède la place.

Cette seconde pièce est beaucoup moins heureuse que la première. M. Nivoix s'efforce de rester à ras de terre afin de reproduire de plus près la réalité. Le principal mérite des ouvrages conçus de la sorte est la justesse ou la saveur du détail. Mais la langue y est négligée sous prétexte de vérité, et les caractères y sont vulgaires sous prétexte de généralité. Pour que l'aventure soit plus humaine, tout est commun. Il en résulte que ce mari, entre une mère acariâtre et une épouse inexperte, fait figure de sot. Sans doute tout le tragique de la destinée peut tenir dans la situation la plus banale ; mais c'est le parti pris de banalité qui est dangereux, comme le parti pris de fantaisie et comme tous les partis pris.

Amours est encore une pièce fort honorable. On juge simplement M. Nivoix plus doué pour l'invention comique, au moins jusqu'à nouvel ordre. Mais on ne peut s'empêcher de penser au puissant ton satirique des *Marchands de gloire*, au triomphe remporté par l'autre auteur de cette pièce avec *Monsieur Topaze*, aux meilleurs morceaux d'*Échec à la reine*, qui sont de franche comédie, et aussi à la supériorité, en soi, de la vraie comédie sur le réalisme systématique.

On retrouve le même parti pris de banalité dans la pièce de M. Nathanson représentée au théâtre Michel, *Je t'attendais*. Mais, ici, on se demande si cet art tout en intentions ne sert pas tout simplement à masquer un manque absolu d'imagination.

M. Sindral, auteur d'un *Doublé* représenté au Gymnase, s'est efforcé de filer des sentiments délicats, et n'a réussi lui aussi qu'à donner l'impression de la minceur, de l'indigence, du vide. Cet ouvrage n'est soutenu que par le mérite exceptionnel des interprètes, Mlle Morlay et M. Boyer, de même que celui de M. Nathanson ne tient que grâce au jeu de Mlle Cocéa et surtout de M. Fresnay.

Ainsi, cette période d'abondance aura apporté la quantité, mais non point la qualité. Depuis le début de la saison, nous avons vu un vrai chef-d'œuvre, mais il est d'un Anglais du seizième siècle : le *Volpone* de Ben Jonson ; et un vrai succès, le *Monsieur Topaze* de M. Pagnol. Il n'y a pas de quoi s'écrier que la crise est conjurée.

LUCIEN DUBECH.

LES FAITS DE LA QUINZAINE

FRANCE. — *M. Le Bail, radical-socialiste, est élu sénateur du Finistère* (16 *décembre*).

— *Le garde républicain Cazet qui tua d'un coup de revolver le camelot du roi Jean Guiraud, le jour de l'inauguration du monument de Combes, à Pons, bénéficie d'un non-lieu* (17 *décembre*).

— *Un autonomiste, Georges Benoit, blesse grièvement de deux coups de revolver, à son domicile, à Paris, le conseiller à la Cour de cassation Fachot, qui avait requis au procès des autonomistes à Colmar* (21 *décembre*).

— *Arrestation de M. Georges Anquetil, directeur de* la Rumeur. *C'est la onzième inculpation dans l'affaire de* la Gazette du Franc (27 *décembre*).

— Le *Sénat vote, par* 140 *voix contre* 107, *la proposition de relèvement de l'indemnité parlementaire appuyée par M. Chéron, ministre des Finances* (28 *décembre*).

Après un nouveau discours de M. Chéron, la Chambre des députés vote à son tour ce relèvement, par 287 *voix contre* 234 (29 *décembre*).

— *L'élection, à Puteaux, du communiste Ménétrier, condamné pour espionnage, est annulée par la Chambre* (29 *décembre*).

Le budget de 1929 *est voté par la Chambre et le Sénat* (30 *décembre*).

Aussitôt après la clôture de la session parlementaire, M. Poincaré

donne sa démission. Il la retire sur les instances de ses collègues du cabinet (31 *décembre*).

Réparations et évacuation. — *Les négociations diplomatiques concernant les travaux du comité d'experts pour le règlement des réparations aboutissent à un accord entre les États créanciers de l'Allemagne.*

Le comité devra se composer d'experts indépendants, qui ne seront pas liés par les instructions de leurs gouvernements.

Le gouvernement américain est sollicité de se faire représenter à la Conférence (22 *décembre*).

Sa réponse officieuse ne tarde pas : les États-Unis persévèrent dans leur attitude. Ils continuent à ignorer que leurs débiteurs sont créanciers de l'Allemagne. Ils veulent bien envoyer des experts, mais sans vouloir prendre d'engagements d'aucune sorte (23 *décembre*).

— *Dans une déclaration à la* Neue Freie Presse, *le chancelier Muller donne son opinion sur les futurs versements de l'Allemagne. Le taux de ces versements ne doit pas être déterminé par d'autres considérations que celle de la capacité de paiement du Reich. Le chancelier adresse également un « salut de Noël » aux Allemands d'Autriche* (25 *décembre*).

— *M. Miklas, le nouveau président de la République autrichienne, exprime, de son côté, son espoir que l'avenir réalisera les « aspirations nationales » du peuple autrichien* (25 *décembre*).

Italie. — *Mort du maréchal Cadorna* (21 *décembre*).

Amérique du Sud. — *La Bolivie et le Paraguay acceptent l'arbitrage de la Conférence panaméricaine* (18 *décembre*).

Afghanistan. — *Le roi Amanoullah, qui a voulu introduire, en Afghanistan, des réformes à l'européenne, doit se défendre contre une révolte de ses sujets. Kaboul, la capitale, est, un moment, investie par les rebelles.*

Yougoslavie. — *Démission du cabinet Korochetz* (31 *décembre*). *Le conflit entre Serbes et Croates est arrivé à son point culminant.*

A. M.

Le Gérant : Georges Moreau.

PARIS. — TYPOGRAPHIE PLON, 8, RUE GARANCIÈRE. — 1929. 37483.